

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ARTICULATION FAMILLE-TRAVAIL : EXPLORATION AUPRÈS DE MÈRES PRATIQUANT LE TRAVAIL
DU SEXE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

ANNICK DESLAURIERS

OCTOBRE 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier les huit femmes qui m'ont accordé une entrevue pour cette recherche et Diane de m'avoir permis de rencontrer plusieurs d'entre elles. Cindy, Josianne, Julie, Marie, Maude, Mélissa, Mélodie et Valérie, je vous suis profondément reconnaissante d'avoir si généreusement partagé votre expérience et je souhaite que ce mémoire vous donne une voix.

Je veux évidemment remercier ma directrice de recherche, Maria Nengeh Mensah. Je me sens privilégiée d'avoir bénéficié de ton accompagnement. Ta rigueur et la richesse de tes réflexions m'ont permis de cheminer avec un intérêt particulier dans ce parcours aux études supérieures, de développer et de raffiner ma pensée.

Merci du fond du cœur à mes parents, France et Pierre, pour votre support, mes fins de semaines de lecture et de rédaction à la maison, les soupers et les feux de foyer. Toutes ces petites choses en apparence ordinaires qui réconfortent quand c'est plus difficile. Merci aussi à mon frère Pierrot d'avoir pris le temps de m'encourager et de me remonter le moral, même quand tu devais rester un long moment debout sur la seule roche qui te laissait capter les ondes cellulaires, dans le bois, à l'autre bout du Canada.

Merci à mes amies Kathleen, Marie-Ève, Justine et Yasemin je vous aime pour toujours et je vous promets plus de temps, de soirées, de jasettes et de tout ce qu'on a envie de faire. Enfin, merci ma chère Marilyne. Je tiens à te dire à quel point je suis heureuse qu'on se soit rencontré dans nos premiers cours il y a maintenant un peu plus de cinq ans. Ta présence a fait toute la différence, nos fous rires aussi et ton amitié restera précieuse.

DÉDICACE

« En allant à l'encontre des schémas répétitifs de défense ou d'offenses projectives, j'espère faire mieux comprendre la logique politique sous-jacente à un système social qui refuse obstinément aux femmes un statut humain sans réserve. » (Pheterson, 2001 : 10).

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
LISTE DES TABLEAUX	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	5
1.1 Les discours dominants au sujet de la prostitution	5
1.1.1 Les discours juridico-politiques et féministes.....	6
1.1.2 La prostitution et le développement du travail social.....	9
1.2 Les enjeux légaux relatifs au travail du sexe	11
1.2.1 Le cadre légal régissant la prostitution au Canada	11
1.2.2 Les actrices et acteurs soutenant la reconnaissance des travailleuses du sexe.....	13
1.2.3 Un mot sur la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>	16
1.3 La maternité comme institution normative.....	16
1.3.1 L'institution patriarcale de la maternité.....	17
1.3.2 La transformation du familialisme : De la morale chrétienne à la politique familiale	19
1.3.3 Les mères dans la mire de l'épidémiologie sociale.....	20
1.3.4 Le contrôle de la fécondité	24
1.3.5 De la conciliation à l'articulation famille-travail	25
1.4 L'illégitimité attribuée aux mères pratiquant le travail du sexe	27
1.5 Questions de recherche et objectifs	29
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL	31
2.1 La stigmatisation : notions théoriques.....	31
2.1.1 L'interactionnisme symbolique : quelques concepts	31
2.1.1.1 L'interaction et la dimension symbolique	31
2.1.1.2 Le soi et les rôles sociaux.....	32
2.1.1.3 L'identité personnelle et l'identité sociale	32
2.1.1.4 L'institutionnalisation de sens, la normalisation et la déviance.....	33
2.1.1.5 Les entrepreneurs de morale et les croisades morales.....	34
2.1.2 La stigmatisation symbolique	35
2.1.2.1 Les discrédités et les discréditables.....	35
2.1.2.2 Le stigmate honoraire.....	36
2.1.2.3 La stigmatisation intra-groupe.....	36
2.1.3 La stigmatisation structurelle	36
2.1.4 Le stigmate de putain	38

2.1.5	La conscience du stigmaté	42
2.1.6	Affronter le stigmaté de putain	42
2.1.6.1	Affronter le stigmaté de putain : stratégies	42
2.1.6.2	Affronter le stigmaté de putain : enjeux	44
2.2	La perspective du <i>care</i>	45
2.2.1	Le <i>care</i> : définitions.....	46
2.2.2	Le <i>care</i> et le travail du sexe.....	47
2.2.3	Les travaux fondateurs : de Gilligan à Tronto.....	47
2.2.4	Le <i>care</i> : concepts centraux	50
2.2.4.1	Marginalisation et dévalorisation du <i>care</i>	50
2.2.4.2	Le mythe du <i>self-made man</i>	51
2.2.4.3	L'irresponsabilité des privilégiés.....	52
2.2.4.4	L'universalité de la vulnérabilité et des relations de dépendance	53
2.2.4.5	L'attention à la vie humaine ordinaire.....	53
2.2.4.6	Les dérives du <i>care</i> : paternalisme, incompetence et protection intéressée.....	54
2.2.5	Le <i>care</i> comme travail.....	54
2.2.5.1	L'ambivalence des affects mobilisés dans le travail du <i>care</i>	55
2.2.5.2	Le travail émotionnel	56
2.2.5.3	Le sale boulot.....	58
2.2.5.4	Les défenses collectives : virilité et muliérité	59
2.2.5.5	La voix différente : une voix difficilement formulable.....	61
2.2.5.6	Le récit tragicomique : sublimation du réel et subversion des rapports de domination	62
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE.....		63
3.1	Fondements épistémologiques de la recherche.....	63
3.1.1	Épistémologies féministes	63
3.1.2	Recherche qualitative, compréhensive, exploratoire et critique	67
3.2	Population et recrutement	68
3.3	Collecte de données.....	69
3.4	Traitement et analyse des données : L'analyse inductive par catégories conceptualisantes	70
3.5	Limites et biais de la recherche.....	71
3.6	Diffusion des résultats.....	72
3.7	Considérations éthiques	73
CHAPITRE 4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....		75
4.1	Situation des femmes rencontrées	75
4.1.1	Quelques chiffres	75
4.1.2	La vie de famille	76
4.1.3	La vie au travail	76
4.2	L'expérience de l'articulation famille-travail	79
4.2.1	Adapter le travail à la réalité familiale.....	79
4.2.1.1	Favoriser la présence auprès des enfants	81
4.2.1.2	Miser sur la qualité de la présence et du temps	82

4.2.2	Rehausser les conditions de vie de la famille	83
4.2.3	Être consciente du stigmate de putain et l'affronter	84
4.2.3.1	Dissimuler et mentir	84
4.2.3.2	Marquer une rupture entre le travail et la vie personnelle.....	88
4.2.3.3	Se rassembler et d'entraider	88
4.2.3.4	Répliquer aux préjugés et aux stéréotypes	90
4.2.3.5	Se valoriser dans le travail	93
4.2.4	Les enjeux associés au secret et au dévoilement	94
4.2.4.1	La stigmatisation liée au dévoilement	95
4.2.4.2	Le dévoilement contraint.....	96
4.2.4.3	Le poids des mensonges	98
4.2.4.4	Le stress face aux questions des proches et des enfants	98
4.2.4.5	L'implication des proches et des enfants dans la dissimulation et les mensonges.....	99
4.2.4.6	Les contraintes liées au secret.....	101
4.3	Regard sur l'intervention sociale	103
4.3.1	Des services sociaux et de santé inadaptés.....	103
4.3.1.1	Des postures d'intervenantes et d'intervenants qui victimisent et vulnérabilisent	104
4.3.1.2	Les risques du dévoilement auprès des intervenantes et des intervenants	104
4.3.2	Propositions concernant l'intervention sociale	105
4.3.2.1	Être sensible aux besoins et mettre les préjugés de côté	105
4.3.2.2	Favoriser une approche de proximité.....	107
4.4	Conclusion du chapitre.....	108
CHAPITRE 5 DISCUSSION		109
5.1	Le travail du sexe et l'inaptitude parentale	110
5.1.1	Le travail du sexe, l'aliénation et la vulnérabilité	111
5.1.2	Le travail du sexe et la souffrance psychique	113
5.1.3	Les croisades morales, la rhétorique prohibitionniste et les institutions.....	114
5.2	La perspective du <i>care</i> comme cadre de réflexion critique.....	117
5.2.1	Le travail du sexe comme travail du <i>care</i>	119
5.2.2	Le travail du sexe comme sale boulot.....	122
5.2.3	Les mythes au service du pouvoir, les défenses viriles et les institutions	124
CONCLUSION		128
ANNEXE A AFFICHE DE RECRUTEMENT		132
ANNEXE B GRILLE D'ENTREVUE.....		135
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT		137
BIBLIOGRAPHIE.....		141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1 Situation des femmes rencontrées.....	78
---	----

RÉSUMÉ

Malgré l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et les avancées que l'on doit aux mouvements féministes, le patriarcat demeure un paradigme dominant à l'égard de la question familiale (Descarries et Corbeil, 2002^a). Dans sa version plus contemporaine, le consensus social concernant la famille est aussi imprégné de l'influence de l'épidémiologie sociale, un paradigme qui supporte une ambition scientifique et normative (Parazelli et al., 2003 et Parazelli, 2013). Comme la mère porte implicitement la responsabilité de l'ordre familial et par extension, de l'ordre social, cette normativité est étroitement liée au genre (Cardi, 2007; 2010 et 2015).

Cette recherche s'ancre dans les épistémologies féministes. Elle propose une démarche qualitative, exploratoire et critique en s'intéressant à la réalité des mères qui pratiquent le travail du sexe à partir de l'idée selon laquelle « on ne peut être mère et putain à la fois » (Ovidie, 2018). Le stéréotype de la mère s'oppose effectivement à celui de la putain dans l'imaginaire social (Descarries et Mathieu, 2009). Les mères qui pratiquent le travail du sexe doivent ainsi réconcilier leur posture d'être humain discrédité en regard de leur travail et leur identité de mère, laquelle est soumise à des injonctions normatives de plus en plus élevées (Samtani et Trejos-Castillo, 2015).

Nous exposons les données issues d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès de huit mères exerçant le travail du sexe afin d'explorer leur expérience de l'articulation famille-travail. Cette expérience est traversée par la gestion des temps et des espaces de la vie familiale et du travail, laquelle relève surtout de la mobilisation de stratégies personnelles par les mères. Ces constats correspondent aux connaissances portant sur l'articulation famille-travail (Descarries et Corbeil 2002^b; Malenfant, 2002; Tremblay, 2003 et Seery, 2014 et 2020). S'agissant des mères que nous avons rencontrées, cette expérience a cependant de particulier qu'elles doivent composer avec le stigmate de putain (Pheterson, 2001). Nous avons donc recours à certains travaux portant sur la stigmatisation symbolique et structurelle aux fins d'analyse et de discussion de nos résultats de recherche.

On relève deux grands types de stratégies employées par ces femmes pour faire face au stigmate de putain : elles s'en distancient ou elles lui résistent. La valorisation dans le travail compte parmi les stratégies de résistance. À ce sujet, elles énoncent des réalités et des compétences se rapportant au travail du *care*. Ainsi, la perspective du *care* est également mobilisée dans notre cadre conceptuel. Nous réfléchissons notamment au travail du sexe comme travail du *care* à la lumière des concepts de travail émotionnel (Hochschild, 2003 et 2012), de sale boulot (Lhuilier, 2005 et Molinier 2011) et de défenses collectives féminines et viriles (Molinier, 2000; 2002 et 2004), alors qu'une part importante du travail du *care* demeure stigmatisée en tant que sale boulot (Molinier, 2011) et que le travail émotionnel est sous-pesé dans l'appréhension de la valeur du travail du *care* (Molinier, 2011 et 2020). De plus, bien que la dimension du *care* soit transversale aux activités de soins et de services aux personnes, elle est généralement occultée du sexuel (Molinier, 2009 et 2011). Ces idées nous permettent d'éclairer le discrédit porté à l'endroit des mères pratiquant le travail du sexe et de réfléchir à leurs avenues de reconnaissance et de citoyenneté.

Mots clés : Travail du sexe, mères, articulation famille-travail, féminisme, patriarcat, imaginaire social, discours sociaux dominants, significations imaginaires sociales, stigmatisation, stigmate de putain, travail du *care*, travail émotionnel, sale boulot, défenses collectives.

INTRODUCTION

L'inspiration de ce projet s'appuie sur le contenu d'un documentaire intitulé « Là où les putains n'existent pas » (Ovidie, 2018). Il expose l'histoire d'Eva-Marree Kullander-Smith, dite « Jasmine Petite », assassinée par son ex-conjoint le 11 juillet 2013, de 31 coups de couteau, dans un bureau des services sociaux suédois, à Västerås. Malgré qu'on lui reconnaisse une problématique de violence chronique, ce dernier obtient la garde de leurs deux enfants en 2009, alors qu'Eva-Marree est dénoncée aux services sociaux suédois pour avoir travaillé comme escorte pendant deux semaines. Suivant la rupture conjugale, Eva-Marree qui se réinstalle seule avec ses enfants, se retrouve rapidement en situation de précarité financière et fait effectivement le choix de proposer ses services d'escorte. Malgré de nombreuses démarches qui s'échelonnent sur trois ans, les services sociaux refusent obstinément de lui rendre la garde de ses enfants. C'est dans le contexte d'une reprise de contact avec son aîné, après des années de batailles juridiques, qu'elle est prise d'assaut dans un établissement des services de protection de l'enfance par son ex-conjoint, désigné pour superviser ledit contact. La scène se déroule devant les regards horrifiés de l'enfant et des intervenantes sociales.

Dans les années précédant son assassinat, on apprend qu'Eva-Marree devient porte-parole pour le syndicat suédois des travailleuses du sexe¹. C'est au fil des témoignages des proches de la jeune femme qu'Ovidie (2018) critique la politique prohibitionniste² de l'État suédois et l'errance des services sociaux dans cette situation. Rappelons qu'en 1999, la Suède devient le premier pays à criminaliser l'achat de services sexuels³ (Levy et Jakobsson, 2014 et Ovidie, 2018). Considéré comme progressiste à cette époque,

¹Dans ce mémoire, nous utilisons l'expression travailleuse du sexe plutôt que le mot prostituée, car ce mot est moralement chargé, alors que l'expression travailleuse du sexe définit de façon plus neutre la personne par son travail (Mensah, Thiboutot et Toupin, 2011). Comme notre recherche porte sur des femmes nous employons ces termes au féminin. L'utilisation des mots prostituée et putain se veut dénuée d'une quelconque connotation péjorative ou avilissante et se fait en référence à un contexte socio-historique particulier ou parce que c'est le terme utilisé par l'autrice ou l'auteur du texte auquel nous référons. L'utilisation du mot prostitution est réfléchi de la même manière. Par ailleurs, l'expression travail du sexe réfère implicitement à la reconnaissance de cette pratique en tant que travail, laquelle est au cœur des revendications soutenant les droits des travailleuses du sexe (Merteuil et Schaffauser, 2017). Nous préférons ne pas encombrer le texte de l'usage répétés des guillemets lorsque que nous utilisons ces différents termes.

² Une politique prohibitionniste à l'égard de la prostitution, implique de vouloir l'éradiquer en légiférant de manière à incriminer toutes les personnes et les activités par lesquelles elle s'actualise (Maffesoli, 2013).

³ Malgré la controverse qu'il suscite, le modèle suédois est exporté ailleurs dans le monde (Levy et Jakobsson, 2014), notamment au Canada en 2014 (Robert et Bernatchez, 2017).

le modèle suédois est mis à mal dans ce documentaire qui dénonce les dérives de la lutte contre la prostitution. La réalisatrice entame ainsi son plaidoyer :

Pour bien comprendre l'histoire d'Eva-Marree, il faut la replacer dans son contexte culturel et juridique. La Suède est considérée comme un des pays pionniers en termes de révolution des mœurs [...]. Pourtant dans les années 80, cette libération a observé un tournant conservateur [...]. Au nom des droits des femmes, la Suède s'est jurée d'éradiquer toute forme de travail du sexe. [...] En réalité, aucun client n'a jamais été incarcéré, alors que la situation des prostituées n'a cessé de se dégrader [...]. Elles ne sont plus considérées comme des délinquantes, mais la réalité se révèle autrement plus pernicieuse. La loi les considère comme des victimes de violences sexuelles, et ce, qu'elles se reconnaissent comme tel ou non. La parole de celles qui revendiquent d'exercer de leur plein gré est systématiquement décrédibilisée [...] (Ovidie, 2018).

La réalisatrice déplore que ces femmes soient d'emblée appréhendées comme des icônes de la violence des hommes envers les femmes et qu'elles soient responsables de se sortir d'une telle situation au risque d'être étiquetées comme des déviantes. Selon ce raisonnement, il est donc hautement improbable qu'une mère qui exerce le travail du sexe puisse assurer une réponse adéquate aux besoins de ses enfants. Qu'importe de fournir un argumentaire fondé sur l'agentivité des personnes, la mère est ici perçue comme un être fragilisé et inapte sur le plan parental. Comme le souligne Ovidie (2018) : « Sous prétexte de la lutte contre les violences faites aux femmes, on ne peut être mère et putain à la fois ».

Cette triste histoire évoque de façon troublante que par l'effet des présupposés normatifs, la parole des personnes stigmatisées ne vaut pas d'être entendue. Au surplus, le fait qu'on ait préféré dans cette situation, confier des enfants à un père reconnu pour sa problématique de violence plutôt qu'à une mère ayant offert des services d'escorte n'est pas sans trahir les empreintes du patriarcat⁴.

Partant de la question de fond de savoir en quoi le travail du sexe et la maternité sont-elles des situations mutuellement exclusives, notre revue de littérature nous conduit à constater qu'il s'agit dans les faits d'un sujet peu étudié. Bien qu'il existe nombre de travaux sur la prostitution, nous abondons dans le sens de

⁴ « Le patriarcat désigne communément l'autorité des pères, et partant le pouvoir des hommes. » (Dorlin, 2008 : 15). « [Il] se définit comme une culture fondée sur la binarité et la hiérarchie des genres. » (Gilligan et Snider (2019), dans Brugère, 2020 : 193). « Cette binarité constamment réitérée garantie un masculin fort et un féminin faible » (Brugère, 2020 : 193-194). C'est « un système sociopolitique qui organise l'oppression des femmes à travers un travail domestique gratuit » (Delphy (1992) dans Brugère, 2020 : 195). « Le patriarcat est un système d'inégalité de genre qui permet aux hommes d'imposer aux femmes de travailler à leur avantage. Il est aussi une manière de classer, de dominer ou de fabriquer les autres [dont les femmes font partie] [...]. Le patriarcat est un terme qui rend effectif un mode d'exploitation généralisé des femmes. » (Brugère, 2020 : 195).

Bernstein (1999); Coderre et Parent (2000) et Mensah (2010) qui soutiennent que la prostitution est largement théorisée, mais que peu d'études sont menées directement auprès des femmes qui en font la pratique, et ce, d'autant plus lorsqu'elles sont mères.

Également, Pheterson (2001)⁵ souligne que les données qui s'appuient sur la catégorie des prostituées recèlent un biais de recherche important fondé sur l'accès à certaines de ces personnes via les institutions. À l'étape de l'échantillonnage, il est attrayant pour les chercheuses et les chercheurs de les rejoindre dans les services concernant la toxicomanie, la délinquance, les problèmes de santé mentale, etc. Cela oriente significativement les connaissances à leur sujet.

Parmi le nombre limité de travaux offrant un éclairage sur la réalité des mères pratiquant le travail du sexe, ceux de Doitteau (2004) et Murnan, Bates et Holowacz (2020) illustrent bien ce propos. Leurs recherches portant respectivement sur le lien maternel et sur les facteurs de risque et de protection pour les enfants, ont été réalisées auprès de mères recrutées via divers établissements, dont des centres de thérapie. De plus, ces deux études concernent des femmes qui pratiquent sur la rue et qui manifestent une problématique de toxicomanie, soit la population de travailleuses du sexe la plus vulnérable, la plus précarisée et la moins représentative de l'ensemble (Bernstein, 1999; Samtani et Trejos-Castillo, 2015 et Robert et Bernatchez, 2017).

Certes, l'intention n'est pas ici de prétendre que toutes les mères pratiquant le travail du sexe sont en mesure de répondre adéquatement aux besoins de leur(s) enfant(s), mais bien de questionner le regard que l'on pose d'emblée sur leur situation, de réfléchir à la manière dont ce regard se construit et d'obtenir le point de vue des principales concernées sur leur expérience.

Ce mémoire examine l'expérience de femmes dans l'exercice de leurs réalités de mères et de travailleuses du sexe, par le biais d'une recherche qualitative. Nous avons rencontré huit mères pratiquant le travail du sexe. Les entrevues réalisées ont fait l'objet d'une analyse inductive dont les données sont discutées au travers d'un double prisme composé de théories sur la stigmatisation et de théories féministes du *care*.

⁵ Pheterson, G. (2001). *Le prisme de la prostitution* (Édition augmentée). Paris : L'Harmattan. L'ouvrage original est paru 1996 sous le titre *The Prostitution Prism*.

Au premier chapitre, nous présentons la problématique de recherche. Celle-ci se dégage d'une revue de littérature portant sur trois phénomènes permettant de circonscrire l'illégitimité attribuée aux mères pratiquant le travail du sexe : les discours sociaux dominants au sujet de la prostitution, les enjeux légaux relatifs au travail du sexe et la maternité comme institution normative.

Au second chapitre, nous exposons le cadre conceptuel sur lequel s'appuie l'analyse et la discussion des données de recherche. Nous y exposons donc des notions théoriques portant sur la stigmatisation et sur la perspective du *care*.

Le troisième chapitre aborde la méthodologie employée. Il y est question des fondements épistémologiques de la recherche, de la population visée, du recrutement, de la méthode de collecte de données, de la stratégie d'analyse utilisée, des limites et des biais de la recherche de même que des enjeux éthiques identifiés.

Le quatrième chapitre contient les résultats de l'étude. Les femmes que nous avons rencontrées s'expriment sur leur vie familiale, leur vie au travail et leur expérience de l'articulation famille-travail. Cette expérience est explorée dans leur rapport aux institutions, à leur travail, à leur entourage, à leurs proches, à leurs enfants et à elles-mêmes. Ce chapitre se termine avec leur regard sur l'intervention sociale.

À la lumière de ces résultats, nous discutons au cinquième chapitre du présupposé posant le travail du sexe comme facteur d'inaptitude parentale. De plus, nous mobilisons la perspective du *care* comme cadre de réflexion critique afin de réfléchir au travail du sexe autrement que sous les angles de la déviance et de la victimisation.

Nous concluons ce mémoire en discutant de sa pertinence pour le travail social et les études féministes et en proposant une nouvelle piste de recherche.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Il existe un aspect sur lequel la plupart des autrices et auteurs ainsi que d'autres témoins privilégiés s'entendent : Il est commun pour les travailleuses du sexe adultes d'être mère (Bernstein, 1999; Pheterson 2001; Doitteau, 2004; Samtani et Trejos-Castillo, 2015 et Lanctôt, 2016). Notre revue de littérature suggère néanmoins que lorsque cette question est abordée, c'est surtout en termes d'inaptitude au regard des facteurs de risque que l'on attribue à la personnalité, au mode de vie et à l'environnement de ces femmes (Coderre et Parent, 2000; Lanctôt 2016 et Murnan, Bates et Holowacz, 2020).

Pour comprendre sur quoi s'appuie l'illégitimité attribuée aux mères exerçant le travail du sexe nous suggérons de nous pencher sur trois phénomènes qui participent à la construction des idées et des présupposés les concernant : les discours sociaux dominants⁶ au sujet de la prostitution, les enjeux légaux relatifs au travail du sexe et la maternité comme institution normative⁷.

1.1 Les discours dominants au sujet de la prostitution

Le phénomène de la prostitution génère un inconfort social significatif et des dissensions tant au niveau de l'opinion publique et des discours féministes que de la posture adoptée par les institutions et les organismes à l'égard des personnes qui en font la pratique (Parent et Bruckert, 2000; Mensah, 2010 et Bédard, 2012). Comme le registre moral est de tout temps mobilisé à l'égard des prostituées (Cohen, 2019) et qu'on en parle le plus souvent de manière sensationnaliste (Mathieu, 2012 et Chaumont, 2012), on sort difficilement du stéréotype de la putain⁸, la prostituée pratiquant sur la rue, toxicomane, soumise au contrôle du proxénète (Parent et Bruckert, 2000; Pheterson, 2001; Mensah, 2010 et Merteuil et Schaffauser, 2017). Cette figure cristallisée dans l'imaginaire social s'intrique dans une problématisation

⁶ Dans ce mémoire, l'utilisation de l'expression discours sociaux dominants se fait en référence aux significations imaginaires sociales qui instituent le sens commun. Cela est au cœur du concept d'imaginaire social expliqué à la page 12.

⁷ Dans ce mémoire, nous appréhendons la maternité en tant qu'institution normative. Ainsi nous soulignons son caractère symbolique, c'est-à-dire, institutif d'un sens (Tahon, 2002) en référence au concept d'imaginaire social expliqué à la page suivante.

⁸ L'utilisation du terme putain se fait en référence au stigmaté de putain conceptualisé par Pheterson (2001). Il en est spécifiquement question à la section 2.1.4 du deuxième chapitre.

de la prostitution en termes d'exploitation sexuelle et de traite humaine (Parent et Bruckert, 2000; Pheterson, 2001 et Mensah, 2010).

Nous considérons ici l'imaginaire social comme étant constitutif des phénomènes sociaux (Giust-Desprairies, 2019).

Cette conception de l'imaginaire social prend son origine dans la pensée de Cornelius Castoriadis (1975) qui pose l'imaginaire comme processus de création, au fondement du social-historique et de la psyché. L'imaginaire social étant selon lui à comprendre comme une source inépuisable et toujours indéterminée de significations [...] ces significations imaginaires sociales [...] sont historiques, donc évolutives, et produisent des institutions qui ne peuvent être analysées qu'en fonction du contexte culturel de l'époque. Elles sont significatives parce qu'elles renvoient à du sens, défini par Castoriadis comme « un tenir-ensemble ». Elles sont sociales parce qu'elles valent pour et s'imposent à tous les membres de la société, sans être nécessairement connues comme telles (Giust-Desprairies, 2019 : 350)⁹.

1.1.1 Les discours juridico-politiques et féministes

Sur le plan juridico-politique, la prostitution est problématisée selon différents grands paradigmes au fil de l'histoire. Ceux-ci sont libellés de manière différentes selon les autrices et auteurs et en fonction de leurs horizons disciplinaires. Afin de synthétiser cette question nous retenons le réglementarisme, l'abolitionnisme, le prohibitionnisme et le néo-abolitionnisme que nous pouvons définir sommairement comme suit : La réglementation de la prostitution vise le contrôle et l'encadrement¹⁰ de cette pratique appréhendée comme un mal nécessaire et elle est basée sur un argumentaire hygiéniste en rapport à la propagation des maladies vénériennes¹¹, dont les prostituées sont jugées responsables (Maffesoli, 2013 et Cohen, 2019). L'abolitionnisme naît en Angleterre à la fin du 19^{ème} siècle et s'institue en réaction à la réglementation de la prostitution qu'il vise à abolir notamment au nom de la morale confessionnelle (Mathieu, 2012 et 2015 et Cohen, 2019). Il pointe les maisons de tolérance considérées comme des écoles de dépravation (Mathieu, 2015). Le mouvement abolitionniste se transforme cependant rapidement de sorte que ce n'est plus l'abolition de la réglementation qui est visée, mais bien l'abolition de la

⁹ En ce sens, nous privilégions l'expression signification(s) imaginaire(s) sociale(s) dans ce mémoire. Les termes représentation(s) ou représentation(s) sociale(s) sont employés lorsqu'ils sont utilisés par les autrices et auteurs dont nous mobilisons les écrits.

¹⁰ L'encadrement et la surveillance sont notamment assurés par l'inscription des prostituées dans un registre officiel, les contrôles sanitaires réguliers à leur égard et la circonscription de la pratique de la prostitution aux maisons de tolérance (maisons closes) (Cohen, 2019).

¹¹ Il s'agit du terme employé dans le contexte réglementariste du 19^{ème} siècle.

prostitution en soi (Maffesoli, 2013 et Cohen, 2019). Le prohibitionnisme à l'égard de la prostitution se développe conjointement à la campagne de prohibition de l'alcool (Cohen, 2019). Il vise l'éradication de la prostitution en usant d'une approche répressive à l'égard de toutes les personnes impliquées (Maffesoli, 2013 et Cohen, 2019). Le néo-abolitionnisme vise aussi à enrayer la prostitution, mais surtout par la pénalisation des clients alors qu'il pose les prostituées comme des victimes, lesquelles il aspire à soustraire du contrôle pénal (Parent et Bruckert, 2000 et Maffesoli, 2013). La nuance entre le prohibitionnisme et le néo-abolitionnisme est subtile : dans le premier cas la personne pratiquant la prostitution est considérée comme une délinquante et dans le second comme une victime (Maffesoli, 2013). Toutefois, comme il s'agit d'une victime-coupable qu'il faut aussi sauver d'elle-même et que la définition du proxénétisme dans le néo-abolitionnisme est très englobante, ces idéologies se recoupent dans leurs pratiques et dans leurs effets (Maffesoli, 2013).

L'histoire de la mobilisation des femmes au sujet de la morale sexuelle et des normes de subordination des femmes aux hommes s'inscrit dans les premiers débats concernant la réglementation de la prostitution (Cohen, 2019). L'éclosion et le développement des mouvements féministes en Occident est donc étroitement liée à cette question (Cohen, 2019). Ainsi, les discours juridico-politiques¹² et féministes doivent être réfléchis de façon intriquée.

Dans les discours féministes, la conceptualisation de la prostitution est polarisée en fonction de deux grands courants de pensée. D'une part celui des féministes soutenant un argumentaire dit néo-abolitionniste (prohibitionniste) et, d'autre part, celui des féministes activistes qui se portent à la défense des droits des travailleuses du sexe (Bernstein, 1999; Parent et Bruckert, 2000; Pheterson, 2001; Mensah, 2006 et 2010; Merteuil, 2012; Bruckert et Law, 2013; Levy et Jakobsson, 2014 et Merteuil et Schaffauser, 2017). Les premières considèrent la prostitution comme emblématique de la domination et de la violence des hommes à l'égard des femmes et comme « l'ultime réification des femmes et l'ultime aliénation du travail » (Pheterson, 2011 : 89); Les secondes dénoncent les effets néfastes des discours qui dépeignent les travailleuses du sexe comme des victimes sans agentivité et ciblent leurs conditions de travail dans la

¹² L'histoire des quatre grands courants de pensée juridico-politiques présentés à l'égard de la prostitution est évidemment beaucoup dense et complexe. Chacun de ces paradigmes impliquent des discours nuancés voire contrastés. Par exemple, le mouvement abolitionniste est aussi traversé de résistances à la problématisation morale. Nous suggérons certains écrits scientifiques produits à l'issue d'un travail rigoureux sur les archives, notamment ceux de Corbin (1978) et Maugère (2009), aux lectrices et aux lecteurs qui souhaitent explorer ce sujet.

liste des facteurs d'oppression (Bernstein, 1999; Parent et Bruckert, 2000; Pheterson, 2001; Mensah, 2006 et 2010; Bruckert et Law, 2013; Levy et Jacobsson, 2014 et Merteuil et Schaffauser, 2017). Ce clivage soutient l'usage des mots employés pour désigner cette réalité (Mensah, 2006). Alors que les féministes néo-abolitionnistes (prohibitionnistes) utilisent le terme prostitution, l'expression travail du sexe est caractéristique du discours des féministes activistes (Mensah, 2006). Comme ces mots renvoient à des significations imaginaires sociales bien différentes, cette situation n'est évidemment pas sans rendre la conversation difficile entre les groupes (Mensah, 2006).

Par ailleurs, si le thème de la prostitution génère des divisions, des conflits et des ruptures au fil de l'histoire des mouvements féministes, celui de la traite des femmes tend à rallier (Cohen, 2019). La campagne contre la traite arrive à l'avant-scène au début du 20^{ième} siècle (Cohen, 2019). Elle s'appuie sur les efforts du mouvement abolitionniste et tire sa vigueur d'un argumentaire sensationnaliste axé sur la peur de l'enlèvement et la prostitution forcée des femmes à l'échelle internationale (Cohen, 2019). Le thème de la traite donne lieu à un « changement de paradigme dans la pensée et l'action féministes, qui insistent sur l'aspect forcé de la prostitution et la nécessité d'une intervention étatique pour protéger les femmes » (Cohen, 2019 : 77). Le phénomène de la traite est initialement libellé « traite des Blanches », puis « traite des femmes et des enfants » en 1921, et depuis 1949, « traite des êtres humains »¹³ (Chaumont et Wibrin, 2007). Dans les années 1990, le développement d'une « nouvelle prostitution de migrantes supposées sous la coupe de proxénètes mafieux [remobilise] en donnant une nouvelle actualité à la thématique de la traite des êtres humains » (Mathieu, 2012 : 174). Le thème de la traite a aussi la particularité de rassembler le néo-abolitionnisme, le féminisme et l'altermondialisme sous la dénonciation des violences contre les femmes et de la marchandisation du monde (Mathieu, 2012). Cette coalition soutient le féminisme institutionnel qui désigne la prostitution comme une violence et qui se fait entendre dans le champ juridico-politique (Mathieu, 2012 et Maffesoli, 2013) au nom de la dignité humaine (Maffesoli, 2013).

Il est pertinent de nous arrêter sur le poids symbolique du mot traite. « Le mot « traite », comme son nom l'indique, a été transposé en effet de l'histoire de l'esclavage des Noirs dans celle des malheurs et des misères des Blanches. » (Chaumont et Wibrin, 2007 : 126). Deux dimensions sont cependant soulevées pour dénoncer l'assimilation erronée de la traite des Blanches à la traite des Noirs : d'une part cette

¹³ Dans la déclaration de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1949 (Cohen, 2019).

dernière fut sur des siècles cautionnées par l'État qui en était complice, d'autre part, l'esclavage implique la contrainte du début à la fin du processus, la captivité étant d'ailleurs assurée par l'usage des chaînes et du fouet (Chaumont et Wibrin, 2007). Ce glissement entretient pourtant « la facilité avec laquelle nous croyons que de nouvelles formes d'esclavage se perpétuent à une échelle massive » (Chaumont et Wibrin, 2007 : 122) ce qui participe de l'indignation généralisée et du confinement de la prostitution à la rhétorique de l'exploitation sexuelle et du trafic humain (Chaumont et Wibrin, 2007 et Chaumont, 2012). Ainsi, le thème de la traite renforce le discours prohibitionniste (Cohen, 2019).

1.1.2 La prostitution et le développement du travail social

À l'image de l'histoire des mouvements féministes, le travail social s'est développé et professionnalisé dans le rapport aux femmes pratiquant la prostitution en Amérique du Nord, dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle (Coderre et Parent, 2000; Mensah 2010 et Bédard, 2012). Cette histoire est bien rendue, dans les travaux de Coderre et Parent (2000). Nous en proposons un résumé succinct afin d'exposer comment la pratique du travail social est aussi au cœur des discours sociaux dominants concernant la prostitution.

De la bienfaisance au service social, l'intervention envers les populations vulnérables fut longtemps imprégnée par les diktats de l'Église chrétienne. Les autorités religieuses de l'époque, intraitables dans leur appréhension de la femme comme symbole de la virginité et de la maternité, sévissent pour garantir la pérennité de la Nation. Ainsi la femme doit demeurer chaste et assujettie à l'homme par l'institution du mariage. Toutefois, avec les phénomènes d'industrialisation, d'urbanisation, d'immigration et de féminisation des emplois (notamment dans les usines) propres à cette période, une augmentation de la prostitution se manifeste au sein de la population de jeunes filles qui aspirent de cette façon à un niveau de vie plus décent.

En réaction à cette situation, des réformateurs s'engagent dans une croisade morale¹⁴ contre la corruption des femmes qui s'accompagne aussi d'une campagne d'hygiène suscitée par la surpopulation, l'insalubrité des villes et la propagation des maladies pour lesquelles les prostituées sont tenues responsables. Ces mouvements sont investis par une proportion importante de femmes issues des œuvres de charité.

¹⁴ La notion de croisade morale est exposée à la section 2.1.1.5 du deuxième chapitre de ce mémoire.

À l'époque, les prostituées « font l'unanimité de la pitié féminine sinon celle de la thérapeutique » (Perrot (1991) dans Coderre et Parent, 2000 : 61). Cela ne manque pas de leur conférer un caractère misérabiliste qui finit par s'instituer. Des maisons de quartier (*settlements*) sont mises sur pied, notamment par Jane Addams, dans le but d'offrir enseignements, soins et assistance à ces femmes. Dans une visée de changement social, ces lieux sont aussi destinés à l'étude de la pauvreté et de la prostitution et à la formation de résidentes en service social. Graduellement, ce modèle est importé des États-Unis par l'Angleterre et le Canada.

Au travers de cette trame historique, il est important de relever que malgré la volonté louable qui se déploie au sein des *settlements* d'aider les femmes pratiquant la prostitution, elles sont considérées comme des êtres vulnérables dont le sort précaire les force à succomber à la prostitution, une supercherie mise sur pied par des hommes malveillants. Le corps de la prostituée est donc posé comme un corps en danger « livré en pâture, exploité, abusé, utilisé » (Coderre et Parent, 2000 : 67), un corps à protéger. Avec la propagation des « maladies vénériennes » ce corps apparaît toutefois « non seulement comme un corps en danger, mais comme un corps dangereux » (Coderre et Parent, 2000 : 68). Les efforts pour préserver la santé physique des jeunes filles et par extension, celle de la population, constituent d'ailleurs les bases des pratiques de santé publique d'aujourd'hui.

Cette notion de corps dangereux est renforcée avec le développement d'un intérêt marqué pour les droits et la protection des enfants au début du 20^{ième} siècle. Cela légitimise l'intervention accrue de l'État envers les prostituées. Nonobstant, de corps en danger à corps dangereux, l'issue est la même : il faut rééduquer et réhabiliter les prostituées. Elles sont par voie de conséquence, déviantes, voire illégitimes.

Par ailleurs, la professionnalisation du service social engendre le développement d'une perspective significativement influencée par la doctrine freudienne. Il s'agit de l'approche *case work*. La psychanalyse, centrée sur la relation mère-enfant devient la méthode scientifique de prédilection. C'est un moment crucial de l'histoire qui par le recours à une logique centrée sur le diagnostic, le pronostic et le traitement, marque le métissage entre le travail social et la médecine et ouvre la voie à la psychologisation et à la médicalisation des problèmes sociaux. Cela influence évidemment l'orientation du travail social à l'égard des prostituées.

Les travaux de Coderre et Parent (2000), exposent comment la prostitution est historiquement associée à la précarité au danger et à la rue. D'ailleurs, ce qui permet initialement d'identifier les jeunes femmes

pratiquant la prostitution ne tient qu'en leur « présence manifeste dans les rues de la ville » (Coderre et Parent, 2000 : 67), alors qu'elles circulent seules et en lieux désignés comme dangereux (gares, théâtres), situation tout à fait marginale pour une jeune femme à l'époque. C'est donc la rue qui permet le marquage des prostituées et force est de constater qu'aujourd'hui, dans une sorte de relation inversée, la prostitution évoque encore la rue. Pourtant, la prostitution exercée sur la rue ne concerne qu'une minorité des femmes (5% à 20%) (Bernstein, 1999; Pheterson, 2001; Samtani et Trejos-Castillo, 2015 et Robert et Bernatchez, 2017). De plus, comme la pratique sur la rue est fortement associée à la consommation de substances psychoactives (Bernstein, 1999; Lanctôt, 2016 et Murnan, Bates et Holowacz, 2020), le stéréotype de la putain toxicomane s'en trouve renforcé.

1.2 Les enjeux légaux relatifs au travail du sexe

1.2.1 Le cadre légal régissant la prostitution au Canada

Au Canada, le plus haut tribunal invalide en 2013 par l'Arrêt Bedford¹⁵, les dispositions du code criminel relatives à la sollicitation publique, aux maisons de débauche et au fait de vivre des fruits de la prostitution d'autrui, puisqu'elles portent atteinte au droit à la sécurité des prostituées (Robert et Bernatchez, 2017). Au regard de l'objectif de prévenir les nuisances publiques, l'effet de ces infractions sur le droit à la sécurité des prostituées est jugé totalement disproportionné puisqu'il augmente significativement les risques auxquels ces personnes s'exposent (Robert et Bernatchez, 2017).

Suivant cette décision, c'est en 2014 que des amendements législatifs calqués sur le modèle prohibitionniste suédois en matière de prostitution sont adoptés dans le cadre du projet de loi C-36, devenu la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*¹⁶ (Gouvernement du Canada, 2014 et Robert et Bernatchez, 2017). La mesure phare de la Loi est la criminalisation de l'achat de services sexuels et son préambule « fait référence à trois objectifs : 1) protéger les prostituées,

¹⁵ L'Arrêt Bedford est une décision rendue par la juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverley McLachlin, le 20 décembre 2013, qui déclare inconstitutionnelles certaines dispositions du code criminel concernant la prostitution suivant une procédure d'appel relative à une décision de la Cour supérieure de l'Ontario (Association canadienne de justice pénale, 2014). Le 28 septembre 2010, la juge Susan Himel (Cour supérieure de l'Ontario) donnait raison aux plaignantes Terri Jean Bedford, Amy Lebovitch et Valérie Scott à l'effet que les dispositions du Code criminel canadien à l'égard de la prostitution allaient à l'encontre des droits et libertés prévus par la Charte canadienne (Mensah, Thiboutot et Toupin. 2011).

¹⁶ Ci-après la Loi.

considérées comme victimes d'exploitation; 2) protéger les collectivités; 3) réduire la demande pour les services sexuels » (Robert et Bernatchez, 2017 : 51).

Sous des apparences de progrès social, le modèle dit de décriminalisation¹⁷ favorise toutefois la pérennité d'une approche répressive à l'égard des travailleuses du sexe (Bruckert et Law, 2013; Bruckert et Hannem, 2013; Krüsi et al., 2014; Levy et Jakobsson, 2014; Galbally, 2016). Essentiellement, bien que la vente de services sexuels ne soit pas illégale et qu'elle ne l'ait jamais été au Canada les nouvelles dispositions législatives resserrent l'étau à l'égard des tierces parties¹⁸, des clients et des activités entourant la pratique de la prostitution (Bruckert et Law, 2013; Krüsi et al., 2014; Stella, 2015; Galbally, 2016 et Robert et Bernatchez, 2017).

Concrètement, les infractions relatives aux maisons de débauche sont abrogées et les dispositions concernant la sollicitation et le proxénétisme sont modifiées (Robert et Bernatchez, 2017). La proscription de sollicitation concerne spécifiquement les lieux suivants : garderies, terrains d'école, terrains de jeu ou les lieux situés à proximité (art. 213); Des précisions sont apportées à l'infraction de vivre des produits de la prostitution d'autrui afin de cibler plus particulièrement les situations où la personne est encouragée ou forcée à offrir des services sexuels rétribués¹⁹ dans le but qu'une autre personne en tire avantage ou à des fins commerciales (art. 286.2); La Loi interdit en tous lieux le fait d'obtenir des services sexuels en échange d'une rétribution ou de communiquer dans ce but (art. 286.1), de même que de faire sciemment de la publicité pour offrir des services sexuels tarifés (art. 286.4); Elle précise les infractions relatives au proxénétisme, à la traite de personnes et à la prostitution juvénile, notamment : amener quelqu'un à offrir des services sexuels rémunérés, exercer un contrôle ou une influence sur une personne à cette fin (art. 286.3) ou dans le but de l'exploiter ou de faciliter son exploitation (art. 279.01 et 279.011), bénéficier d'un avantage matériel que l'on sait provenir ou avoir été obtenu par une infraction relative à la traite de

¹⁷ Il s'agit de la décriminalisation des prostituées considérées comme des victimes d'exploitation par opposition à la criminalisation des clients vus comme les grands responsables du système prostitutionnel (Mathieu, 2015).

¹⁸ On entend par tierce partie, toute personne qui travaille ou s'associe avec une travailleuse du sexe afin de superviser, contrôler ou coordonner en partie ou en totalité l'organisation ou la pratique de son travail (par exemple : réceptionniste, chauffeuse et chauffeur, employé-e de sécurité, webmestre, propriétaire, gérant-e, etc.) (Bruckert et Law, 2013 et Stella, 2015). Les travailleuses du sexe n'échappent pas à cette catégorie, lorsqu'elles facilitent le travail d'une autre travailleuse du sexe (Bruckert et Law, 2013 et Stella, 2015).

¹⁹ Les termes rétribués, tarifés, rémunérés, etc. doivent être interprétés au sens d'un échange entre un service sexuel et quelque chose d'autre que la sexualité : argent, drogue, biens, etc. Au sens de la Loi, le concept de paiement pour un service sexuel va au-delà d'une transaction en argent (Gouvernement du Canada, 2014).

personnes (art. 279.02); La Loi modifie aussi la définition du terme arme en vue d'inclure tout objet ou matériel conçu, utilisé ou qu'on entend utiliser pour attacher une personne contre son gré (exemples : menottes, corde, ruban adhésif) (Gouvernement du Canada, 2014).

D'autres offenses criminelles qui ne font pas partie de la Loi sont aussi à retenir, notamment : Agir de manière indécente dans un endroit public (art. 173); Porter une arme (art. 89 et 90); S'identifier avec un autre nom que le sien (art. 403); Faire obstruction à la justice (art. 139); Faire obstruction au travail des policiers (art. 129) (Gouvernement du Canada, 2014).

1.2.2 Les actrices et acteurs soutenant la reconnaissance des travailleuses du sexe

Les regroupements de travailleuses du sexe et les organisations qui défendent leurs droits²⁰ jouent un rôle majeur dans la discussion du cadre légal selon le point de vue des principales concernées. Certaines organisations comme l'Alliance Canadienne pour la Réforme des Lois sur le Travail du Sexe visent aussi à renforcer la participation de ces personnes au débat public et aux différents processus législatifs entraînant des conséquences sur leur vie.

Bien que les modifications légales issues de l'Arrêt Bedford s'appuient sur la reconnaissance d'atteintes aux droits et libertés prévus par la Charte canadienne, plusieurs actrices et acteurs de la société (intellectuelles et intellectuels, militantes et militants, regroupements, organisations, etc.) considèrent que le nouveau régime demeure inconstitutionnel puisqu'il entrave la liberté d'expression et continue d'accroître les dangers auxquels sont exposés les personnes pratiquant le travail du sexe (Robert et Bernatchez, 2017). Notamment, il maintient la clandestinité de la communication et compromet les échanges visant à évaluer la dangerosité des clients et à convenir de conditions sécuritaires (Robert et Bernatchez, 2017). Ainsi, « comme dans le régime antérieur, [...] il faut faire vite, ne pas trop poser de questions, se déplacer vers des lieux plus isolés » (Robert et Bernatchez, 2017 : 53). Le cadre légal actuel reproduit donc dans les faits les problématiques antérieurement dénoncées devant les tribunaux (Robert et Bernatchez, 2017).

Les dispositions légales qui concernent directement ou indirectement le travail du sexe ont des impacts négatifs considérables sur les conditions de vie et de pratique des travailleuses du sexe (Bruckert et

²⁰ Par exemple : Stella l'amie de Maimie, l'Alliance canadienne pour la Réforme des Lois sur le Travail du sexe, *Prostitutes of Ottawa-Gatineau Work, Educate and Resist (POWER)*, *Maggie's*, etc.

Hannem, 2013). Les militantes et les militants relèvent que la non-reconnaissance du travail du sexe en tant que travail concoure à la discrimination et à la stigmatisation²¹ des femmes qui en font la pratique (Mensah, 2010), de même qu'à leur exclusion civique (Bruckert et Hannem, 2013). D'ailleurs, les représentations stigmatisantes concernant le risque et l'immoralité résistent dans les différents régimes juridico-politiques qu'il s'agisse de la décriminalisation, de la légalisation réglementée, de la criminalisation ou de la criminalisation partielle (Bruckert et Hannem, 2013). Malgré les appels aux changements formulés au fil de l'histoire législative, le registre émotionnel continue de faire écho chez les parlementaires et les institutions demeurent imprégnées du moralisme juridique (Maugère, 2014). Cette situation contribue à la violence systémique à l'égard des travailleuses du sexe, notamment le harcèlement policier et le profilage social et racial en plus d'entretenir chez elles la peur de dénoncer les agressions subies (Alliance Canadienne pour la Réforme des Lois sur le Travail du Sexe).

La violence systémique se joue aussi dans la normalisation de la violence que ces femmes subissent et son corollaire, l'inertie des autorités à cet égard (Bruckert, 2012 et Bruckert et Hannem, 2013). À ce propos, rappelons le drame de Vancouver, la tristement célèbre Affaire Pickton²² (Bruckert, 2012 et Maugère, 2014). L'examen du travail des autorités dans cette affaire révèle le refus des policiers d'enquêter sur les disparitions de femmes et la réduction des effectifs policiers mobilisés, et ce, malgré des preuves déjà accablantes contre Pickton en 1997, notamment sa propension à la violence envers les travailleuses du sexe (Bruckert, 2012).

Un autre élément soulevé, est la problématisation juridique de la prostitution. À ce propos, Robert et Bernatchez (2017), observent une tendance dans les jugements concernant les infractions liées à la sexualité à instrumentaliser les valeurs de la Charte canadienne, à défaut de pouvoir recourir à la théorie du préjudice²³. La désapprobation morale, lorsqu'elle repose sur des valeurs comme l'autonomie, la liberté, l'égalité et la dignité humaine, trouve ainsi son chemin dans les textes légaux (Robert et Bernatchez, 2017).

²¹ Nous exposons les notions de stigmatisation symbolique et structurelle aux sections 2.1.2 et 2.1.3 du deuxième chapitre de ce mémoire.

²² De 1995 à 2001, 46 femmes connues pour avoir pratiqué la prostitution de rue à l'est du centre-ville de Vancouver sont portées disparues (Maugère, 2014). Des corps sont retrouvés dans une ferme porcine et l'enquête conduit à l'arrestation tardive de Robert William Pickton (Maugère, 2014).

²³ La théorie du préjudice se fonde dans la philosophie de John Stuart Mill qui postule que « la seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres. [...] il ne saurait [donc] être question de contraindre un individu pour son propre bien, physique ou moral, car ce n'est pas une justification suffisante » (Mill (1859) dans Robert et Bernatchez, 2017 : 63).

On postule donc que la prostitution est une forme de violence genrée qui implique nécessairement l'exploitation et que ses effets préjudiciables et disproportionnés, dévalorisent et dégradent la dignité humaine de toutes les femmes (Robert et Bernatchez, 2017).

*Avec le *Projet de loi C-36*, [...] la prostitution doit être criminalisée, car elle porte atteinte à l'égalité hommes/femmes et à la dignité humaine [...]. Selon cette conception, la prostituée qui choisit de se prostituer n'existe pas. [...] Le préambule [de cette loi] fait aussi référence à la chosification du corps humain et à la marchandisation des activités sexuelles, des considérations beaucoup plus morales. [...] Au-delà de la protection des valeurs constitutionnelles, [le législateur] semble vouloir décourager un comportement qui dérange, qui offense (Robert et Bernatchez, 2017 : 70-71).*

À ce propos, Maffesoli (2013) souligne que la dignité est une notion pour le moins vague notamment dans les débats au sujet de la prostitution. Du point de vue juridique, la notion de dignité humaine est conceptualisée comme un attribut de la personne qu'on peut opposer à des tiers et comme un attribut de l'humanité que des tiers peuvent opposer à la personne (Maffesoli, 2013).

[La] dignité attribut de la personne apparaît protectrice contre les intrusions d'autrui [alors que] la dignité attribut de l'humanité ne protège pas tant la personne en elle-même que la part d'humanité qu'elle contient en elle, ce qui a pour conséquence la possibilité de limiter sa liberté afin de protéger l'humain qui est en elle si elle adopte un comportement réputé porter atteinte à l'humanité dans son entier (Maffesoli, 2013 : 47).

C'est exactement ce dont il est question dans les débats concernant la prostitution : « d'un côté les travailleuses du sexe revendiquent la possibilité d'exercer leur activité et les droits afférents, tandis que de l'autre, les opposant(e)s à cette activité la jugent contraire à la dignité de la personne humaine, mais également [à celle] de toutes les femmes » (Maffesoli, 2013 : 47). Au nom de la dignité, il s'opère une négation de la parole des premières concernées appréhendées comme des victimes qui s'ignorent, coupables de l'atteinte à leur propre dignité et à celle de toutes les femmes (Maffesoli, 2013). Bruckert (2012) relève d'ailleurs une nette tendance à exclure les travailleuses du sexe des Commissions d'enquête qui les concernent pourtant directement.

Sur le plan conceptuel, nous retenons aussi les travaux de Tabet (2004). Elle soulève notamment que la promiscuité et la rétribution ne sont pas exclusives à la prostitution, mais se retrouvent dans divers rapports asymétriques contractualisés dans les sociétés patriarcales. Elle pose l'existence d'un continuum dans les échanges économique-sexuel concernant les prestations sexuelles féminines sur lequel on situe aussi le mariage. Elle met au jour un problème de définition majeur à l'égard de la prostitution en affirmant

que le postulat de l'échange économique en tant qu'élément distinctif fondamental de la prostitution est une construction idéologique n'ayant aucune portée universelle. Cette construction soutient-elle, supporte néanmoins les instances de pouvoir masculines en réaction aux choix des femmes considérés comme étant transgressifs. Elle souligne que la revendication de reconnaissance des travailleuses du sexe comporte conséquemment un potentiel subversif à l'égard du patriarcat.

1.2.3 Un mot sur la *Loi sur la protection de la jeunesse*

La *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit que la sécurité et le développement d'un enfant peuvent être compromis dans les situations d'abandon, de négligence, de risque sérieux de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus physiques ou sexuels, de risque sérieux d'abus physiques ou sexuels et de troubles du comportements sérieux (Gouvernement du Québec, 2022). Aucune de ces situations ne ciblent spécifiquement la pratique du travail du sexe comme facteur de maltraitance. Toutefois, « l'action judiciaire est caractérisée par la reproduction des rôles parentaux traditionnels [...] et par la marginalisation des mères en raison de leur sexualité, de leur origine culturelle, de leur état de santé ou de leurs conditions de vie » (Bernheim, 2017 : 49). Ces constats sont importants si l'on se reporte au stéréotype de la putain.

La sexualité des mères est souvent considérée dans les décisions de la Chambre de la jeunesse comme problématique en regard de l'accomplissement de leur rôle parental (Bernheim, 2017). Elle est « généralement présentée en soi comme une conduite inappropriée ou désinvolte, et semble le plus souvent témoigner d'une instabilité personnelle, d'un manque de jugement, voire d'une forme d'immoralité » (Bernheim, 2017 : 64). En ce domaine, la sexualité féminine est aussi l'objet d'une normalisation rigide et moralisante donnant consistance à des injonctions fondées sur une conception traditionnelle de la famille et de la maternité (Bernheim, 2017). Ainsi, « la moralité sexuelle serait, pour les femmes, un des facteurs déterminants de la capacité à tenir un rôle maternel » (Bernheim, 2017 : 65). D'ailleurs, lorsque le tribunal constate qu'une mère s'est conformée à ses attentes, elle devient « une bonne mère dont il convient de souligner les qualités morales » (Bernheim, 2017 : 72).

1.3 La maternité comme institution normative

Pour saisir les enjeux et les défis auxquels sont confrontées les mères pratiquant le travail du sexe, nous proposons maintenant de porter un regard sur la maternité en tant qu'institution normative.

La maternité est une institution élaborée selon une perspective androcentrique au travers des pouvoirs de l'Église et de l'État. Aborder la maternité implique conséquemment de souligner son caractère symbolique (Tahon, 2002) et de reconnaître qu'elle est rattachée à des facteurs d'oppression pour les femmes (Descarries et Corbeil, 2002^a). Cela engage aussi à revisiter l'histoire de la consolidation depuis la fin du 19^{ième} siècle, d'une posture hygiéniste²⁴ à l'égard des questions sociales (Bastien et Laé, 2011), puisqu'elle soutient à son tour « un souci moralisateur de pureté sociale et de bonne conduite » (Bourgeault, 2004 : 58).

Par ailleurs, alors que le sens de la maternité s'appuie à l'origine sur la mise à distance des femmes du politique (Tahon, 2002), il est aujourd'hui fragmenté en regard de préoccupations comme l'épanouissement personnel (Fortier et Deschenaux, 2016). De plus, le brouillage des repères normatifs résultant de la montée des formes d'individualisme contraint nos sociétés occidentales à valoriser fortement la liberté individuelle, la performance et les compétences (Parazelli, 2004). La maternité d'aujourd'hui tend conséquemment à résonner les thèmes de normativité, d'épuisement et de détresse des femmes (Seery, 2014 et Fortier et Deschenaux, 2016). Samtani et Trejos-Castillo (2015) associent justement l'expression *intensive mothering expectations* à la réalité des mères d'aujourd'hui.

Dans cette section, nous abordons plus spécifiquement cinq phénomènes sociopolitiques soutenant les significations imaginaires sociales sur la maternité : l'institution patriarcale de la maternité, la transformation du familialisme, l'épidémiologie sociale, le contrôle de la fécondité et la conciliation famille-travail.

1.3.1 L'institution patriarcale de la maternité

L'histoire des sociétés occidentales s'appuie sur « des dispositifs de naturalisation et de normalisation de la division sexuelle du travail » (Dorlin, 2008 :11) qui impliquent l'assignation des femmes à la sphère

²⁴ L'hygiénisme réfère à un ensemble de dispositions sociopolitiques dans la gestion, la discipline et le contrôle des collectivités visant la prévention de la santé publique et donc l'optimisation des coûts sociaux (Bastien et Laé, 2011).

reproductive²⁵, la normativité de l'hétérosexualité reproductive et la hiérarchisation des sexes et de leur domaine de compétences respectif (au détriment des femmes) (Tabet, 1998 et Federici, 2014²⁶).

Dans leurs travaux, Descarries et Mathieu (2009), présentent les archétypes féminins. Il s'agit de représentations stéréotypiques essentialisées, infériorisées et dépréciatives de la femme. Bien qu'elles paraissent obsolètes, ces figures continuent d'imprégner l'imaginaire social et par conséquent, de soutenir les systèmes d'oppression et d'assujettissement des femmes.

Le premier archétype est celui de la femme-diabolique. Elle est le « symbole du péché de la chair et de la mort » (Descarries et Mathieu, 2009 : 23) et prend tout autant les allures de la sorcière maléfique que de la séductrice irrésistible et pernicieuse. De nature indépendante et donc transgressive, la femme-diabolique est responsable de la déchéance et de la souffrance des hommes. La seconde figure, celle de la faible-femme, est à l'opposé de la femme-diabolique sur le continuum archétypal dû à son immaturité, son imperfection et son infériorité intellectuelle qui la rendent tout juste apte à accommoder les hommes et à s'occuper des enfants. Elle se porte donc « au secours de la hiérarchisation des sexes » (Descarries et Mathieu, 2009 : 23) tout comme la femme-parure ou femme-objet, le troisième archétype. Dans ce cas-ci, la femme se trouve chosifiée, réduite à son esthétisme et assujettie au regard de l'homme. Sa fonction étant de se consacrer aux désirs et au plaisir de l'homme, son essence se situe dans son corps sexué. « La femme-objet est enfermée dans des schémas réducteurs et infantilisants » (Descarries et Mathieu, 2009 : 24). De façon plus contemporaine, la femme-rivale (quatrième archétype) émerge de la « mixité sociale et la mutation des mentalités » (Descarries et Mathieu, 2009 : 24) concernant les rôles sociaux, le monopole masculin dans la sphère publique et la binarité antagoniste des rapports de sexe. Sa force, son indépendance et son intelligence constituent une menace à réprimer en confinant les femmes au domestique.

²⁵ La sphère reproductive renvoie à la conceptualisation de la division sexuelle du travail par les féministes matérialistes selon deux sphères : celle des fonctions productives (la production des biens et des services nécessaires à l'existence) et celles des fonctions reproductives (la reproduction biologique de l'être humain et de sa force de travail incluant l'entretien, le soin et l'éducation des êtres humains, dont les enfants) (Tabet, 1998 et Federici, 2014).

²⁶ Federici, S. (2014). *Caliban et la sorcière, Femmes, corps et accumulation primitive* (2^e éd.). Genève, Paris, Marseilles : Entremonde et Senonevero. L'édition originale anglaise fut publiée en 2004 sous le titre *Caliban and the witch*.

Ainsi, les représentations historiques de la femme justifient son assignation à la sphère reproductive « dans sa forme juridique moderne – la famille patriarcale » (Dorlin, 2008 : 11). À ce compte, Delphy (2002) rappelle qu'avec l'industrialisation, on voit apparaître le concept de foyer, un espace privé distinct du domaine de la production duquel les femmes deviennent les spécialistes. Ainsi, la « femme-mère acquiert avec le foyer comme lieu et l'élevage des enfants comme spécialité, un « domaine » propre » (Delphy, 2002 : 77), lequel est une source de valorisation et de reconnaissance particulièrement investie dans les années 1950 (Delphy, 2002).

Tahon (2002) aborde pour sa part l'historicité de la figure de la mère avec les figures de la mère républicaine et celle de la mère sociale. La première repose sur le principe selon lequel les parents ont avec l'avènement de la modernité, plus de devoirs que de droits à l'égard de leurs enfants et notamment celui « d'en faire de bons citoyens » (Tahon, 2002 : 87). Pour ce faire, la mère doit être tenue en retrait de l'espace politique, ultime lieu de conflits. « Aussi est-elle assignée aux mœurs qu'elle doit blanchir. » (Tahon, 2011 : 87). La fin du 19^{ième} siècle laisse la place à la mère sociale. « Destinée à médiatiser les effets pervers de la révolution industrielle » (Tahon, 2002 : 88), elle est investie de la nécessité de produire des enfants en santé et scolarisables. Pour y parvenir, elle devient ménagère, alors que le père se voit conférer le statut de pourvoyeur.

1.3.2 La transformation du familialisme : De la morale chrétienne à la politique familiale

On peut définir le familialisme comme une « tendance à mettre en avant l'importance de la famille en société » (Larousse, 2023). S'agissant de savoir de quelle famille il est question, le consensus social reste en faveur du modèle patriarcal (Descarries et Corbeil, 2002^a; Lenoir, 2005 et Cardi, 2015). Comme la famille est un objet politique fait de représentations qui s'articulent et prennent sens en fonction du contexte sociohistorique (Lenoir, 2005), il est opportun de réfléchir à la conception de la famille et de la maternité, sous l'angle de la transformation du familialisme.

L'étude des premières politiques sociales et du développement des États-providence en Occident expose le passage d'un familialisme religieux à un familialisme d'État (Cohen, 2008 et 2012). Alors que les questions relatives à la pérennité de la famille et par extension de la Nation et à l'indigence sont une prérogative des institutions religieuses, on assiste au début 19^{ième} siècle, à un investissement de ces sphères d'intervention par l'État (Cohen, 2012). Cette transition s'opère par la médiation d'un maternalisme d'État (Cohen, 2008 et 2012).

Le maternalisme est une idéologie qui exalte la capacité féminine à être mère et étend à la société les valeurs de soin, d'affection et de moralité (Cohen, 2008). Le maternalisme d'État implique donc d'articuler une politique étatique sur les compétences féminines du *care*²⁷ (Cohen, 2008). Au début du 19^{ème} siècle, des associations philanthropiques occidentales développées à l'initiative des femmes déplorant la dénatalité et revendiquant la pureté morale (Cohen 2008 et 2012) légitiment leur « mise en relation [...] avec le monde politique et l'État » (Cohen, 2008 : 102). D'origines essentiellement confessionnelles, ces associations s'associent au début du 20^{ème} siècle, des actrices et des acteurs aux intérêts parfois antagonistes afin d'être entendues et d'exercer une influence (Cohen, 2008 et 2012). Le familialisme religieux de l'Église catholique entre en confrontation avec ce maternalisme d'État (Cohen, 2008). Le familialisme d'État que nous connaissons aujourd'hui est le produit d'une série de compromis issus de cet affrontement historique entre le familialisme d'Église et le maternalisme d'État (Cohen, 2008).

Bien sûr, les avis sont partagés sur les contours de cette histoire, les allégeances des protagonistes, les rapports de pouvoir et l'influence des féministes dans le développement des États-providence (Cohen, 2008). La rhétorique des compétences féminines entraîne néanmoins l'intervention de l'État dans les familles (Cohen, 2008 et 2012). De façon plus contemporaine, le passage d'un familialisme religieux à un familialisme d'État conduit à la médiation de la morale familiale par le biais des politiques sociales (Cardi, 2015). De plus, la stratégie maternaliste de promotion du *care* est récupérée dans l'idéologie familialiste patriarcale qui participe à l'essentialisation de la femme à ses fonctions reproductives et soutient la ghettoïsation des emplois féminins (Cohen 2012). Également, la professionnalisation des métiers du *care* dans un régime patriarcal renforce l'image de la mère bienveillante (la bonne mère) en plaçant les attributs féminins associés au *care* au service de l'État et à l'évidence de l'imaginaire social (Desmarais, 2002 et Descarries et Corbeil, 2002^a).

1.3.3 Les mères dans la mire de l'épidémiologie sociale

Suivant les divers mouvements de contestation de l'ordre religieux au début du 19^{ème} siècle et la désacralisation de l'État, la famille s'affranchit elle aussi du pouvoir tutélaire de l'Église (Lenoir, 2005 et Cardi, 2015). Le passage de l'Église à la Raison génère en outre l'éclatement des repères normatifs caractéristique des sociétés occidentales contemporaines (Touraine, 1983; Aubert, 2004 et Parazelli, 2004). C'est au secours de cette incertitude que se porte la montée du scientisme et du positivisme (Laurent,

²⁷ Le *care* est initialement essentialisé à la fonction maternelle. Cette question s'inscrit dans la perspective du *care* développée à la section 2.2 du deuxième chapitre de ce mémoire.

1993). Nous l'avons vu, la morale familiale chrétienne cède le pas à la politique familiale. Celle-ci n'en est cependant pas moins normalisante (Parazelli et al., 2003; Saint-Jacques, Turcotte et Oubrayrie-Roussel, 2012; Parazelli, 2013 et Cardi, 2015). Elle s'imbrique dans une nouvelle conception de la famille, caractérisée par un consensus scientifique en faveur de l'ordre et du contrôle social, et ce, au moyen d'une logique inspirée du paradigme médical (Parazelli et al., 2003 et Parazelli, 2013).

Au Québec, il nous faut nous reporter au début des années 1990, alors qu'on assiste à une importante réforme du système de la santé et des services sociaux (Parazelli, 2013). Les travaux qui se matérialisent dans la publication d'une nouvelle politique en la matière, inspirée de la Charte d'Ottawa²⁸ ouvrent la voie à l'ère de l'épidémiologie sociale²⁹ et de la prévention précoce³⁰ (Parazelli, 2013). Ces orientations structurent à ce jour les approches dites probantes dans la prestation des services de santé et des services sociaux au Québec (Parazelli et al., 2003 et Parazelli, 2004 et 2013).

Cet engouement pour la prévention précoce se fait normatif et marginalisant puisqu'il concoure à l'élaboration et au maintien de présupposés quant à ce que devrait être un bon parent (le plus souvent une bonne mère) par le biais de la rhétorique des compétences parentales (Parazelli et al., 2003 et Cardi, 2007; 2010 et 2015). Elle implique d'identifier les catégories à risque et les zones d'inaptitude parentale au moyen des données probantes qui, érigées en dogmes, paraissent « mutiler la capacité des intervenants de penser de façon critique » (Parazelli et al.; 2003 : 101). Avec l'essor d'une expertise prétendument infaillible des problèmes de la famille, on assiste à une sorte de technocratisation morale de la maternité et de l'éducation des enfants (Parazelli et al., 2003). Cela concoure au ciblage et à la disqualification implicite des familles populaires et monoparentales en tant que familles à risque (Parazelli et al., 2003 et Cardi, 2007, 2010 et 2015 et Parazelli, 2013), et ce, particulièrement lorsqu'elles dévient de la norme

²⁸ La Charte d'Ottawa est adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre d'un congrès international pour la promotion de la santé tenu à Ottawa en 1986. Elle met de l'avant une perspective socio-sanitaire de la santé publique (Parazelli, 2013).

²⁹ L'épidémiologie sociale consiste essentiellement à considérer les problèmes sociaux comme des maladies et donc à en dépister, prévenir et traiter les symptômes (les facteurs et manifestations d'inadaptation sociale) en conformité avec le model biomédical (Parazelli, 2004).

³⁰ La prévention précoce est une approche dont le but est d'enrayer les problèmes comportementaux à l'adolescence et la reproduction intergénérationnelle de l'inadaptation sociale au moyen d'une intervention précoce et intensive auprès des familles, et ce, dès la naissance des enfants (Parazelli et al.; 2003 et Parazelli, 2013). Elle vise la modification des comportements et des habitudes des parents puisque les facteurs de risque au sain développement des enfants sont identifiés par les experts comme en étant tributaires (Parazelli et al.; 2003 et Parazelli, 2013).

conjugale et hétérosexuelle (Cardi, 2007; 2010 et 2015). La monoparentalité des mères est effectivement associée à la précarité et à l'inaptitude (Parazelli et al. 2003; Cardi, 2007; 2010 et 2015 et Parazelli, 2013).

Cette nouvelle ambition scientifique dans la gouvernance des familles populaires réactive « par le registre de la psychologie notamment, les liens étroits entre ordre social, ordre familial et ordre du genre » (Cardi, 2015 :12). La mère est implicitement imputable de l'ordre de la famille et par extension, de l'ordre social (Cardi, 2007; 2010 et 2015). Elle doit pour les préserver, se soumettre à l'injonction à la participation active et à la responsabilisation par le biais du développement des compétences parentales (Cardi, 2015). Elle doit aussi maîtriser les facteurs de risque concernant le bon développement infantile, lesquels sont souvent réduits à la psychopathologie des mères (Cardi, 2007; 2010 et 2015). Se pointent ici les spectres de la mère républicaine et de la mère sociale.

Cardi (2007; 2010 et 2015) met en cause un retour aux valeurs et aux fonctions parentales traditionnelles (patriarcales) perçues comme étant menacées par l'émancipation et l'autonomisation des mères. « Le médical est entrelacé au psychologique et sous-tend un discours très traditionnel sur les rôles de sexe à propos des classes populaires. » (Cardi, 2007 : 33). Les mères des milieux populaires sont assignées en tant que médiatrices face aux désordres publics, à la violence et à l'insécurité et celles qui sont monoparentales sont d'ailleurs surreprésentées dans les services étatiques (Cardi, 2007; 2010 et 2015).

Les observations de Bernheim (2017) portant sur une revue de la jurisprudence en Chambre de la jeunesse rejoignent ces constats. L'auteur relève la prégnance d'une représentation traditionnelle de la famille et de la maternité et d'a priori fondés sur les rôles sexués dans les décisions étudiées. De plus, les concepts d'intérêt de l'enfant et de compétence parentale paraissent moralement chargés. Elle constate aussi une tendance aux relations de cause à effet problématiques³¹. Tel qu'exposé précédemment, les jugements d'immoralité à l'égard de la sexualité des mères y sont nombreux et la déviance morale est plus fortement attribuée aux mères pauvres. La violence vécue par les femmes est souvent dépeinte comme un choix et leurs difficultés sont généralement psychologisées (travers de personnalité, oisiveté, dépendance affective, etc.). L'étude de ces décisions permet de mettre en lumière le rôle des institutions dans le maintien des inégalités sociales et de l'oppression. Elle soulève l'échec de l'institution judiciaire à aborder les questions

³¹ Par exemple, la pauvreté et l'instabilité résidentielle d'une mère sont vues comme les conséquences directes de sa toxicomanie et de son problème de santé mentale, alors qu'une telle relation de causalité n'a jamais pu être démontrée et que la relation inverse serait tout autant sinon plus probable (Bernheim, 2017).

sociales de manière égalitaire, notamment en ce qui a trait au genre. La jurisprudence « fait généralement assumer aux mères la responsabilité du bien-être et du développement des enfants, que le père soit présent ou non » (Bernheim, 2017 : 66).

Par ailleurs, Cardi et al. (2016), nous rappellent que les dynamiques de pouvoir ne se réduisent pas aux rapports hommes-femmes. Il faut ainsi déconstruire l'idée d'une classe des femmes homogène puisque des hiérarchisations et d'importantes discriminations existent aussi entre les femmes en fonction de la race, de l'âge, de l'orientation sexuelle et de la classe. Les propositions des féministes matérialistes, bien que salutaires à plusieurs égards, appréhendent la domination des femmes d'un regard ethnocentré et hétéronormé. Concernant les figures de la mère, alors que la « mère-blanche » est associée dans l'imaginaire social à la féminité, à la pureté et à la douceur, les « mères-noires » sont quant à elles aliénées à la violence, à la rudesse, voire à la virilité. En cela, les figures de la femme et de la mère participent aussi aux oppressions qui s'articulent sur la race.

Il faut enfin souligner l'historicité de la relation entre pauvreté, dangerosité, inaptitude et sanction, laquelle est mise en évidence dans les travaux de Bastien et Laé (2011). Nous en proposons ici un résumé. Au début du 19^{ème} siècle, les pauvres vivent en marge de la société, ils sont considérés comme des vecteurs de contagion et représentent donc une menace pour la Nation. On les assimile au danger et à la déchéance. La mortalité infantile, les épidémies dont la tuberculose, la dépression économique, la guerre sont autant de contrariétés qui instituent la mise à l'écart du pauvre. Il devient toutefois utile pour sa force de travail, ses efforts de guerre et pour cause de dénatalité. Avant de recourir à la fertilité des pauvres, il faut cependant pour les réhabiliter, les sanitariser. L'instruction publique se voit confier ce mandat au moyen d'un classement rigoureux (les enfants sains, les malades, les débiles et les arriérés)³², de rituels d'exams physiques minutieux et d'enseignements sur l'hygiène du corps et de l'esprit. Si les familles pauvres et particulièrement les mères sont d'emblée par leur condition de pauvre, déclarées inaptes et pathogènes, on les rend de surcroît responsables, voire coupables tout autant de leur tare que de leur incapacité à redresser leurs enfants.

Cela dit, l'adoucissement des termes employés par les institutions au fil de l'histoire pour désigner la pauvreté, n'indique en rien la disparition de la condition sociale du pauvre, pas plus que celle des

³² Ces termes sont les type de qualificatifs utilisés à l'époque pour désigner les enfants en situation de vulnérabilité (Bastien et Laé, 2011).

dispositifs de surveillance, de contrôle et de punition à l'égard des familles. Foucault (1972 et 1975) introduit cette réflexion en mettant au jour la sophistication et le raffinement des régimes de contrôle basés sur la surveillance et la punition à l'égard du crime et de la folie. Les châtiments et les sévices corporels observe-t-il, ont été savamment substitués par des techniques adoucies d'orthopédie morale et sociale qui n'en sont toutefois pas moins affligeantes. De la même manière, s'agissant du redressement des familles, il n'est pas question de châtiments, mais d'un « régime punitif qui prend les corps de l'enfance pour les redresser, [...] la famille à témoin de son incapacité, qui marche à la culpabilité et à la honte. [...] Le punitif n'est plus la claque, mais son envers, une douce invitation à baisser la tête devant les injonctions » (Bastien et Laé, 2011 : 125).

1.3.4 Le contrôle de la fécondité

Dans les années 1960 et 1970 particulièrement, les femmes dénoncent leur infériorisation à la mystique féminine de l'enfantement et revendiquent pour la contraception, l'avortement et l'accès au travail salarié (Descarries et Corbeil, 2002³³). L'intérêt de nous pencher sur cette question, est qu'avec la contraception et l'avortement, le mouvement des femmes marque une rupture dans la mise à l'écart des femmes de la sphère politique (Tahon, 2002). L'avènement du contrôle de la fécondité rend « pensable la désassimilation de la femme et de la mère » (Tahon, 2002 : 90). En effet, ce n'est pas leur qualité de femme qui maintient les femmes en marge de la citoyenneté³³, mais bien leur potentiel d'être mère (Tahon, 2002). Avec le contrôle de leur fécondité, les femmes ébranlent les assises de l'État patriarcal s'appuyant sur leur assujettissement à la maternité et envisagent la citoyenneté (Tahon, 2002).

Cette transformation sociale d'envergure n'est évidemment pas sans effets sur la dénatalité et conséquemment sur les politiques familiales qui instituent des mesures de soutien à la famille, pour ne pas dire à la natalité et au maintien des femmes dans les foyers (Delphy, 2002). De plus, les acquis concernant la contraception et l'avortement soulève l'enjeu du désir d'enfant (Delphy, 2002). Dans le contexte où la différence des sexes structure la matrice d'un système consacrant la division des êtres humains en deux groupes, la maternité est pensée comme relevant spécifiquement du désir de la mère (Delphy, 2002). Avec le contrôle de la fécondité et son corollaire, la planification des naissances, le désir

³³ Dans ce mémoire, la citoyenneté doit être comprise non pas comme « l'octroi formel d'un bout de papier, mais [comme] la reconnaissance de l'appartenance à une communauté, impliquant l'octroi de droits civiques, politiques et sociaux » (Nakano Glenn, 2009 : 117).

d'enfant devient non seulement évident, mais attendu et donc objet d'injonctions normatives à l'égard des femmes (Delphy, 2002 et Desmarais, 2002). Portées par une hantise de disparition aux empreintes colonialistes et nationalistes, les sociétés occidentales contemporaines ont tôt fait de transformer ce désir d'enfant en tyrannie de la maternité, en appelant au sens de l'abnégation des femmes (Delphy, 2002 et Desmarais, 2002). D'ailleurs, les débats féministes sont un espace de revendications, mais aussi d'affrontements sur un continuum idéologique polarisé posant la maternité comme lieu d'alinéation des femmes ou comme spécificité émancipatrice (Descarries et Corbeil, 2002^a).

De plus, on s'attend non seulement à ce que les femmes aient des enfants, mais qu'elles les aient au bon moment et dans de bonnes conditions (Delphy, 2002 et Desmarais, 2002). Avec la généralisation de la posture hygiéniste, on demande aux également aux femmes de « produire » des enfants « normaux » (Parazelli et al. 2003). Ainsi, la maternité si elle est aujourd'hui contrôlée, est devenue une sorte de « passeport pour la normalité » (Desmarais, 2002 : 62). « Pourtant le prix de la maternité est très lourd, car en plus de les appauvrir et de les exclure de la sphère publique et politique, les femmes assument seules ou presque les responsabilités familiales en s'épuisant dans l'impossible conciliation travail-famille. » (Desmarais, 2002 : 63).

1.3.5 De la conciliation à l'articulation famille-travail

Les années 1960-1970 voient également se développer le concept de la femme orchestre ou de la super maman qui par l'effet de ses ambitions émancipatrices doit maintenant performer en tant qu'épouse-mère-ménagère-travailleuse/professionnelle (Descarries et Corbeil, 2002^a). D'abord appréhendée comme un objectif, « cette volonté de vouloir concilier le privé et le public s'est transformée en un acharnement à vouloir tout concilier et en une nouvelle norme de conduite pour les mères travailleuses » (Desmarais, 2002 : 63).

L'augmentation accélérée de l'activité des mères travailleuses s'explique aussi par « la centralité du travail salarié comme facteur d'autonomie et de citoyenneté » (Descarries et Corbeil, 2002^b : 458). L'organisation sociale est effectivement fortement imprégnée par le travail et le statut de travailleuse ou de travailleur est à l'avant-plan pour juger de sa valeur, de son utilité et de sa reconnaissance sociale (Malenfant, 2002). Malgré l'investissement massif des femmes dans le travail rémunéré, la maternité reste pour elles hautement significative et leur identité se construit à la fois dans leur expérience de mère et de travailleuse (Malenfant, 2002).

Alors que les mères sont elles aussi soumises aux injonctions de performance du monde du travail, le patriarcat résiste en tant que paradigme dominant à l'égard de la question familiale. Il perpétue un modèle de référence s'appuyant sur la dépendance économique des femmes, leur sur-responsabilisation dans l'espace privé et la glorification du maternage traditionnel (Descarries et Corbeil, 2002^a). En d'autres mots, l'organisation sociale se fonde toujours sur la division sexuelle du travail (Malenfant, 2002). Ainsi, les difficultés dans la conciliation famille-travail, inhérentes aux rapports de genre, sont caractéristiques des sociétés occidentales contemporaines (Fusulier et Nicole-Drancourt, 2015).

Les travaux portant sur la double réalité de mère et de travailleuse pointent un manque de concertation et d'intégration significatif entre les politiques familiales et les politiques associées au travail (Descarries et Corbeil, 2002^b; Malenfant, 2002 et Fusulier et Nicole-Drancourt, 2015). Cela s'explique par le fait que les avenues empruntées « ne s'attaquent pas au cœur du problème, à savoir la façon dont les fonctions productives (production des biens et services nécessaires à l'existence) et les fonctions reproductives (reproduction biologique de l'être humain et de sa force de travail) sont socialement mises en forme et en sens » (Fusulier et Nicole-Drancourt, 2015 : 1). La conciliation famille-travail demeure donc largement considérée comme un problème de femme ce qui participe à la responsabilisation oppressante des mères travailleuses (Descarries et Corbeil, 2002^b; Malenfant, 2002; Tremblay, 2003; Fusulier et Nicole-Drancourt, 2015 et Seery, 2014 et 2020). À ce propos, Seery (2014) souligne les effets délétères de l'idéologie de la performance alors que les exigences de la maternité augmentent sans cesse : survalorisation de l'éducation des enfants, du temps passé auprès d'eux, de qualité des repas et des activités, jusqu'au corps même des mères qui doit correspondre à un idéal.

Au bout du compte, la conciliation renvoie surtout aux stratégies individuelles des mères lesquelles se résument souvent aux emplois à temps partiel ou atypiques, à l'absentéisme au travail, au salaire d'appoint (dans le couple), à la précarité ou à l'insécurité financière et à la double-tâche (Descarries et Corbeil, 2002^b; Malenfant, 2002; Tremblay, 2003 et Seery, 2014 et 2020). Notre conception sociale de la famille reste en outre centrée sur la période de la petite enfance, alors que les responsabilités familiales (surtout des mères) vont bien au-delà du congé de maternité et concernent aussi pour plusieurs leurs propres parents en perte d'autonomie (Descarries et Corbeil, 2002^b).

À la différence du concept de conciliation, celui d'articulation famille-travail tient compte des rapports sociaux et du rôle des institutions dans la construction de notre appréhension de la maternité (Descarries

et Corbeil, 2002^b). Il va au-delà de la logique du compromis axée sur la question de la gestion du temps (Descarries et Corbeil, 2002^b). Il implique d'envisager la réalité des mères travailleuses comme un enjeu de société en tenant compte des coûts socioprofessionnels et économiques des mesures employées par ces femmes dans l'exercice de leurs responsabilités familiales et à en faire une analyse critique et systémique (Descarries et Corbeil, 2002^b). Ce concept est donc préféré à celui de conciliation famille-travail pour la suite de notre propos.

1.4 L'illégitimité attribuée aux mères pratiquant le travail du sexe

La polarisation morale entre la figure de la bonne mère et celle de la mauvaise mère, bien qu'elle semble appartenir à un passé révolu empreint de religiosité, continue d'agir et suscite une normativité bien particulière à l'égard de la maternité contemporaine (Cardi, 2007; 2010 et 2015). Dans un système de genre patriarcal qui perpétue un modèle traditionnel de la famille, la gestion des risques sociaux est ramenée à la gestion des risques familiaux et soutient la sur-responsabilisation des mères (Cardi, 2007; 2010 et 2015). Cette sur-responsabilisation est médiée par le recours aux normes psychologiques et au registre psychiatrique dans l'espace social et judiciaire en matière familiale (Cardi, 2007; 2010 et 2015). Cet usage particulier des catégories médicales³⁴ soutient la définition de la déviance maternelle et son corollaire, la figure de la mauvaise mère (Cardi, 2007; 2010).

Or, la maladie et la précarité sont historiquement associée aux prostituées (Coderre et Parent, 2000 et Cohen, 2019). La prostitution est d'ailleurs considérée comme la résultante d'une déficience mentale à la fin du 19^{ième} siècle (Cohen, 2019). De plus, les prostituées sont confinées dans le spectre du danger bien avant cette époque, alors qu'on les assimile à des sorcières au Moyen Âge (Federici, 2014). La figure de la putain symbolise l'immoralité, la femme déçue, souillée et le désordre social (Pheterson, 2001). Elle apparaît dans le métissage des caractéristiques archétypales de la femme-diable et de la femme-parure (Descarries et Mathieu, 2009). La figure de la mère est pour sa part associée aux attributs de la faible-femme (dévouement, asexualité, candeur, sollicitude, etc.) (Descarries et Mathieu, 2009). Elle s'oppose à la putain perçue comme le produit d'un mal à contrôler « au nom du bien commun, de la santé publique, de la protection du rôle épuré de la mère » (Bédard, 2012 : 233).

³⁴). En référence à l'hégémonie du paradigme médical dans les sciences sociales (Parazelli et al., 2003 et Parazelli 2013).

Explorant l'expérience des mères qui pratiquent le travail du sexe, Samtani et Trejos-Castillo (2015) soulignent que les discours sociaux qui circonscrivent ce qu'implique d'être une bonne mère et de performer sur le marché du travail sont des discours mutuellement exclusifs et opposés, surtout lorsqu'il s'agit d'un travail aussi contesté que le travail du sexe. Pourtant, « les femmes qui travaillent comme prostituées sont tout autant susceptibles d'avoir des enfants à charge que les femmes en général, peut-être même encore plus dans la mesure où l'entretien des enfants est la principale raison pour laquelle elles travaillent comme prostituées » (Pheterson, 2001 : 21).

La sexualité des mères est toutefois considérée comme une perversion (Pheterson, 2001). Bien que la sexualité soit de tout temps objet d'une normalisation rigide et d'une problématisation morale (Foucault, 1984), la sexualité des mères est spécifiquement associée à l'inaptitude parentale et même à l'immoralité, et ce, surtout lorsqu'il est question d'activités sexuelles avec des hommes qui ne sont pas pères de leurs enfants (Bernheim, 2017).

Par ailleurs, l'autonomie et l'indépendance des femmes se heurtent à la spécialisation/hiérarchisation des genres (Dorlin, 2008). Leur liberté sexuelle a donc pour effet de rompre avec leur assignation au travail reproductif (Pheterson, 2001; Tabet, 2004 et Federici, 2014). Comme la compensation des prestations sexuelles féminines par les hommes est une caractéristique instituée dans le patriarcat, la revendication de reconnaissance des travailleuses du sexe ébranle les règles d'appropriation du corps des femmes (Tabet, 2004). En effet, « le simple fait de demander de l'argent contre du sexe, de façon explicite et contractuelle, opère une rupture et un déplacement dans le vaste champ des activités féminines non rémunérées » (Caradonna, 2008 : 126).

Dans les sociétés patriarcales, l'échange économique-sexuel est effectivement une transaction asymétrique (Tabet, 2004). La femme « n'est ni pensée, ni pensable [...] comme un sujet de la sexualité et du désir » (Tabet, 2004 : 153). Il persiste plutôt une idée forte dans l'imaginaire social de la femme objet et non sujet de la sexualité (Tabet, 2004). Cela introduit et entretient l'idée de la sexualité en tant que service et mène « à la spoliation et à la censure de la sexualité des femmes » (Tabet, 2004 : 155)³⁵.

³⁵ « Le point de vue de la personne qui fournit un service sexuel explicite et professionnalisé permet une mise au point intéressante sur le rapport entre la sexualité, le service et l'échange économique : [...] le client, en payant la prostituée, a droit à un service sexuel, *mais pas à sa sexualité à elle* [...]. L'enjeu – qu'affirment [certaines] [...] – est d'être un sujet à part entière, y compris un sujet sexuel. » (Tabet, 2004 : 154).

En résumé, la situation des mères pratiquant le travail du sexe recoupe les significations imaginaires sociales introduites par les catégories dites à risque reprises par les politiques sociales. Lorsqu'elles revendiquent un statut de travailleuses à part entière, elles confrontent l'ordre social assuré par la conciliation silencieuse de la bonne mère et de la bonne épouse. Puisque la citoyenneté est intriquée au travail salarié (Descarries et Corbeil, 2002^b), la non-reconnaissance du travail du sexe comme travail participe au déni de citoyenneté des mères pratiquant le travail du sexe, ceci influençant le regard porté sur leur qualité de mère. Les femmes sont soumises à une morale sexuelle prescriptive qui légitimise l'ingérence législative dans la sphère privée (Maugère, 2014) et qui, s'agissant de la prostitution, les consacre en victimes ou en délinquantes (Robert et Bernatchez, 2017).

Enfin, comme la violence, la maladie et la mort sont normalisées en tant que conséquences, voir châtements attendus de l'impudicité sexuelle des prostituées et qu'on se désole peu pour ces raisons, qu'elles soient brutalisées, persécutées et assassinées (Pheterson, 2001), comment peut-on dans ces conditions, leur reconnaître la légitimité d'être mères?

1.5 Questions de recherche et objectifs

À la lumière des différents éléments problématisés, « on ne peut être mère et putain à la fois » (Ovidie, 2018). Or, bien que la maternité et le travail du sexe apparaissent comme deux réalités irréconciliables, il demeure qu'on en sait objectivement peu sur l'expérience des mères qui pratiquent le travail du sexe. Également, plusieurs conséquences semblent découler du fait de penser la maternité et le travail du sexe comme étant mutuellement exclusives :

- I. Les mères qui pratiquent le travail du sexe sont catégorisées en tant que mères en danger, dangereuses et donc inaptes sur le plan parental;
- II. Bien qu'il s'agisse d'une population particulièrement hétérogène, les significations imaginaires sociales au sujet de ces femmes sont rigides et peu nuancées;
- III. Étant donné l'illégitimité qui leur est attribuée, ces femmes se méfient des institutions. Ce faisant, on en sait peu sur leurs besoins en tant que mères de même que sur les besoins de leur(s) enfant(s);

- IV. La posture adoptée par les institutions qui vise la sortie de la prostitution et la réhabilitation, alimente la stigmatisation envers les mères exerçant le travail du sexe et leur isolement social;
- V. Il y a peu d'ouverture à développer des pratiques en intervention sociale³⁶ qui tiennent compte de la parole des principales concernées.

Devant ces constats, la question qui guide cette recherche vise à savoir comment les mères qui pratiquent le travail du sexe composent avec leur réalité de mère et les ressources et les contraintes qui incombent à leur travail. Plus spécifiquement, qu'en est-il de leur rapport aux institutions, à leur travail, à leur entourage, à leurs proches, à leurs enfants et à elles-mêmes dans l'exercice de leur double réalité?

Les objectifs de cette recherche sont les suivants :

- A. Explorer l'expérience de l'articulation famille-travail de mères pratiquant le travail du sexe en allant à leur rencontre;
- B. Analyser les leviers et les obstacles rencontrés par ces femmes dans l'exercice de leur double réalité;
- C. Réfléchir aux approches en intervention sociale à leur égard ainsi qu'aux types d'interventions souhaitées par ces femmes.
- D. Réfléchir à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté de ces femmes.

³⁶ Dans ce mémoire, nous utilisons le terme intervention sociale au sens large et discutons de façon inclusive des services psychosociaux, de santé, policiers, juridiques, etc.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL

Ce chapitre porte sur les éléments théoriques retenus aux fins d'analyse et de discussion de nos données de recherche. Nous avons choisi de réfléchir à l'expérience de l'articulation famille-travail de mères qui pratiquent le travail du sexe et à leur regard sur l'intervention sociale en nous appuyant sur deux angles théoriques. Nous présentons d'abord des notions portant sur la stigmatisation, puis nous abordons la perspective du *care*. Ces deux angles permettent à la fois d'éclairer conceptuellement la situation de ces femmes et de dégager des avenues de réflexion concernant leur reconnaissance sociale et leur citoyenneté.

2.1 La stigmatisation : notions théoriques

L'illégitimité attribuée aux mères qui pratiquent le travail du sexe et le discrédit qu'on leur porte s'instituent au moyen de discours, de normes, de préjugés et de stéréotypes socialement et historiquement situés. Ces éléments se cristallisent dans l'imaginaire social³⁷ et soutiennent des processus de stigmatisation. Dans cette section, nous exposons sommairement l'interactionnisme symbolique dans le but de définir les notions de stigmatisation symbolique et structurelle, puis de discuter du stigmate de putain et des stratégies employées par les personnes stigmatisées pour y faire face.

2.1.1 L'interactionnisme symbolique : quelques concepts

2.1.1.1 L'interaction et la dimension symbolique

Ayant fait l'objet de nombre de travaux dont les premiers remontent au tournant du 20^{ième} siècle³⁸, l'interactionnisme symbolique est un courant qui s'intéresse à la manière par laquelle les individus deviennent des êtres sociaux (Hacking, 2004). De façon plus spécifique, il met l'accent sur la base symbolique de notre rapport au monde, des relations sociales et de la communication (Hacking, 2004; Le Breton, 2016^b et Roy et Lindsay, 2017). Il postule que les interactions sociales s'appuient sur des symboles (mots, gestes, regards, images, etc.), lesquels véhiculent des significations (émotions, valeurs, normes, croyances, etc.) qui sont socialement plus ou moins partagées ou conflictuelles. Ces significations se

³⁷ « L'imaginaire social, on le sait, est un piège pour la pensée » (Molinier, 1999 : 75).

³⁸ On situe les racines de l'interactionnisme symbolique dans les travaux des philosophes pragmatistes américains sous l'École de Chicago. Soulignons notamment ceux de George Herbert Mead (1863-1931) et Herbert Blumer (1900-1987) à qui l'on doit d'ailleurs l'appellation « interactionnisme symbolique », utilisée pour la première fois en 1937 (Hacking 2004; Le Breton, 2016^a et Lacaze, 2013).

situent dans un contexte et une temporalité (Le Breton, 2016^b et Roy et Lindsay, 2017). L'unité d'analyse des rapports sociaux n'est donc pas l'individu mais bien l'interaction au cours de laquelle s'opère une construction de sens. Ultiment, c'est tout un héritage symbolique qui se développe et imprègne les sociétés (Le Breton, 2016^b et Roy et Lindsay, 2017). L'interactionnisme symbolique ne conçoit pas les individus comme des sujets passifs et soumis aux lois d'un monde qui les précède, mais comme des actrices et des acteurs construisant ce monde tout en étant façonnés par celui-ci (Le Breton, 2016^b et Roy et Lindsay, 2017). « La société est donc créée et maintenue par les interactions sociales et ses structures peuvent être modifiées par les interactions sociales. [...] si les individus participent à la construction des structures sociales, ils sont aussi influencés par ces dernières » (Roy et Lindsay, 2017 : 73).

2.1.1.2 Le soi et les rôles sociaux

À un niveau microsociologique, l'interactionnisme symbolique postule que l'être humain possède un « soi », désigné comme foyer de la réflexivité, de la délibération et de la médiation au monde (Le Breton, 2016^b et Lacaze, 2013). Le soi se décline selon la succession des rôles différents que l'individu endosse en fonction des situations, des personnes et des moments et cet endossement permet l'existence sociale (Le Breton, 2016^b). Ces rôles peuvent aussi lui être attribués, voire imposés et l'existence sociale devient alors régie par les autres (Le Breton, 2016^b). Ainsi, toute interaction est susceptible d'entraîner l'attribution d'un rôle dépréciatif ou à l'inverse idéalisé et l'autodétermination se trouve alors contrainte par le regard d'autrui (Le Breton, 2016^b).

De plus, l'interaction ne concerne pas exclusivement les acteurs en coprésence, mais aussi une multitude d'autres, invisibles, qui influencent notre rapport au monde. Le personnage que nous construisons socialement est sous le regard des innombrables autrui qui nous accompagnent physiquement ou moralement [...]. Une sorte d'auditoire fantôme hante toute interaction (Le Breton, 2016^b : 53).

2.1.1.3 L'identité personnelle et l'identité sociale

Il existe une imposante littérature de différents horizons disciplinaires sur la question de l'identité. Selon la pensée interactionniste, l'identité personnelle peut être définie comme le sentiment d'être soi en lien avec la perception que la personne a d'elle-même (Le Breton, 2016^b). L'identité personnelle n'est pas fixe, mais relationnelle et soumise aux circonstances de la vie qui en suscitent le remaniement continu (Le Breton, 2016^b).

L'identité sociale renvoie plutôt aux contingents d'attributs qu'il est probable de rencontrer en fonction des catégories de personnes que les cadres sociaux établissent (Goffman, 1975³⁹). L'identité sociale est donc tissée d'anticipation et de projection d'attributs par autrui en fonction des attentes normatives (Goffman, 1975). Lorsque ces attributs en restent à l'état spéculatif, on parle d'une identité sociale virtuelle. Si l'on « prouve » que la personne les possède dans les faits, on parle d'une identité sociale réelle (Goffman, 1975).

2.1.1.4 L'institutionnalisation de sens, la normalisation et la déviance

L'institutionnalisation du sens réfère à « la manière dont les symboles en viennent à être tenus pour acquis et routinisés » (Lacaze, 2013 : 47). L'interprétation et la définition des situations sociales impliquent effectivement une certaine connivence au chapitre des significations partagées. Une sorte de trame qui alimente le lien social et institue en partie le sens commun (Le Breton, 2016^b). Ce consensus comporte néanmoins des nuances en fonctions des groupes, des cultures, des classes sociales, du sexe, du genre, des histoires personnelles, etc. (Le Breton, 2016^b). Comme les individus ne vivent pas tous en fonction des mêmes schèmes, les interprétations d'une situation peuvent diverger et créer des tensions (Le Breton, 2016^b). Le lien social se tisse donc dans un débat portant sur la définition des situations (les significations retenues). Ce débat se joue dans un mouvement de réévaluation et de réajustement continu qui implique aussi l'affectivité (Le Breton, 2016^b). Sont ainsi établis les normes et la déviance, des représentations partagées par le plus grand nombre qui sont aussi affaires de pouvoir et d'oppression (Becker, 2020⁴⁰). Sur ce point,

les théories interactionnistes [...] accordent une attention particulière aux différences dans le pouvoir de définir, à la manière dont un groupe acquiert et utilise le pouvoir de déterminer comment d'autres groupes doivent être considérés, compris et traités. Les élites, les classes dirigeantes [...], les hommes, les blancs, bref les groupes de statut supérieur en général, maintiennent leur pouvoir autant par le contrôle des représentations du monde social que par l'usage de formes plus rudimentaires de contrôle [...]. Au cours de l'histoire, nous avons

³⁹ Goffman, E. (1975). *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de minuit. Il s'agit de la traduction de l'ouvrage original paru en 1963 sous le titre *Stigma*.

⁴⁰ Becker, H.S. (2020). *Outsiders, Études de sociologie de la déviance* (Nouvelle édition revue et augmentée). Paris : Éditions Métailié. L'édition originale est parue en 1963 sous le titre *Outsiders, Studies in the Sociology of Deviance*.

eu de plus en plus recours à des modes de contrôle dissimulés, reposant sur le contrôle des définitions et des étiquettes appliquées aux personnes (Becker, 2020 : 229).

2.1.1.5 Les entrepreneurs de morale et les croisades morales

Les réflexions sur la normalisation et la déviance font émerger une catégorie d'acteurs que Becker (2020), désigne comme des entrepreneurs de morale. L'auteur décrit les entrepreneurs de morale comme des individus ou des groupes d'individus qui établissent les normes et qui les font appliquer. Ils se soucient des lois et de leur contenu, jugeant que malgré les cadres existants, il subsiste des formes de mal. Leur ferveur vertueuse tend cependant à s'exprimer dans l'intransigeance et dans un défaut de nuances et de réserves en regard des problèmes ciblés. D'ailleurs, « la science et la morale s'interpénètrent » (Becker, 2020 : 225). « Définir quelque chose comme déviant ou comme un problème social rend la démonstration empirique superflue et nous protège du risque de découvrir que nos préoccupations sont inexactes (quand le monde n'est pas tel que nous l'imaginons). » (Becker, 2020 : 227).

On compte parmi les entrepreneurs de morale des prohibitionnistes de différents horizons et notamment ceux qui se soucient de délinquance sexuelle. Le prototype de l'entrepreneur de morale est celui qui entreprend une croisade morale (Becker, 2020). « L'appellation de croisade morale est généralement réservée à des mouvements puritains visant la réforme des mœurs ou la défense de la moralité publique. » (Mathieu, 2005 : 3). Leurs préférences philosophiques et politiques sont le plus souvent orientées vers un franc conservatisme et un attachement à la religion (Mathieu, 2005). Ainsi, ces mouvements se portent farouchement à la défense d'une vision du monde ancrée dans la tradition (Mathieu, 2005).

Bien que les croisades morales soient empreintes d'un caractère réactionnaire (Mathieu, 2005), elles expriment à l'avant plan une volonté humanitaire au sens où ce qui est visé est le bien-être des personnes que l'on veut amener à bien se conduire (Becker, 2020). Toutefois, comme ces croisades sont surtout dirigées par les membres des classes supérieures de la société et que ceux-ci ajoutent au pouvoir de leur posture morale, celui de leur statut social, cette prétendue volonté humanitaire demeure source d'oppression (Becker, 2020).

Pour conclure sur l'interactionnisme symbolique, retenons qu'il est critique des effets des structures sociales sur les individus et sur les groupes et qu'il porte son intérêt sur la stigmatisation en tant que conséquence du poids de certaines significations sociales dominantes (Roy et Lindsay, 2017). Les notions

présentés à ce stade nous permettent maintenant d'aborder les concepts de stigmatisation symbolique et structurelle.

2.1.2 La stigmatisation symbolique

Le concept de stigmatisation symbolique se fonde notamment sur les travaux de Goffman (1975) portant sur le stigmate (Hacking, 2004 et Hannem, 2012). Le stigmate intervient dans les interactions interpersonnelles lorsqu'une personne se trouve disqualifiée en rapport à un attribut singulier qui constitue une variante indésirable en regard de ce qui serait normalement attendu (Goffman, 1975). Le stigmate n'est donc pas un élément qui existe en soi mais l'expression d'une relation symbolique, habituellement porteuse de discrédit (Goffman, 1975). Cet attribut est perçu comme une souillure et génère des comportements d'évitement ou de discrimination en tant que conséquences de la stigmatisation (Goffman, 1975). Celle-ci se joue donc au contact des normes⁴¹. À ce sujet, Hannem (2012) nous rappelle que les discrédits associés à la personnalité et à la moralité apparaissent comme les plus dommageables quant à la sévérité des réactions discriminatoires. Par ailleurs, l'individu porteur d'un attribut disqualifiant se voit généralement prêter d'autres imperfections; le stigmate s'accompagne d'un groupe d'attributions stigmatisantes⁴² (Goffman, 1975). Également, le stigmate fait en sortes que nous arrivons difficilement à envisager la personne autrement qu'en fonction de sa tare et que tout embarras dans sa situation se trouve automatiquement compris comme relevant en premier lieu de cette tare (Goffman, 1975).

2.1.2.1 Les discrédités et les discréditables

Certains attributs stigmatisants sont plus évidents que d'autres. Il y a des stigmatés qui s'appuient sur des attributs visibles relatifs à l'apparence physique alors que d'autres se fondent sur certaines caractéristiques qui ne sont pas nécessairement d'emblée accessibles à autrui (expérience d'incarcération, problématique de santé mentale, orientation sexuelle, etc.) (Goffman, 1975). Dans le premier cas, il est difficile pour la personne de passer pour normale, elle se trouve d'emblée discréditée; Dans le second, puisque l'attribut est dissimulable, elle est plutôt discréditable (Goffman, 1975). Le passage d'un statut de discréditable à celui de discrédité est fonction du maniement de l'information disqualifiante concernant

⁴¹ Dans ce mémoire, nous employons le terme normal et ses déclinaisons de genre et de nombre au sens de non affligé d'un stigmate, à la manière de Goffman (1975).

⁴² On relève aussi une tendance à psychologiser les phénomènes en marge des normes (Becker, 2020).

l'identité sociale réelle (Goffman, 1975). Il s'agit d'une situation sensible, particulièrement lorsque la personne est acceptée en tant que normale par d'autres dont elle connaît l'opinion dépréciative quant à ce qu'elle pourrait se révéler être à leurs yeux (Goffman, 1975).

2.1.2.2 Le stigmatisme honoraire

Certains attributs porteurs de discrédits sont transférables à celles et ceux qui accompagnent la personne stigmatisée ou stigmatisable. Goffman (1975) qualifie un tel attribut de stigmatisme honoraire (ou stigmatisme de courtoisie dans certaines traductions). Cette transférabilité relève du fait que l'on suppose socialement que les caractéristiques d'une personne nous renseignent sur les autres qui l'entourent. Dans une sorte d'effet de contagion, il se retrouvent ainsi marqués par association (Goffman, 1975). « [Cette] tendance du stigmatisme à se répandre explique en partie pourquoi l'on préfère le plus souvent éviter d'avoir des relations trop étroites avec les individus stigmatisés, ou les supprimer lorsqu'elles existent déjà. » (Goffman, 1975 : 44).

2.1.2.3 La stigmatisation intra-groupe

La stigmatisation intra-groupe se manifeste alors que certaines personnes d'un groupe stigmatisé se définissent comme relativement différentes, voire normales en regard des caractéristiques exprimées par celles et ceux qu'elles jugent plus profondément disqualifiés à l'intérieur de ce groupe (Goffman, 1975). Cette situation génère un phénomène de stratification ou de hiérarchisation à l'intérieur de la catégorie stigmatisante (Hannem et Bruckert, 2012).

2.1.3 La stigmatisation structurelle

Alors que l'attention de Goffman (1975) porte sur la stigmatisation qui se joue dans les interactions en face-à-face, certains auteurs (notamment Hacking, 2004, repris par Hannem, 2012) proposent de conjuguer son travail avec celui de Foucault⁴³ afin de considérer le stigmatisme non seulement à un niveau symbolique, mais aussi à un niveau structurel. Ils postulent que la stigmatisation se manifeste également dans les institutions sociales et qu'elle intervient dans la gouvernance des populations.

⁴³ Particulièrement les ouvrages *L'Archéologie du savoir* (1969), *Histoire de la folie à l'âge classique* (1972) *Surveiller et punir*, *Naissance de la prison* (1975).

Ils soulignent que la théorie de Goffman sur le stigmaté ne tient pas compte de la manière dont les structures participent à la stigmatisation des personnes. Ils proposent donc une matrice conceptuelle qui relie les idées de Goffman sur le stigmaté avec la philosophie de Foucault sur l'archéologie du savoir, le savoir/pouvoir et la gouvernementalité⁴⁴. L'approche généalogique de Foucault nous suggère effectivement d'examiner les fondements des politiques et des pratiques sociales pour comprendre les origines de la stigmatisation (Hannem, 2012).

Essentiellement, la gouvernance des populations s'articule sur la gestion des risques et implique de définir les problèmes en identifiant un groupe de personnes en tant que risque collectif (Hannem, 2012). La perception du risque et du danger s'appuie quant à elle sur les représentations culturelles des notions de pureté et de souillure⁴⁵. Les procédés rhétoriques dans la consécration des problèmes publics (les risques) comportent deux dimensions : l'une est cognitive (il s'agit d'établir des faits irréfutables à l'intention du public), l'autre est morale (il s'agit de porter un jugement normatif à l'égard des faits présentés en insistant sur leur caractère indigne et condamnable) (Mathieu, 2015).

Ainsi, la stigmatisation structurelle intervient lorsque les institutions⁴⁶ reflètent et reproduisent des discours sur le risque concernant des groupes spécifiques de personnes discréditées (Hannem 2012 et Bruckert et Hannem, 2013). Ces discours s'arment alors d'un contingent d'attributs stigmatisants pour justifier l'intervention envers un groupe ou une population (Hannem, 2012). Ils s'appuient sur des significations enchevêtrées et font, au bout du compte, advenir un autre⁴⁷ en danger ou dangereux (Bruckert et Hannem, 2013). La rhétorique du risque nie implicitement ou explicitement l'agentivité et la voix des personnes ciblées (Bruckert et Hannem, 2013).

⁴⁴ Hacking (2004) propose une synthèse des idées phares de Foucault : Les contraintes sociales concernant la façon dont les individus peuvent penser sont historiquement situées. Ces contraintes sont des affirmations faisant autorité dans l'imaginaire social. Ces affirmations constituent le savoir et ce savoir est pouvoir dans la mesure où il régit les sociétés. Le pouvoir crée et contraint le savoir à la fois. Les structures diffusent le savoir et entretiennent le pouvoir. Le savoir/pouvoir fait advenir la surveillance dans le gouvernement des populations.

⁴⁵ Voir à ce sujet Douglas, M. (2001). *De la souillure, Essai sur les notions de pollution et de tabou* (2^e éd.). Paris : Éditions La Découverte. Il s'agit de la 2^{ème} édition en français de la parution originale de 1967 sous le titre *Purity and Danger*.

⁴⁶ Cela inclut l'État, les médias et les structures d'enseignement (Hannem, 2012).

⁴⁷ À ce propos, le patriarcat infériorise en produisant des dominants dont le privilège est « justement de nommer les individus, de les rassembler en catégories, indépendamment de ce que les intéressés disent ou veulent, de les classer » (Delphy (2008) dans Brugère, 2020 : 195).

Bien sûr, il n'est pas ici formellement question de causer du tort. L'objectif affirmé est plutôt d'améliorer la situation visée et le sort des personnes. Toutefois, lorsque l'assistance se fonde sur des attributs disqualifiants, la stigmatisation se développe à l'intérieur même des cadres prétendument bienveillants (Hannem, 2012). De plus, malgré des intentions qui peuvent être louables, les discours sur la gestion des populations à risque instituent une ségrégation entre les autres et les normaux qui a pour effet de réifier les préjugés, les stéréotypes et la disqualification sociale⁴⁸ (Bruckert et Hannem, 2013).

La stigmatisation structurelle se manifestent donc lorsque les individus négocient avec les institutions et les organismes (Hannem, 2012). Les personnes marquées et opprimées par les usages du savoir/pouvoir tendent cependant à résister et à défier les discours problématiques, nous y reviendrons (Hannem, 2012).

2.1.4 Le stigmate de putain

Les travaux de Gail Pheterson (2001) sur le stigmate de putain⁴⁹ illustrent l'imbrication de la stigmatisation symbolique et structurelle. Son ouvrage interroge ce que signifie la prostitution en tant que concept qui fonctionne comme un prisme d'émotions et de préjugés. Lorsque l'on scrute la situation des femmes au travers du prisme de la prostitution, celui-ci a pour effet de dévier l'attention et de déformer la réalité. Au travers de ce prisme, l'objet d'intérêt n'est pas la prostitution en soi, mais plutôt les femmes marquées socialement par le terme prostituées. Lorsqu'on les appréhende par le prisme de la prostitution, les femmes se voient affligées du stigmate de putain. Ce stigmate s'appuie sur la catégorie prostituée fondée sur les attributs symboliques de la mauvaise femme et de la putain en opposition aux caractéristiques stéréotypiques de la femme vertueuse.

L'autrice observe que les représentations qui soutiennent les concepts de prostitution et de prostituée s'entretiennent mutuellement. En effet, en faisant abstraction « de critères culturels, à la fois stricts et mouvants, de ce qui est considéré comme convenable ou au contraire transgressif dans le comportement des femmes, le sens se dissipe » (Pheterson, 2001 : 10). En d'autres mots, « Ôtez de l'échange économico-sexuel le stigmate de putain, et la « prostitution » s'évapore » (Pheterson, 2001 : 10).

⁴⁸ D'ailleurs, « [ceux] dont on pense qu'ils sont « autres » dans la société sont souvent envisagés en termes corporels : ils sont décrits par leur condition physique, sont considérés comme « sales », comme plus « naturels » » (Tronto, 2009 : 157).

⁴⁹ Pheterson, G. (2001) *Le prisme de la prostitution* (Édition augmentée). Paris : L'Harmattan. La section 2.1.4 s'appuie essentiellement sur cet ouvrage, à moins que nous ne citions une référence différente.

Ainsi, elle définit les concepts de prostitution et de prostituée comme « des instruments sexistes de contrôle social⁵⁰, inscrits de façon rigide et envahissante dans les pratiques légales discriminatoires, les biais de recherche scientifique, les défenses psychiques, les préjugés et, au niveau le plus fondamental, dans les rapports entre les sexes » (Pheterson, 2001 : 11). Elle souligne que la catégorie prostituée est profilée par des études et des articles scientifiques qui formulent des conclusions à partir d'échantillons de femmes qui ne représentent pas la population des travailleuses du sexe. Ces femmes ont souvent en commun d'être captives des institutions. Conséquemment, si ces travaux scientifiques peuvent nous en apprendre sur les femmes détenues, utilisatrices de drogue, hospitalisées, etc., ils ne peuvent prétendre fournir un réel profil de « La Prostituée ».

De plus, ces études et ces articles tendent à utiliser le statut social de prostituée pour présenter d'autres sujets stigmatisés tels que les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), l'usage de drogue, les problèmes de santé mentale, l'incarcération, les comportements sexuels atypiques, etc. Le contingent d'attributs stigmatisants des prostituées inclus donc qu'elles soient des vecteurs de maladies⁵¹, des toxicomanes, des personnes immorales et des victimes. Ce faisant, ces femmes « représentent un concentré d'illégitimité sociale et sont par là même des cibles toutes désignées d'investigation et d'attaque » (Pheterson, 2001 : 49).

Cela dit, il est vrai que les femmes qui se retrouvent dans des situations de vulnérabilité ont possiblement moins de choix. « Toutefois, il est important de comprendre que le manque de choix n'est pas inhérent à la prostitution, mais plutôt aux abus, à la pauvreté, au racisme, à la toxicomanie, aux mauvaises conditions de travail, [etc.] » (Pheterson, 2011 : 61). « Il existe une immense littérature sur la vie des femmes, attestant de leur pauvreté et des sévices physiques et sexuels des hommes; utiliser la putain comme symbole de la victimisation des femmes la diabolise et constitue une mystification de la réalité sociale. » (Pheterson, 2001 : 82).

⁵⁰ L'autrice souligne que ces instruments sont souvent appliqués de manière raciste et xénophobe.

⁵¹ « Historiquement, même avant qu'on ne comprenne la transmission des maladies par voie sexuelle, on a tenu les prostituées pour responsables des épidémies, comme la Peste [...]. L'impudicité était censée avoir son origine chez les putains et s'étendre à partir d'elles à la société chaste par l'intermédiaire des hommes. [...] l'homme ne pouvait avoir été contaminé que par une « femme déchue » [...]. Actuellement, ce mysticisme accusateur conduit de rigides moralistes à considérer le SIDA comme la sentence de mort infligée par Dieu aux créatures impudiques. » (Pheterson, 2001 : 99-100).

À ce propos, l'auteurice relève la tendance notamment de la psychologie clinique, à ignorer les systèmes normatifs d'oppression dans la compréhension de la situation des personnes⁵². La situation des prostituées tend conséquemment à être envisagée comme le résultat de défaillances individuelles. Par exemple, si la prostitution continue d'être fortement attribuée à une enfance ponctuée de sévices sexuels, ces contingences simultanées aboutissent au déshonneur des prostituées pour les désordres mentaux qu'on leur impute d'emblée. Comme ce sont surtout les dégâts à la personnalité qui sont mis en cause, on présume au surplus de leur inaptitude.

Par ailleurs, le stigmatisme de putain agit comme une véritable police du genre et cible les femmes comme prostituées, tout autant que celles qui sont jugées impudiques⁵³. Il contrôle implicitement toutes les femmes en lien avec leur statut, leur travail, leur niveau d'indépendance, la couleur de leur peau, leur sexualité, etc. Dès qu'une femme sort de ce qui est considéré comme convenable, c'est-à-dire, des schémas de sujétion, de vertu, d'hétérosexualité, de chasteté institués par le système patriarcal, elle s'expose au crime d'impudicité, et ce, qu'elle soit agente coupable ou victime passive de la transgression⁵⁴. « Le prisme de la prostitution voudrait nous faire croire que les femmes sont soit légitimes, soit illégitimes, qu'il est impossible qu'une mère hétérosexuelle mariée soit une putain, et qu'une putain est obligatoirement une perverse non-épouse et non-mère. » (Pheterson, 2001 : 20). De plus, la disgrâce ne guette pas que celles qui s'écartent complètement du chemin tracé par les codes concernant la reproduction, le mariage et l'hétérosexualité. « Toute faille ou inconvenance dans la chaîne hétérosexualité-mariage-enfants peut être utilisée pour rationaliser le stigmatisme de putain et ses sanctions⁵⁵. » (Pheterson, 2001 : 22).

⁵² « La culture tant scientifique que populaire est prompte à psychologiser – et à considérer comme psychologiquement pathologiques – les femmes qui transgressent les entraves discriminatoires de genre : sexuelles, économiques et géographiques (le prototype de ces femmes étant la prostituée) et à sociologiser – et à considérer comme sociologiquement normaux – les hommes qui imposent et/ou exploitent ces entraves [...]. Autrement dit, les lois et coutumes donnent légitimité au dominant et ignorent ou stigmatisent l'opprimé. » (Pheterson, 2001 : 35).

⁵³ Impudique : « qui s'adonne à des rapports sexuels illégitimes ou immoraux; qui manque de pureté, de virginité, de décence (de langage), de retenue et de simplicité; souillé (i.e. pollué, corrompu) » (Pheterson, 2001 : 95).

⁵⁴ Les expériences tout comme les sévices sexuels sont perçus à la fois en tant que causes et symptômes de l'impudicité des femmes. Les femmes vertueuses sont d'ailleurs rarement considérées comme ayant vécu des violences sexuelles. De plus, les ITSS sont envisagées comme causes, symptômes et châtiments de cette impudicité. Tous ces phénomènes se rapportent à la souillure des femmes qui justifie leur stigmatisation permanente (Pheterson, 2001).

⁵⁵ L'auteurice ajoute que l'immunité à l'égard du stigmatisme de putain tient à la possibilité pour une femme de se dissocier de toute image d'impudicité. Les femmes sont d'ailleurs socialisées de sortes qu'elles évitent d'avoir l'air de putains.

Le châtement du crime d'impudicité est « l'ostracisme social, le déni de droits et/ou les violences sexuelles et physiques » (Pheterson, 2001 : 97). Les concepts de prostitution et de prostituée permettent en ce sens de rationaliser le harcèlement, le contrôle, l'oppression⁵⁶ et la discrimination envers les femmes revendiquant leur agentivité. Leur résistance aux normes est d'ailleurs perçue comme amplifiant leur psychopathologie présumée. Typiquement, le contrôle des prostituées est légitimé par des discours sur l'encadrement des femmes corrompues ou malades et sur la protection des femmes vulnérables.

L'autrice estime que ce qui est pourtant problématisé notamment par les lois anti-prostitution n'est pas nécessairement le préjudice mais plutôt la désobéissance envers les codes de genre. Elle soutient que les lois sur la prostitution condamnent davantage l'indépendance et les initiatives économiques et géographiques des femmes alors que la violence et les sévices sont déjà sanctionnés par des lois spécifiques⁵⁷. Elle rappelle que des lois contre le viol, la coercition, le travail forcé, etc. existent et qu'elles devraient être appliquées uniformément que cela concerne la prostitution ou la famille légale. Ainsi, les lois qui interdisent ou réglementent la prostitution au nom de la protection des femmes et des enfants « finissent par être utilisées pour justifier officiellement le harcèlement, l'arrestation, l'emprisonnement, le viol et le meurtre de prostituées » (Pheterson, 2001 : 29).

Elle observe enfin que les stratégies de contrôle sexistes perdent de leur efficacité lorsqu'elles sont dépourvues de leur mystère. En éclairant la construction sociale de leur discrédit, la participation des travailleuses du sexe au débat public génère donc un malaise justifiant de les contraindre au silence. De plus, comme le stigmatisme de putain est contagieux, elles ne trouvent pas nécessairement d'alliées dans les mouvements féministes qui expriment souvent des réserves leur égard, craignant de se compromettre et d'affaiblir la légitimité de leur cause, voire de la déshonorer.

⁵⁶ L'autrice souligne que les différentes formes d'oppression sont profondément interconnectées. Par exemple, l'oppression des femmes qui travaillent comme prostituées est étroitement liée aux oppressions de classe, de sexe et de race.

⁵⁷ Sur ce point, l'autrice ajoute que les débats sur la prostitution opposant la victimisation à l'agentivité des femmes sont trompeurs. D'abord, l'agentivité et la victimisation ne s'excluent pas mutuellement, ces deux réalités pouvant être vécues dans un même parcours selon les contingences. Deuxièmement, ces débats occultent le fait que tant les femmes autonomes que celles qui vivent une/des expérience(s) d'exploitation sont sanctionnées par les lois et stigmatisées. Contrôler le comportement des femmes en réponse à la violence des hommes est une position qu'elle juge injustifiable et intenable.

2.1.5 La conscience du stigmaté

Les personnes stigmatisées ou à risque de l'être sont généralement conscientes du poids social de l'attribut disqualifiant qu'elles portent (Hannem, 2012). La conscience du stigmaté implique non seulement pour la personne concernée de savoir qu'un stigmaté existe, mais surtout d'être sensible à l'accent mis socialement sur ce stigmaté en rapport à la détermination de son identité sociale (Pinel, 2004). La conscience du stigmaté est impliquée dans le recours à certaines stratégies pour y faire face (Bruckert 2012), ce qui nous conduit à notre prochaine section.

2.1.6 Affronter le stigmaté de putain

La pratique du travail du sexe se situe aux marges de la légalité et de la moralité et elle est aussi appréhendée comme un marqueur identitaire (Bruckert, 2012). Celui-ci acquiert une permanence sociale et il adhère à travers le temps, imprégnant aussi les proches des travailleuses, notamment les partenaires et les enfants (Bruckert, 2012).

Bien que certaines travailleuses du sexe s'exposent de façon plus évidente⁵⁸, elles doivent en général composer avec un statut de discréditables (Bruckert, 2012). Le choix du milieu de pratique est d'ailleurs pour plusieurs, conditionné par la conscience du stigmaté de putain (Bruckert, 2012). Les travailleuses du sexe rapportent souvent une tension entre leur identité personnelle et leur identité sociale au sens où même lorsqu'elles se sentent à l'aise, voire fières par rapport à leur travail, elles se soucient du coût social inhérent au fait de se dévoiler ou d'être dévoilées (Bruckert, 2012). Il leur faut donc trouver des moyens pour réduire les effets pervers du stigmaté et préserver leur estime de soi, malgré les messages affirmant l'indignité de leur identité sociale (Comte, 2010).

2.1.6.1 Affronter le stigmaté de putain : stratégies

À l'issue d'une revue de la littérature, Comte (2010) identifie deux grands types de stratégies pour faire face au stigmaté de putain : repousser le stigmaté sur les autres et le remettre en question. Dans une démarche similaire, Hannem (2012) relève deux formes primaires de résistance au stigmaté : l'évitement et l'engagement. Bruckert (2012) souligne pour sa part que ces stratégies visent la préservation de l'identité personnelle et/ou de l'identité sociale en fonction des situations. Elle fait un découpage des stratégies selon qu'elles renvoient davantage au maniement de l'identité personnelle ou à celui de

⁵⁸ Celles qui travaillent sur la rue ou dans les bars de danseuses par exemple.

l'identité sociale. Des formes d'évitement et d'engagement en rapport à la stigmatisation sont exprimées dans les deux cas. Bernstein (2007) se penche quant à elle sur les stratégies de reconversion comme la professionnalisation et l'engagement authentique dans l'interaction avec le client comme facteurs de valorisation dans le travail du sexe. Même si l'angle retenu diffère selon les autrices, leurs réflexions concernant les manières de faire face au stigmaté se recoupent conceptuellement. Nous proposons une synthèse des idées que nous retenons.

Certaines travailleuses du sexe se distancient du stigmaté en établissant une sorte de hiérarchie morale selon les milieux de pratique (Comte, 2010 et Bruckert, 2012). Par exemple, une danseuse érotique peut avancer des arguments à l'effet qu'elle ne se considère pas réellement comme les autres travailleuses du sexe étant donné qu'elle n'a pas de rapports sexuels avec les clients (Comte, 2010 et Bruckert, 2012). D'autres reproduisent les discours négatifs concernant les travailleuses du sexe en général (elles sont toxicomanes, malhonnêtes, dévergondées, volages, inaptés, etc.) et se positionnent comme normales, différentes ou atypiques en rapport à celles-ci (Comte, 2010 et Bruckert, 2012).

Pour éviter d'être stigmatisées, la plupart dissimulent de l'information concernant leur travail. Cela peut se jouer à différents niveaux selon un continuum entre le secret et le dévoilement (Bruckert, 2012). Certaines travailleuses du sexe s'engagent dans une double-vie dont les contours sont très hermétiques alors que d'autres dévoilent certaines informations à certaines personnes selon les contextes tout en maintenant des secrets à l'égard d'autres personnes, en fonction des situations ou concernant des détails particuliers (Comte, 2010 et Bruckert, 2012). Cela implique de mentir et de falsifier son expérience de vie. Il s'agit par exemple de raconter une histoire fictive, considérée comme socialement plus acceptable, concernant leur travail (Comte, 2010).

Elles peuvent aussi contourner le stigmaté « en dissociant leur identité « travailleuse du sexe » du reste de leur identité » (Comte, 2010 : 434). Pour ce faire, elles adoptent par exemple une posture d'actrice qui réalise une performance, évitent de ressentir du plaisir sexuel, inhibent certaines émotions ou opèrent une sorte de rupture entre leur corps et leur « soi authentique » (Comte, 2010). Elles maintiennent habituellement des frontières claires entre la sexualité de performance au travail et la sexualité dans leur couple (Comte, 2010).

Pour résister au stigmaté, certaines posent ouvertement le travail du sexe en tant que travail légitime (Comte, 2010 et Bruckert, 2012). Elles se définissent en tant que travailleuses possédant des savoirs, des

compétences et une éthique de travail, à la manière d'autres travailleuses (Bernstein 2007 et Comte, 2010). Cette professionnalisation constitue une stratégie de reconversion permettant de conférer une distinction sociale à un milieu hautement marginalisé (Berstein, 2007). Les femmes qui ont recours à cette stratégie défient évidemment les idées relatives à leur contrainte, à leur instrumentalisation (Berstein, 2007) et à leur aliénation dans le travail (Comte, 2010). Elles peuvent aussi confronter et déconstruire plus largement les stéréotypes et les normes sexuelles (Comte, 2010 et Bruckert 2012) de même que les discours sociaux dominants qui les essentialisent à des victimes et qui visent à les faire sentir honteuses (Bruckert, 2012). Elles se valorisent dans leur travail qu'elles intègrent au domaine des soins et services aux personnes (Bernstein, 2007 et Comte, 2010).

2.1.6.2 Affronter le stigmate de putain : enjeux

La conscience du stigmate et les stratégies employées par les personnes pour y faire face affectent leur rapport au monde (Pinel, 2004 et Hannem et Bruckert, 2012). Notamment, elles ont pour effet d'inhiber à différents degrés leur participation à la vie sociale (Bruckert, 2012). De plus, qu'importe les stratégies utilisées pour manier l'information sensible, elles demeurent chargées d'un potentiel de répercussions parfois lourdes (Bruckert, 2012).

Par exemple, le fait que des personnes de l'entourage d'une travailleuse du sexe disposent de certaines informations et d'autres non est source de stress puisque cela augmente le risque d'un dévoilement accidentel (Bruckert, 2012). L'information disqualifiante une fois dévoilée ou découverte, peut aussi être employée par autrui comme outil de contrôle à l'égard de la personne (Bruckert, 2012). Ces risques peuvent faire en sorte que des travailleuses du sexe évitent d'avoir des contacts ou d'entretenir des liens avec d'autres personnes, bien que de telles relations permettent de médier certains effets de la stigmatisation comme l'isolement social (Bruckert, 2012).

Par ailleurs, lorsque qu'une travailleuse du sexe dissimule initialement à l'égard d'autrui certaines informations qui sont dévoilées ou découvertes par la suite, elle s'expose au risque d'un jugement dépréciatif, d'un sentiment de trahison chez l'autre et même d'une rupture relationnelle (Bruckert, 2012). De plus, puisque le dévoilement de l'information stigmatisante peut être accidentel, l'anticipation d'une issue compromettante génère de l'hypervigilance dans les interactions sociales et même, du fait de cet inconfort, des relations asymétriques et un déséquilibre dans le pouvoir (Hannem, 2012). Soulignons que

cela peut se produire indépendamment de la connaissance qu'à la personne discréditable de l'opinion réelle d'autrui quant à sa situation (Hannem, 2012).

Comte (2010) précise aussi que la falsification de l'expérience et les mensonges inhérents à la dissimulation brisent la narration de soi. « Lorsque cette rupture dans le récit de vie est importante, elle peut produire l'impression d'une perte d'identité, l'individu n'étant pas à même d'exprimer librement l'ensemble de son parcours de vie et, par conséquent, ce qu'il est. » (Comte, 2012 : 436).

Enfin, Bruckert (2012) souligne que même les travailleuses du sexe qui s'affichent davantage publiquement dissimulent certaines informations pour éviter que leurs proches aient à s'engager dans le maniement social de celles-ci.

2.2 La perspective du *care*

Au regard de l'expérience des mères exerçant le travail du sexe, la perspective du *care* comporte une valeur heuristique pour réfléchir à leur stigmatisation tout comme à l'éventualité de leur reconnaissance sociale. D'ailleurs, « le care peut jouer le rôle de concept stratégique pour impliquer dans le monde politique ceux qui sont relativement privés de leurs droits » (Tronto, 2009⁵⁹ : 51).

L'emploi du terme *care* renvoie tout autant à une éthique, un projet politique, une disposition d'ordre sensible et une pratique (un travail). On parle de perspective du *care* en référence à ces différentes dimensions qui sont d'ailleurs réfléchis de manière articulée dans la littérature (Paperman, 2009 et 2011⁶⁰). Dans cette section, nous présentons les idées qui nous apparaissent centrales pour définir la perspective du *care* et compléter les contours de notre cadre conceptuel.

⁵⁹ Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable, pour une politique du care*. Paris : Éditions la Découverte. Ouvrage original publié en 1993 sous le titre *Moral Boundaries, A political Argument for an Ethic of Care*.

⁶⁰ Paperman, P. (2011). Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care* (Nouvelle édition augmentée), (p. 321-337). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. L'édition originale est parue sous le même titre en 2006.

2.2.1 Le *care* : définitions

Dans leurs travaux sur la politisation du *care*, Berenice Fisher et Joan Tronto (1990) en proposent la définition suivante :

Une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde », de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. (Fisher et Tronto (1990), dans Tronto, 2009 : 13).

Le mot *care* implique l'articulation de deux dimensions dont l'une est une disposition affective (se soucier d'autrui) et l'autre renvoie à la pratique (prendre soin d'autrui) (Tronto, 2009; Laugier, 2009 et Paperman, 2011). Il est difficilement traduisible en français sans en affadir la richesse sémantique. C'est d'ailleurs ce qui se produit avec le terme sollicitude⁶¹ qui réduit le concept à une sorte de sentimentalisme et qui fait l'impasse sur le fait que le *care* s'ancre avant tout dans l'activité concrète et plus exactement dans le travail (Tronto, 2009; Molinier 2004; Laugier, 2009 et Paperman, 2011). Également, le mot sollicitude a pour effet d'essentialiser le *care* à des émotions positives et d'occulter le fait que le travail du *care* suscite aussi des affects qui peuvent être ambivalents, contradictoires, voire pénibles (Molinier, 2004; 2010; 2011 et 2020⁶²). Nous y reviendrons. Comme les efforts de traduction conduisent à des contorsions de langage porteuses de malentendus (Molinier, 2011⁶³ et 2020) le mot *care* est généralement employé de façon indifférenciée dans les écrits anglophones et francophones.

⁶¹ Le terme sollicitude apparaît dans les premières traductions des travaux de Carol Gilligan : Gilligan, C. (1982). *In a Different Voice, Psychological Theory and Women's Development* (Laugier, 2009).

⁶² Molinier, P. (2020). *Le travail du care* (2^e éd.). Paris : La Dispute. La première édition est parue sous le même titre en 2013.

⁶³ Molinier, P. (2011). *Le care à l'épreuve du travail, Vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets*. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care* (Nouvelle édition augmentée), (p. 339-357). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. L'édition originale est parue sous le même titre en 2006.

2.2.2 Le *care* et le travail du sexe

Certains écrits scientifiques sur le *care*, notamment ceux de Molinier (2009, 2011 et 2020) intègrent la sphère sexuelle à un ensemble de besoins physiques, émotionnels et affectifs, sans toutefois approfondir les liens entre le travail du sexe et le travail du *care*.

Ce rapport est cependant mis de l'avant par des activistes militant en faveur de la reconnaissance des droits des travailleuses du sexe, notamment Caradonna (2008) et Merteuil et Schaffauser (2017). On estime qu'en prenant en compte les dimensions relationnelles et les affects mobilisés dans la réponse aux besoins des personnes qui sollicitent des services sexuels tarifés, le travail du sexe, tout comme les soins aux personnes, le travail domestique et le soutien à domicile s'inscrit dans le travail dit affectif et immatériel et théorisé comme travail du *care* (Caradonna, 2008). De plus, les réflexions sur le travail du sexe et sur le travail de soin et d'attention à autrui bénéficient d'une analyse en termes de travail de *care*, puisqu'elle permet de « mettre en lumière des charges de travail (émotionnel) souvent non reconnues dans un ensemble de secteurs » (Merteuil et Schaffauser, 2017 : 229). « Ces analyses contribuent à faire reconnaître les procédés par lesquels les « qualités » considérées comme « naturellement » féminines relèvent en réalité d'un apprentissage social, mis au service du marché. » (Merteuil et Schaffauser, 2017 : 229).

Certaines recherches proposent aussi une réflexion sur le travail du sexe comme travail du *care*. Par exemple, l'analyse d'une observation participante réalisée dans un bar d'hôtesse philippines au Japon démontre que ces femmes accomplissent une forme de travail du *care* par le biais du soutien émotionnel, du réconfort et des marques d'affection qu'elles offrent à leurs clients (Salazar Parreñas, 2012).

2.2.3 Les travaux fondateurs : de Gilligan à Tronto

La perspective du *care* trouve son origine dans les travaux de Carol Gilligan (1982) en psychologie du développement moral (Paperman, 2011 et 2015 et Molinier, 2020). D'abord conceptualisée en termes d'éthique, elle s'appuie sur une critique de la préséance accordée à la morale universaliste (considérée comme typiquement masculine) et propose des arguments soutenant la valeur d'une orientation morale particulariste s'appuyant sur des critères relationnels et contextuels, plus souvent (mais pas exclusivement) reconnue dans l'expérience des femmes (Tronto, 2009; Laugier, 2009; Paperman, 2011 et 2015 et Molinier 2020). Constatant un biais androcentrique dans les travaux de Lawrence Kohlberg (1981) sur le

développement moral, Gilligan met en évidence l'existence d'une « voix morale différente »⁶⁴ à partir d'enquêtes menées notamment auprès de petites filles (Tronto, 2009; Paperman, 2011 et 2015 et Molinier, 2020). Elle critique les conclusions de Kohlberg qui à l'issue de ses recherches avance d'une part que le niveau le plus élevé du développement moral implique la maîtrise des principes de justice abstraits et impartiaux et juge d'autre part l'aptitude morale des femmes comme étant défailante. Gilligan s'oppose à la hiérarchie de genre mise de l'avant par Kohlberg et définit cette voix morale différente comme l'éthique du *care* (Tronto, 2009; Paperman, 2011 et 2015 et Molinier 2020). Elle soutient que la capacité morale des femmes loin d'être déficitaire ou de second ordre, s'appuie sur des expériences et des points de vue qui ne sont pas saisis par le langage de l'éthique de la justice (perspective dominante) (Laugier, 2009; Paperman, 2011 et 2015 et Molinier, 2020).

Dans cette voix différente, on entend une manière de résoudre les dilemmes moraux qui n'est pas basée sur la recherche de la justice et de la vérité dans l'absolu, mais plutôt sur l'attention aux aspects relationnels et circonstanciels particuliers à la situation et sur la justesse de la décision en fonction de ceux-ci (Laugier, 2009; Paperman, 2011 et 2015 et Molinier, 2020). Cette voix différente désigne « la voix de ceux, ou plus souvent celles dont l'expérience morale est fondée dans les activités qui consistent à s'occuper des autres » (Molinier, 2010 : 161). Elle ne cadre toutefois pas dans les schèmes de pensée majoritaires, essentiellement fondés sur la rupture entre la raison et la sensibilité (Paperman, 2015).

La démarche de Gilligan se veut critique du système patriarcal (Paperman, 2015 et Molinier, 2020). Cependant, la conceptualisation de l'éthique du *care* en termes psychologiques et développementaux genrés permet à ses lectrices et ses lecteurs d'essentialiser la voix différente à des qualités construites à partir de la fonction maternelle et de confiner l'éthique du *care* à un statut complémentaire (inférieur) par rapport à l'éthique de la justice (Tronto, 2011⁶⁵ et 2009).

⁶⁴ Dans son livre intitulé *In a Different Voice, Psychological Theory and Women's Development*, Gilligan (1982), expose l'hypothèse de cette voix différente (Paperman, 2011).

⁶⁵ Tronto, J. (2011). Au-delà d'une différence de genre, Vers une théorie du *care*. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care* (Nouvelle édition augmentée), (p. 51-77). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. Le texte original est paru en 1987 sous le titre *Beyond gender difference, To a theory or care*.

Sur ce point, Tronto (2011) souligne que :

[Nous] vivons encore dans une société où « homme » équivaut à humain et où la norme est masculine [...]. La différence de genre est dès lors un concept lié à la déviation par rapport à la norme [...] la preuve d'une différence de genre ne [conduit] pas en elle-même à remettre véritablement en question des catégories établies [...] [mais] plus probablement à dénigrer la « déviation » associée à la féminité. (Tronto 2011 : 58-59).

Elle propose donc de changer les termes du débats *care*/justice et met au jour la fausse dichotomie entre le *care* et la justice, des concepts qui se requièrent en fait mutuellement (Tronto, 2009)⁶⁶. L'opposition binaire entre ceux-ci participe pour elle du cantonnement du *care* dans la sphère privée, ce qui le rend politiquement inopérant. Elle souligne que l'argument de la morale des femmes recèle un piège : « ce qui est masculin est important, profond et public; ce qui est féminin est étriqué, spécifique et insignifiant » (Tronto, 2011 : 59). Elle soutient que l'éthique du *care* n'est pas en soi une morale féminine, mais une éthique développée dans certaines conditions de subordination; Les activités de *care*, celles qui consistent à prendre soin des autres, sont traversées par des systèmes d'oppression. Elles ont historiquement été reléguées aux personnes minorisées en fonction du genre mais aussi de la race et de la classe, ceci perpétuant des structures de pouvoir et de privilèges.

La pérennité de ces structures est soutenue par la fragmentation du *care* qui participe aussi à sa dévalorisation⁶⁷. Pour nous sortir de l'impasse, elle suggère « une conception holiste du *care* » (Paperman,2015 : 37) qui postule un processus en quatre phases (*caring about, taking care of, care giving*

⁶⁶ La suite de cette section s'appuie sur les travaux de Tronto (2009), à moins que nous ne citions un texte ou un ouvrage différent.

⁶⁷ « La compréhension du *care* est fragmentée [...] le travail du soin est morcelé [...] et les différentes formes de *care* se voient assigner des degrés d'importance différents dans la société. » (Tronto, 2009 : 155).

et *care receiving*).⁶⁸⁶⁹ Cela permet de considérer le *care* dans son unité et d'en désocculter la dimension pratique⁷⁰.

2.2.4 Le *care* : concepts centraux

2.2.4.1 Marginalisation et dévalorisation du *care*

La perspective du *care* s'appuie sur une analyse des conditions historiques ayant favorisé une division du travail selon laquelle les activités de soin sont socialement et moralement dévaluées (Paperman et Laugier, 2011⁷¹). Bien que le *care* constitue une part centrale de la vie humaine, il est appréhendé comme un élément marginal (Tronto, 2009)⁷². Cette situation tient en partie au fait que le travail du *care* (la dimension qui implique de donner le soin) est institué socialement de sorte qu'il soit assigné aux membres de notre société qui sont relativement dépourvus de pouvoir. En contrepartie, les deux premières phases du *care* qui impliquent de décider de ce qui est important et des moyens/ressources à déployer en ce sens, sont tendanciellement l'apanage des puissants⁷³. Le patriarcat se nourrit d'ailleurs de cet agencement.

Ainsi, le soin est dans l'histoire occidentale, principalement assigné aux esclaves, aux femmes et aux domestiques. De façon plus contemporaine, ces tâches continuent d'être surtout effectuées par les

⁶⁸ Nous utilisons les termes anglais qui à la manière du mot *care* offre une meilleure plasticité conceptuelle.

⁶⁹ « Le processus du *care* [...] fournit une perspective sur l'organisation sociale des différentes activités [...]. Reconnaître [...] la nécessité d'un *care*, en repérant un besoin auquel il faut répondre (*to care about*), prendre les dispositions pour que le besoin puisse trouver une réponse (*to take care of*), donner directement la réponse ou le soin (*care giving*) et la ou le recevoir (*care receiving*) constituent les éléments du processus qui peuvent être dissociés et fragmentés, en étant associés à des positions sociales hiérarchisées dans la division du travail. » (Tronto (2009) dans Paperman, 2015 : 38).

⁷⁰ L'argument de Tronto (2009) s'appuie aussi sur la description de trois grandes frontières qui caractérisent la philosophie morale et politique contemporaine et qui contribuent à la fragmentation du *care* : une première entre morale et politique, une seconde entre point de vue moral et affects et une troisième entre vie publique et vie privée. Ces frontières font obstacle à une vue d'ensemble du processus de *care* en perpétuant notamment les lignes de partage féminin/masculin (Raïd, 2009). Le détail de cette théorisation déborde toutefois de notre propos.

⁷¹ Paperman, P et Laugier, S. (2011). Introduction à la première édition, *Sens and Sensibility*. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care* (Nouvelle édition augmentée), (p. 21-34). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. L'édition originale est parue sous le même titre en 2006.

⁷² La suite de cette section s'appuie sur les travaux de Tronto (2009), à moins que nous ne citions un texte ou un ouvrage différent.

⁷³ « En vertu de ce partage, les décisions les plus générales influant sur les activités les plus privées de *care*, censées être le domaine des femmes, ont toujours dépendu et continuent à dépendre de puissances politiques, publiques largement masculines. Ce qui aboutit finalement à ce que [...] les *care-givers* soient dépossédés des décisions les plus lourdes agissant sur leur destin. » (Raïd, 2009 :69-70).

femmes, les membres de la classe ouvrière et les personnes de communautés culturelles minorisées. Ce faisant, un cercle vicieux intervient au sens où les activités concrètes de *care* sont dévalorisées et les personnes qui les effectuent le sont également. De plus,

dans les sociétés de castes, les plus basses d'entre elles sont réservées à ceux qui sont au contact des sécrétions physiologiques des autres [...]. Dans les sociétés industrielles modernes, ces tâches de soin continuent d'être effectuées de manière disproportionnée par ceux dont la condition dans la société est la moins élevée [...]. Non seulement ces emplois sont faiblement rémunérés et ne jouissent d'aucun prestige, mais l'association de ces personnes à des relations au corps abaisse encore leur valeur (Tronto, 2009 : 156-157).

Par ailleurs, il persiste une idée forte dans l'imaginaire social à l'effet que les émotions soient un obstacle à la raison et à la moralité. Comme les activités de *care* sont sentimentalisées, le dénigrement moral de l'émotion (sensibilité) participe à la dévalorisation des femmes (et des autres groupes sociaux) qui accomplissent les activités de *care* (Paperman, 2009). La disqualification intervient aussi par le fait qu'en associant ces activités à l'émotion, on considère que le travail du *care* ne requiert ni qualifications, ni formations, ni compétences, mais seulement des qualités, dites naturellement féminines. « [Cette] référence aux sentiments plaçant les femmes en outsiders politiques perpétuels est enchâssée dans des façons de penser les questions morales et politiques [...] qui barrent toute possibilité d'entendre une « voix différente » sans la disqualifier. » (Paperman, 2009 : 98-99). Enfin, le *care* est dévalorisé politiquement par son association avec la sphère privée. La sollicitude est une affaire de famille (une responsabilité des femmes) et les institutions publiques ne devraient intervenir que lorsque la famille échoue en cette matière.

2.2.4.2 Le mythe du *self-made man*

Le mythe du *self-made man*⁷⁴ est une idéologie néolibérale selon laquelle l'humain (l'homme) est un citoyen politique autonome. Son avatar, l'homme blanc riche et performant, est le symbole de la réussite sociale (Raïd, 2009 et Molinier, 2020). La fragmentation du *care* assure la résistance de ce mythe (Tronto, 2009).

Cette croyance en une prétendue indépendance occulte le fait que la performance des privilégiés est dans les faits soutenue par le travail invisibilisé des *care-givers* (Tronto, 2009; Paperman, 2009 et Molinier, 2010;

⁷⁴ Molinier (2011 et 2020) utilise l'expression « fiction d'une autoérection de l'identité personnelle ».

2011 et 2020). De plus, elle autorise le dédain à l'égard des destinataires et des destinataires du soin (Tronto, 2009). Ceux qui se considèrent indépendants préfèrent défensivement méconnaître l'étendue des pratiques de *care* que d'admettre qu'ils sont aussi dans le besoin. Il s'agit d'un mécanisme pour protéger leur image. Le besoin étant appréhendé comme une menace à l'autonomie, celles et ceux qui le manifestent suscitent la pitié, le dégoût, voire le mépris (Tronto, 2009).

Ce caractère pitoyable renforce à son tour l'idée de l'autonomie des privilégiés. Conséquemment, les personnes démunies, âgées, malades et handicapées sont consacrées en icônes des nécessiteuses et des nécessiteux (Tronto 2009; Laugier 2009 et Paperman, 2009). Le *care* est ainsi associé à des états triviaux, ce qui renforce l'idée d'une supériorité morale des puissants (Tronto, 2009).

2.2.4.3 L'irresponsabilité des privilégiés

Ce concept réfère à l'indifférence de ceux qui ne sont pas catégorisés en tant qu'autres⁷⁵ envers certaines formes d'épreuves qu'ils peuvent se permettre d'ignorer puisqu'ils n'y sont pas confrontés. Cette ignorance se joue dans un processus de ségrégation et sert à éviter aux privilégiés l'embarras de se soucier des besoins des autres (Tronto, 2009 et Molinier, 2020). Ce faisant, ces besoins ne sont pas considérés comme faisant partie de ce qui est important (Tronto, 2009). Ignorant les besoins des autres, et donc l'écart entre les expériences, ils ne sont pas plus conscients de leurs privilèges. Ils n'ont conséquemment pas besoin d'assumer quelques responsabilités que ce soit concernant leurs privilèges ou l'absence de privilèges des autres et le problème peut perdurer sans que personne n'ait sciemment décidé de ne pas s'en occuper (Tronto, 2009). Dans cette perspective des dominants, les vies et les personnes n'ont pas toutes la même valeur, parce qu'elles ne sont pas toutes considérées (Molinier, 2020). « Le paradigme de l'invisibilité doit [cependant] être mis de côté. Les travailleuses du *care* [par exemple] ne sont pas du tout invisibles. Il suffit de vouloir regarder pour les voir. Mais elles ne sont pas vues et leur point de vue ne compte pas. » (Molinier, 2020 : 87). En ce sens, pour contrer l'asymétrie des privilèges et rétablir une société démocratique, la perspective du *care* « vise à remettre les activités de *care* au centre du tableau du monde social » (Paperman, 2009 : 89).

⁷⁵ Se référer aux notes 47 et 48.

2.2.4.4 L'universalité de la vulnérabilité et des relations de dépendance

La marginalisation et la dévalorisation du *care* s'articulent avec des systèmes d'oppression et de privilèges dont elles assurent du même coup la perpétuation. Cette situation est intriquée avec la difficulté que nous avons à nous considérer comme des personnes vulnérables et en définitive avec notre déni de la mort (Tronto, 2009; Laugier, 2009 et Paperman, 2009). Ainsi, « en abandonnant la femme entière au privé, on laisse à la maison la maladie et la mort » (Raïd, 2009 : 86).

La perspective du *care* ramène à l'avant plan le fait que la vulnérabilité et la dépendance ne sont pas réservées aux personnes démunies, faibles ou victimes et qu'elles ne sont pas non plus le résultat d'accidents de parcours qui n'arrivent qu'aux autres (Paperman, 2009). Il s'agit de caractéristiques de la condition de chaque personne, même si les privilégiés ont la possibilité d'en nier ou d'en estomper l'évidence (Paperman, 2009).

La perspective du *care* formule donc un rappel déplaisant qui concourt à sa fragmentation : tous les individus sont parfois autonomes, parfois dépendants (Laugier, 2009). Comme « les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel »⁷⁶, les sociétés néolibérales qui postulent la primauté de l'indépendance et de l'autonomie soutiennent un ordre politique qui ignore une bonne part de l'expérience humaine et qui doit nécessairement avoir recours, aux mythes et aux normes au service du pouvoir (Tronto, 2009).

2.2.4.5 L'attention à la vie humaine ordinaire

La perspective du *care* affirme l'importance et la valeur des activités de soin envers les autres pour la préservation et la perpétuation d'un monde humain (Paperman, 2009 et Laugier 2009). Elle exprime ainsi « une inquiétude active pour le commun » (Paperman, 2009 : 92). En opposition à la pulsion de généralité, le *care* est d'abord cette attention au particulier, à la vie humaine ordinaire « structurellement vulnérable », à ces détails qui sont sous nos yeux et que nous devons apprendre à voir (Laugier, 2009). C'est donc en entendant les voix différentes, sensibles à l'ordinaire, à l'intime, à la subjectivité, à la valeur du particulier et à la responsabilité envers autrui que l'on peut assurer la conversation humaine, déplacer notre regard de ce qu'on considère juste vers ce qui est important et rejoindre une essence démocratique (Laugier, 2009).

⁷⁶ En référence au titre du texte de Paperman (2011).

2.2.4.6 Les dérives du *care* : paternalisme, incompétence et protection intéressée

Tronto (2009) attire notre attention sur certaines dérives du *care* considérant qu'il intervient entre des personnes qui se trouvent dans un rapport asymétrique. Il s'agit des personnes qui ont des besoins et de celles qui déploient les moyens d'y répondre. Cette asymétrie peut poser comme problème que ces dernières aient tendance à privilégier leur propre analyse de ce qui est nécessaire de faire, ignorant ainsi le point de vue de celles à qui le soin est destiné. Ce déni de la capacité des personnes à prendre pour elles-mêmes les décisions qui les concernent (le paternalisme), est une entrave à l'autodétermination qui constitue effectivement un risque implicite du *care*. Outre l'incompétence, il arrive aussi que le soin soit inadéquat parce que la détermination des besoins est erronée ou encore que l'attribution des ressources est déficitaire ou inappropriée.

Par ailleurs, l'auteur soulève que certaines activités peuvent être partiellement orientées vers le *care* et partiellement vers une autre fin. C'est le cas de la protection, dont certaines formes font à l'évidence partie du *care*. Toutefois, comme la protection présuppose des intentions malveillantes ou des dangers auxquels les personnes ou les populations ciblées sont exposées, elle peut aussi devenir intéressée, se transformant alors en « racket de la protection, où le besoin de protection se renforce lui-même » (Tronto, 2009 : 146). Certaines missions humanitaires/militaires illustrent ce concept. « Ayant créé une armée et des ennemis, ces ennemis créent une armée; quelle qu'ait été l'orientation initiale de la menace, le besoin de « protection » a désormais pris consistance de lui-même. » (Tronto, 2009 : 146).

2.2.5 Le *care* comme travail

Le *care* « trouve sa meilleure expression, non pas sous forme d'une théorie, mais sous celle d'une activité : le *care* comme action [...] et plus exactement comme travail » (Laugier, 2009 : 160). Le travail du *care* désigne « l'ensemble des activités qui répondent aux exigences caractérisant les relations de dépendance » (Molinier, 2011 : 341). Nonobstant le caractère sensible de la réponse à apporter, prendre soin, c'est une action; Il s'agit de faire quelque chose de concret visant la satisfaction de besoins essentiels (Molinier, 2011).

Parvenir à formaliser ce travail, en produire la description [...] [semble] une condition indispensable à une « éthique du *care* » qui atteindrait pleinement son but ; c'est-à-dire qui contribuerait à faire reconnaître les personnes qui réalisent le travail de *care* dans les sociétés occidentales – en majorité des femmes, des pauvres, des immigrés, souvent les trois [...] – et ne risquerait pas de porter préjudice à ceux et celles qui bénéficient de leur travail. Nous tous. (Molinier, 2011 : 339).

La perspective du *care* ébranle et réoriente la conception du monde social en posant une question : « qui s'occupe de quoi et comment? » (Paperman, 2009 : 103). À partir de cette question, on peut décrire, évaluer et critiquer l'ordonnement social des pratiques de soin et soulever les conséquences d'une carence de *care* (Paperman, 2009 et Molinier, 2020). Au cœur de cette question se trouve l'expérience des travailleuses du *care*⁷⁷ (Paperman, 2009). Cela dit, ce qui compte pour elles

n'est pas [nécessairement] compréhensible comme le résultat de préférences [...], mais comme le résultat d'engagements [...] qui donnent prise sur une autre version de la « réalité » [...]. Sinon, on aurait du mal à comprendre pourquoi les travailleuses du *care* assignées à des tâches dévalorisées [...] tiennent leur travail pour important et digne d'estime (Paperman, 2009 : 103-104).

2.2.5.1 L'ambivalence des affects mobilisés dans le travail du *care*

Le travail du *care* est essentialisé à la dyade mère-enfant, laquelle est caractérisée par le « chérissenment » (Molinier, 2004). La haine maternelle est d'ailleurs euphémisée et pathologisée dans les théories psychanalytiques (Molinier, 2004). Comme le *care* est idéalisé du côté des sentiments, ce « chérissenment » résiste dans les représentations que l'on a du travail du *care* (Molinier, 2004).

Cependant, les recherches menées dans l'univers des soins infirmiers et de la gériatrie révèlent que le sens de la sollicitude se développe dans l'expérience pratique et qu'elle ne relève en rien de l'automatisme (Molinier, 2004). Également, le travail du *care* est traversé par l'ambivalence que génère les émotions de dégoût, de colère et même de haine envers les destinataires du soin (Marché-Paillé, 2010 et Molinier, 2004; 2010; 2011 et 2020). À ce sujet, Hochschild (2003 et 2012⁷⁸) souligne que le travail émotionnel⁷⁹ inhérent au travail du *care* implique dans une large mesure le dépassement et la sublimation des émotions controversées par les travailleuses du *care* afin de rendre le soin ou le service attendu. Or, c'est

⁷⁷ Comme le travail du *care* est majoritairement réalisé par des femmes, nous parlons de travailleuses du *care* dans ce mémoire.

⁷⁸ Hochschild (2012). *Le prix des sentiments, au cœur du travail émotionnel*. Paris: Éditions La Découverte. L'ouvrage original est paru en 1983 sous le titre *The Managed Heart, Commercialization of Human Feeling*.

⁷⁹ Le concept de travail émotionnel est élaboré à la section 2.2.5.2.

précisément ce travail émotionnel qui est sous-pesé dans l'appréhension de la valeur du travail du *care*⁸⁰ (Molinier, 2004; 2010 et 2020).

Euphémisée par le sens commun, par la psychanalyse, par la muliérité⁸¹, et même par la réflexion féministe, la haine des femmes à l'égard de ceux qui dépendent de leur travail est [ainsi] trop absente des théories et des débats sur l'éthique du dévouement, tandis que subsiste un déficit de description des activités du soin aux personnes (Molinier, 2004 : 24).

L'ambivalence des affects mobilisés dans le travail du *care* participe aussi à la difficulté de rendre compte de ses pratiques publiquement (Molinier, 2011). La perspective du *care* propose donc une rupture avec les schèmes de pensée dominants qui postulent l'affectivité et le travail comme des sphères essentiellement exclusives (Molinier, 2010). Elle invite à considérer le travail émotionnel et à reconnaître que prendre soin des autres n'est pas forcément agréable (Molinier, 2010).

2.2.5.2 Le travail émotionnel

Le travail émotionnel⁸² « désigne l'acte par lequel on essaie de changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment⁸³ » (Hochschild, 2003 : 32). Cela « requiert d'un individu qu'il déclenche ou refoule une émotion dans le but de maintenir extérieurement l'apparence attendue, apparence qui doit produire sur les autres l'état d'esprit adéquat » (Hochschild, 2012 : 27). Le travail émotionnel se situe précisément dans l'effort qui se joue pour gérer l'écart entre un sentiment authentique qui serait mal vu selon les circonstances et un sentiment idéalisé et attendu en pareilles circonstances. En d'autres mots, il s'agit de produire, façonner, raffiner, inhiber ou réprimer des émotions de manière à ce qu'elles soient appropriées à la situation.

Le travail émotionnel s'effectue en fonction des conventions sociales concernant la légitimité et la nécessité des émotions et de leur expression. Comme les conventions sociales sont des construits symboliques, les émotions, bien qu'elles nous semblent avant tout spontanées, authentiques et incontrôlables sont pourtant gouvernées par des règles sociales. Ainsi, la littérature portant sur le travail

⁸⁰ « [Le] travail mobilisé par le souci de l'autre reste enfoui dans la crypte de la nature féminine. Les femmes sont censées se débrouiller naturellement avec les dimensions de l'expérience sensible. » Molinier, 1999 : 80).

⁸¹ Le concept de muliérité est élaboré à la section 2.2.5.4.

⁸² Cette section s'appuie sur le travail de Hochschild (2012), à moins que nous ne citions un texte ou un ouvrage différent.

⁸³ L'autrice utilise les termes émotion et sentiment de façon interchangeable.

émotionnel postule des liens dynamiques significatifs entre les structures sociales, la gestion des émotions et l'expérience émotionnelle. « Le travail émotionnel devient un objet de conscience le plus souvent, probablement, lorsque les sentiments de l'individu ne conviennent pas à la situation [...] lorsque [la] cohérence tripartite entre situation, cadre conventionnel et sentiment, se rompt. » (Hochschild, 2003 : 35).

Le travail émotionnel implique diverses stratégies pour modifier le sentiment intérieur. Sur le plan cognitif, il s'agit de modifier les images, les idées ou les pensées associées à l'émotion. Sur le plan corporel, on s'efforce d'agir sur les symptômes somatiques (respiration, rythme cardiaque, etc.). Sur le plan expressif, cela engage la modification de l'expressivité (sourire, pleurer, crier, etc.). Ces trois types de stratégies s'entremêlent en pratique. L'autrice relève aussi deux pratiques par lesquelles les conventions sociales sur les sentiments sont médiées dans les échanges sociaux : le jeu en surface et le jeu en profondeur. Le jeu en surface implique le langage du corps pour donner l'illusion en modifiant l'apparence. Dans le jeu en profondeur, il s'agit d'exprimer un sentiment réel, induit par la personne elle-même, plutôt que de faire semblant.

Dans les sociétés néolibérales, on assiste à la transmutation des usages privés du travail émotionnel en objets de marchandisation par le biais de l'ingénierie sociale⁸⁴. Les métiers des soins et services aux personnes sont évidemment en cause puisqu'ils impliquent le contact direct avec les personnes et qu'ils sont soumis aux injonctions normatives concernant les émotions et à la standardisation du travail émotionnel. C'est dans ce contexte que le jeu en surface et le jeu en profondeur incarnent une valeur marchande.

Le travail émotionnel s'inscrit lui aussi dans des systèmes d'oppression. « Traditionnellement, la gestion des émotions a été mieux comprise par les femmes et plus souvent utilisée par elles en échange d'un soutien économique. » (Hochschild, 2012 : 40). Si le genre est cause, la classe sociale l'est cependant tout autant. Alors que « ce sont les femmes, sexe le moins avantage, qui se spécialisent dans le travail émotionnel, ce sont les classes moyennes et supérieures qui sont les plus exigeantes à ce sujet » (Hochschild, 2012 :41). Le travail émotionnel a également un coût : comme il affecte la sensibilité de la

⁸⁴ L'ingénierie sociale « désigne un ensemble de techniques visant à modifier les comportements d'individus ou de groupes d'individus, par exemple par le biais de manipulations psychologiques » (Hochschild, 2012 : 40).

personne à ses propres sentiments au profit des diktats de l'institution par exemple, ses émotions peuvent lui devenir étrangères, ceci perturbant sa vie sociale.

2.2.5.3 Le sale boulot

Au carrefour de la pensée interactionniste, discutée en première partie de ce chapitre, et des réflexions sur le travail du *care* se trouve la notion de sale boulot (traduction de *dirty work*), initialement théorisée par E. C. Hughes (1897-1983)⁸⁵ en 1951. Hughes définit le sale boulot comme l'ensemble des activités professionnelles confrontant à la souillure et à la transgression (Lhuilier, 2005 et Molinier, 2011). Qu'il s'agisse de tâches dégoûtantes, qu'elles symbolisent la dégradation, l'humiliation ou l'immoralité, ces activités heurtent les tabous de l'expérience humaine que sont la mort, l'impur, l'infect, la déviance et la sexualité (Molinier, 2011). Sont donc concernés les métiers impliquant un rapport au corps⁸⁶ et à ses déjections, ceux du nettoyage, du déchet, de l'ordure et ceux qui supposent une part de violence ou de maltraitance (Lhuilier, 2005).

Comme les objets du sale boulot sont occultés dans l'imaginaire social, la proximité avec ceux-ci « est perçue comme susceptibles de « contaminer » ceux qui accomplissent ces tâches pourtant nécessaires : par extension ils sont souillés, impurs, transgressifs, voire malfaisants » (Molinier, 2011 : 340). Le sale amalgame ainsi les significations sur les objets, le travail, et les personnes qui l'exercent (Lhuilier, 2005).

La notion de sale boulot permet d'appréhender non seulement la division technique et sociale du travail, mais aussi sa division morale et psychologique (Lhuilier, 2005 et Molinier, 2011). Le sens accordé à ce type de tâches est souvent précaire, voire dépréciatif (Lhuilier, 2005 et Molinier, 2011).

Conceptuellement, le sale boulot et le travail du *care* se recouvrent dans leur rapport avec le corps et la mort, un versant de l'expérience humaine duquel nous préférons détourner notre regard (Molinier, 2011 et 2010). Les agentes du sale boulot dans l'univers du travail du *care* interviennent d'ailleurs dans sa part considérée comme la plus ingrate : les soins corporels, d'hygiène et de confort (Molinier, 2011).

⁸⁵ Professeur et chercheur en sociologie qui s'illustre dans le développement de la perspective interactionniste de l'École de Chicago (Lhuilier, 2005).

⁸⁶ « [Ce] qui est socialement impur et réprouvé est souvent rapporté à des fonctions corporelles. » (Paperman, 2009 : 109).

L'analyse des affects mobilisés par le travail du *care* et les réflexions sur le sale boulot conduisent en outre « à critiquer et à surmonter une autre dichotomie, sur laquelle les théories du *care* sont restées jusqu'à présent plutôt discrètes : la dichotomie sexualité/travail » (Molinier, 2009 : 233). Alors que « la dimension du *care* est transversale à la plupart des activités de services » (Molinier, 2020 : 22), elle est généralement occultée du sexuel (Molinier, 2009). Certains travaux, comme ceux de Salazar Parreñas (2012) « montrent que la capacité [des hôtes] à donner de l'attention et à se soucier est au moins aussi importante, en particulier pour fidéliser les clients, que la prestation sexuelle proprement dite » (Molinier, 2020 : 80-81). Pourtant, ces femmes « sont assimilées à des prostituées et l'ensemble de ce groupe [...] doit lutter pour se voir reconnaître le privilège d'entrer dans la catégorie du « travail » avec la dignité et les droits que celui-ci confère » (Molinier, 2020 : 80).

Ces observations correspondent à un constat plus large à l'effet qu'une part importante du travail du *care* demeure stigmatisée en tant que sale boulot (Molinier, 2011). Elles font aussi écho à l'impudicité attribuée aux femmes qui font un usage de la sexualité en dehors des fonctions reproductives théorisée par Pheterson (2001).

2.2.5.4 Les défenses collectives : virilité et muliérité

Certains écrits en psychodynamique du travail⁸⁷ enrichissent la réflexion concernant le déficit chronique de reconnaissance sociale du travail du *care*. Ils révèlent que parmi les écueils à la politisation du *care*, certains se jouent dans le registre des défenses collectives féminines et viriles Molinier (2011 et 2020). Il s'agit de stratégies défensives différenciées et antagonistes qui s'inscrivent dans la division sociale et sexuelle du travail et la soutiennent (Molinier, 2011).

« Travailler signifie s'affronter quotidiennement à des périls psychiques [qui rejouent le théâtre infantile] comme la peur, l'ennui, l'humiliation, la honte » (Molinier, 2000 : 29). Les stratégies défensives ont pour objet la construction d'un consensus social genré pour éviter de penser à ce qui fait souffrir dans le travail (Molinier, 2002). Par exemple, en fonction des stéréotypes de genre, un homme qui exprime sa vulnérabilité, sa sensibilité s'expose au risque de ne plus être considéré comme tel par ses pairs (Molinier,

⁸⁷ « La psychodynamique du travail peut être définie comme l'analyse des processus psychiques mobilisés par la rencontre entre un sujet et les contraintes du travail. En ce qui concerne les rapports hommes femmes [...], l'originalité de la psychodynamique du travail est de permettre l'analyse de certaines différenciations sexuées comme étant secondaires à la rencontre avec le travail. » (Molinier, 2002 : 1).

2000 et 2002). L'adhésion au registre défensif viril par les hommes est donc soutenue par le désir d'être reconnu et apprécié par les autres hommes (Molinier, 2002). L'idéologie défensive virile « reconduit en permanence une bipartition des êtres humains qui oppose et hiérarchise homme/femme, fort/faible, autonome/dépendant, raison/déraison [...], formant un système de pensée dominant dont nous avons bien du mal à nous défaire » (Molinier, 2011 : 350).

Les défenses viriles sont particulièrement fortes lorsqu'il s'agit d'occulter le travail du *care* et surtout sa part de sale boulot (Molinier, 2011). Or, que travail du *care* doive s'effacer en tant que travail pour supporter les non-dits de la virilité (Molinier, 2002) « contribue à ce qu'il soit sous-évalué dans le registre du *faire* et surévalué dans le registre de l'*être* » (Molinier, 2011 : 344).

Du côté des femmes, la muliérité (ou muliébrité) est le nom donné à la stratégie défensive féminine qui « désigne l'ensemble des conduites par lesquelles une femme s'efforce d'éviter les représailles dont elle a peur d'être victime si elle ne se conforme pas à ce qui est attendu des femmes [...], depuis le monde des hommes » (Molinier, 2004 : 20). Elle implique le conformisme concernant l'assujettissement des femmes, et ce, en soutien aux intérêts défensifs de la virilité (Molinier, 2002). Cette stratégie opère par enjolivement de la réalité selon l'idéologie de la tendresse féminine (Molinier, 2004). Elle engage notamment la surexpression de qualités et d'attributs stéréotypiques féminins⁸⁸ (Molinier, 2002). La muliérité consiste aussi à médier les contraintes inhérentes à la division sexuelle du travail de sorte qu'elles apparaissent comme résultant d'un choix librement consenti (Molinier, 2000). Si les postures de la muliérité se manifestent en sujétion aux défenses viriles, la conformisation à celles-ci s'opère aussi dans le rapport au groupe des femmes (Molinier, 2002).

La deuxième dimension de la muliérité est le châtement par l'exclusion et l'ostracisme des rebelles qui, en ne se satisfaisant pas la condition de dominée féminine réveillent pour toutes les femmes la souffrance générée par l'oppression et la conscientisation des modalités par lesquelles elles essaient de souffrir le moins possible (Molinier, 2002). Le ressort affectif du conformisme aux stratégies de défense collectives

⁸⁸ Par exemple : « propreté [compulsive] chez les ménagères et les aides-soignantes, idéalisation du don de soi chez les infirmières ou de l'amour des enfants chez les professionnelles de la petite enfance » (Molinier, 2000 : 40). On relève aussi la parodie de la bêtise et de la fragilité féminine, la mise en scène de la différence des sexes par la coquetterie, et ce, particulièrement dans les tâches ou les milieux majoritairement masculins (Molinier, 2002).

est donc, pour les hommes comme pour les femmes, la peur des représailles qui s'incarnent dans le rejet, l'humiliation ou la violence (Molinier, 2002).

2.2.5.5 La voix différente : une voix difficilement formulable

L'expérience des travailleuses du *care* est un savoir situé difficilement formulable dans la sphère publique, parce qu'il ne résonne pas avec les « épistémès viriles » (le savoir faisant autorité) à propos du travail et que la réalité du travail du *care* défie l'ordre symbolique dominant (Molinier, 2011 et 2020). « La description du travail féminin apparaît comme particulièrement malaisée en raison des menaces de déstabilisation que la mise en visibilité et la mise en discussion de ce travail comportent pour les stratégies collectives de défense des hommes. » (Molinier, 1999 : 78). Le recours aux registres défensifs entraîne des conséquences cognitives : il oriente le développement de ce que l'on peut penser en occultant une part de l'expérience sensible qui n'est pas mise en débat (Molinier, 2004). Ainsi, les concepts « virilocentés » caractéristiques du monde du travail manquent de langage pour penser l'expérience du *care*⁸⁹ (Molinier, 2020).

De plus, ce que le travail du *care* comporte de non spécialisé et d'ordinaire constitue un obstacle à sa reconnaissance et à son intelligibilité (Molinier, 2011 et 2020). Les travailleuses du *care* se heurtent à la professionnalisation fondée sur l'hyperspécialisation des activités et à la rhétorique de la performance (Molinier, 2020). Or, le *care* n'est pas viril justement, il supporte la performance des privilégiés et la catégorie de la performance est « l'une des catégories de la domination parmi les plus puissantes aujourd'hui » (Molinier, 2020 : 216).

D'autres part, certaines expériences du *care* ne font sens que dans « le langage prohibé de l'amour⁹⁰ » (Molinier, 2020 : 199). Ce langage fait toutefois malentendu puisque le travail du *care* est euphémisé du côté de l'amour et que le spectre de l'amour dans le langage des travailleuses conduit à appréhender leur travail comme une aliénation aux rôles traditionnels féminins (Molinier, 2020). Il existe aussi « un vrai contraste entre la revendication de l'amour [...] et la dureté des rapports sociaux de travail » (Molinier,

⁸⁹ « Le coût psychologique du *care* en régime patriarcal [...], n'est pas seulement l'abnégation mais la difficulté de dire de façon précise ce que l'on vit. L'abstraction comme forme intellectualisée du déni du réel (corps, vulnérabilité, mort...), est une défense qui fait autorité dans le monde viril. » (Molinier, 2020 : 197).

⁹⁰ Au sens de sensibilité, empathie.

2020 : 48). D'ailleurs, les institutions de soins et de services aux personnes sont construites sur la critique de l'attachement et de la familiarité des travailleuses du *care* au nom du professionnalisme (Molinier, 2020).

2.2.5.6 Le récit tragicomique : sublimation du réel et subversion des rapports de domination

Les travailleuses du *care* et particulièrement celles qui s'acquittent du sale boulot connaissent le réel de la vulnérabilité humaine et de la fragilité des corps (Molinier, 2002; 2011 et 2020). Comme cette expérience peut être difficile à supporter, il est nécessaire de pouvoir s'en distancer. Dans les collectifs de travail féminins, la médiation de la charge anxiogène de cette expérience passe notamment par l'humour et plus spécifiquement par la dérision et l'autodérision (Molinier, 2004; 2002; 2011 et 2020).

Le récit tragicomique, est un travail de construction symbolique qui, au travers du collectif, a une fonction cathartique précieuse (Molinier, 2004). Ces récits parodiques permettent de rejouer et de domestiquer la peur et la vulnérabilité afin de « circonscrire l'irruption du réel⁹¹ » (Molinier, 2011 : 352). C'est aussi de cette façon que les affects moins avouables en situation de travail comme la rage, la haine, le dégoût et même l'amour, sont élaborés et surmontés collectivement (Molinier, 2004; 2011 et 2020).

C'est toute une humanité suante, ronflante, claudicante ou claquant des dents de peur qui s'incarne par le médium de l'autodérision couplée avec la dérision. Et ce jusqu'à constituer un univers de références communes où la vulnérabilité et ses diverses manifestations sont, sinon toujours aimables, du moins formulables comme la base même de ce sur quoi doit porter l'exigence éthique (Molinier, 2011 : 351).

Si la dérision et l'autodérision rendent formulables les expériences du *care* dans le collectif des paires, elles en consacrent cependant l'irrecevabilité dans l'arène publique à partir de la position dominante (virile) (Molinier, 2011 et 2020). Le langage de ces récits a effectivement peu de sens depuis une posture qui défend de rire de sa faiblesse ou d'exprimer de la tendresse à l'égard des nécessiteuses et des nécessiteux (Molinier, 2011).

⁹¹ La confrontation avec la mort, la folie, la sexualité, les déjections du corps et ses défaillances, etc. (Molinier, 2011).

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Cette chapitre expose d'abord les fondements épistémologiques de la recherche. Il est ensuite question de la population visée, du recrutement, de la méthode de collecte de données ainsi que de la stratégie d'analyse utilisée. Enfin, les limites et les biais de la recherche de même que les enjeux éthiques identifiés sont discutés.

3.1 Fondements épistémologiques de la recherche

3.1.1 Épistémologies féministes

Cette recherche s'ancre dans les épistémologies féministes conformément à certains principes énoncés dans les écrits d'Ollivier et Tremblay (2000) et Dorlin (2008). Nous en proposons un résumé au travers des liens que nous établissons entre ces principes et notre démarche.

Le féminisme peut être défini comme la « tradition de pensée, et par voie de conséquence les mouvements historiques, qui, au moins depuis le XVII^e s., ont posé selon des logiques démonstratives diverses l'égalité des hommes et des femmes, traquant les préjugés relatifs à l'infériorité des femmes ou dénonçant l'iniquité de leur condition » (Dorlin, 2008 : 9). Évidemment, l'ensemble de notre recherche s'appuie sur des théories et des travaux féministes, en plus de proposer des références issues d'horizons disciplinaires diversifiés, principes incontournables des épistémologies féministes (Ollivier et Tremblay, 2012).

Nous adoptons une posture féministe dans la mesure où nous proposons un regard qui invite à développer une compréhension nouvelle de la situation des femmes concernées par notre objet d'étude en identifiant les mécanismes qui sont responsables de leur position minoritaires⁹² et de leur exclusion sociale (Ollivier

⁹² À la manière d'Ollivier et Tremblay (2000), lorsque nous parlons de position minoritaire des femmes, « nous ne voulons pas dire qu'elles sont moins nombreuses que les hommes. Nous voulons plutôt dire qu'elles sont des « citoyennes inachevées »; dans les faits leur statut et leurs expériences collectives sont moins enviables que les hommes. Par exemple, statistiquement les femmes sont plus pauvres que les hommes, [...]. Les femmes ont moins d'emprise que les hommes sur le pouvoir d'État, ce qui affecte les conditions pratiques de leur citoyenneté. » (Ollivier et Tremblay, 2000 : 55).

et Tremblay, 2000). Ces mécanismes sont intriqués avec le genre et les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, des construits qui fondent les rapports sociaux (Ollivier et Tremblay, 2000).

Notre recherche s'inscrit dans une volonté de produire du savoir sur, par et pour les femmes (Dorlin, 2008). Nous adoptons une posture engagée et nous reconnaissons l'expérience des femmes et ce qu'elles considèrent comme étant problématique comme source première de connaissance (Ollivier et Tremblay, 2000). En effet, notre problématique de recherche est réfléchie à la lumière du documentaire présenté en introduction et du contenu de deux entrevues exploratoires réalisées auprès d'informatrices clé, dont l'une est intervenante auprès de femmes et de mères pratiquant le travail du sexe et l'autre est une mère offrant des services d'escorte. De plus, nous exposons nos données en ayant recours à une variante du « texte à voix multiples », c'est-à-dire que nous donnons la parole aux femmes que nous avons rencontrées en citant des extraits des entrevues réalisées pour appuyer nos constats (Ollivier et Tremblay, 2000). Elles étaient aussi invitées à prendre connaissance du verbatim de leur entrevue et de le commenter au besoin avant que nous passions à l'étape du traitement des données brutes.

Également, notre démarche reflète l'affirmation selon laquelle « le personnel est politique »⁹³ (ou « le privé est politique »), slogan qui opère une rupture importante dans la manière d'appréhender le social, et ce, pour au moins quatre raisons : il refuse la division et la hiérarchisation entre le privé et le public; il invalide l'idée selon laquelle l'État n'intervient pas dans la vie privée; il signifie que les rapports entre les femmes et les hommes dans le privé sont en fait des rapports politiques et il révèle que les difficultés vécues par les femmes dans le privé s'inscrivent dans des problèmes collectifs explicables par les structures sociétales (Ollivier et Tremblay, 2000). Ce slogan renvoie donc à un travail d'historicisation des rapports de pouvoir genrés (pourtant réputés anhistoriques) et de conscientisation à leur égard afin de politiser l'expérience individuelle (de transformer le privé en politique) (Dorlin, 2008). Ce travail soutient « l'émergence d'une pensée critique sur l'effacement, le recouvrement ou l'aménagement des conflictualités et des résistances par et dans les savoirs hégémoniques » (Dorlin, 2008 : 10). Il s'agit donc de mettre en doute le sens commun en rapport à ce qui est communément tenu hors du politique comme les rôles sociaux de sexe, l'organisation familiale, le travail domestique, la sexualité, le corps, etc. (Dorlin, 2008). Et, de reconnaître que l'espace privé « réintroduit du politique, c'est-à-dire des rapports de pouvoir

⁹³ « Le personnel est politique » est le slogan emblématique des divers mouvements de libération des femmes, né dans les années 1960 » (Dorlin, 2008 : 9).

[...] là où on s'en tenait aux normes naturelles ou morales » (Dorlin, 2008 : 10). Ce faisant, la prétendue condition féminine peut être appréhendée comme une expérience de l'oppression (Dorlin, 2008).

L'historicité des rapports de pouvoir genrés et le décloisonnement des domaines privé et public sont des thèmes qui traversent les écrits que nous mobilisons dans la définition de notre problématique de recherche et de notre cadre conceptuel. Nous aspirons ainsi à dénaturer, désessentialiser et dépsychologiser le vécu des femmes et à le réinscrire dans l'expression d'une commune condition sociale et historique (Dorlin, 2008).

Conformément à la visée de changement social des épistémologies féministes, nous interrogeons des discours sociaux dominants androcentriques⁹⁴ (Ollivier et Tremblay, 2000 et Dorlin, 2008) portant notamment sur la sexualité des femmes, la maternité et le travail. Ces discours renvoient au concept fondamental pour le féminisme qu'est la division sexuelle du travail (exposé au premier chapitre) qu'il s'agit de politiser (Dorlin, 2008). Cela dit, puisque les conditions de vie des femmes sont aussi des « conditions de vue » (Puig de la Bellacasa (2004), dans Dorlin, 2008 : 17), nous incitons le développement d'autres langages pour rendre compte de leur expérience dont l'invisibilité, l'indicibilité, voir l'illégitimité est consacrée par « la distinction philosophique, et effectivement légale, entre la sphère publique et la sphère privée » (Dorlin, 2008 : 12).

À ce compte, notre souci pour l'expérience et la parole de personnes relativement ignorées par la science puisque marginalisées par les voix de l'autorité engage à reconnaître la diversité parmi les femmes et à nous positionner en retrait de la tradition consistant à les appréhender comme un groupe unifié (Ollivier et Tremblay, 2000). Cela nous permet de contribuer à dégager un portrait plus complet et plus juste de ce qui constitue les expériences de vie des femmes (Ollivier et Tremblay, 2000). Il nous faut cependant demeurer modestes dans notre prétention à l'hétérogénéité, considérant la diversité et la complexité du tissu social dont on ne peut rendre compte à l'intérieur d'une seule ou même de plusieurs recherches (Ollivier et Tremblay, 2000).

⁹⁴ La réflexion portant sur la division sexuelle du travail « rend compte du privilège épistémique accordé à des représentations, à une vision du monde, déterminées par les seules conditions d'existence des hommes. [...]. Moins aux prises avec la réalité prosaïque du monde, mais aussi avec le corps, au centre du travail reproductif dont ils sont déchargés, les hommes développent une vision du monde qui implique la production de dichotomies hiérarchiques (culture/nature, raison/corps, abstrait/concret, rationnel/intuitif, objectif/subjectif, penser/ressentir...), et la promotion d'une posture de connaissance désincarnée. » (Dorlin, 2008 : 18).

[Être] sensibles à la diversité c'est aussi se situer en tant que femmes dans le processus de la recherche : reconnaître que les questionnements de la recherche, les choix de théories et de méthodes, l'orientation des analyses et des interprétations des résultats n'existent pas en vase clos, mais reflètent ce que nous sommes. C'est non seulement acquiescer au rôle de la subjectivité en recherche, mais à sa capacité créative (Ollivier et Tremblay, 2000 : 42).

Cette remise en question de l'objectivité en tant que regard neutre nous conduit aux notions de positionnement ou de point de vue (*standpoint*) et d'objectivité forte en recherche (Dorlin, 2008). Les épistémologies féministes valorisent la subjectivité en recherche au sens où elles reconnaissent que la rigueur et une certaine distanciation sont nécessaires, mais où elles doutent que cela implique nécessairement la rupture entre le sujet (la chercheuse) et l'objet de la recherche, laquelle est plutôt vue comme un appauvrissement (Ollivier et Tremblay, 2000). En effet, cette scission « donne lieu à un terrain faussé, édulcoré, où se déploie la recherche [...], l'intégration de la subjectivité à la recherche ouvre la voie à des connaissances plus riches » (Ollivier et Tremblay, 2000 : 46). La prétendue posture idéale (neutre) du sujet connaissant mise de l'avant par la méthode scientifique traditionnelle est ainsi qualifiée de posture désincarnée (Dorlin, 2008). Le projet épistémologique féministe met de l'avant le concept de *standpoint* et relève que le savoir scientifique dominant est tout autant un savoir situé et même partisan alors que la supposée neutralité scientifique est en fait une posture politique qui s'appuie sur l'imbrication entre le savoir et le pouvoir (Dorlin, 2008).

Toute connaissance est le produit d'une situation historique, qu'elle le sache ou non. Mais qu'elle le sache ou non fait une grande différence; si elle ne le sait pas, si elle se prétend "neutre", elle nie l'histoire qu'elle prétend expliquer [...]. Toute connaissance qui ne se reconnaît pas, qui ne prend pas pour prémisse l'oppression sociale, la nie, et en conséquence la sert objectivement (Delphy (1998) dans Dorlin, 2008 : 20).

Il s'agit donc de produire des connaissances plus justes et rigoureuses en reconnaissant et en valorisant des aspects particuliers de l'expérience des femmes et en situant le regard porté sur cette expérience (Dorlin, 2008). La perspective du *care*, largement mobilisée dans cette recherche rejoint d'ailleurs les épistémologies du *standpoint* (Dorlin, 2008).

Les épistémologies du *standpoint* conduisent au développement du concept d'objectivité forte (*strong objectivity*) par Sandra Harding (Dorlin, 2008). Ce concept s'appuie essentiellement sur deux principes. D'abord, « une véritable objectivité en science implique que les positionnements politiques des scientifiques doivent être conscients et explicites quant à leur caractère historiquement et socialement situés » (Dorlin, 2008 : 28). Il s'agit du principe de réflexivité ou d'objectivation du sujet connaissant (Dorlin,

2008). En second lieu, « les positionnements des scientifiques ne sont pas tous également valables, c'est-à-dire également « objectifs ». Seuls ceux qui répondent aux exigences d'une science démocratique le sont. » (Dorlin, 2008 : 29).

[La] démocratie intellectuelle consiste à porter systématiquement attention aux points de vue marginaux (*outsiders*) qui permettent d'éclairer les valeurs sociales et les intérêts – politiques, économiques, institutionnels – de ceux qui sont au cœur de la communauté scientifique. Ce sont ces intérêts et ces valeurs sociales – sexisme et racisme institutionnalisés, par exemple – qui demeurent invisibles si l'on s'en tient à une objectivité comprise comme « neutralité » (Dorlin, 2008 : 30).

La science démocratique est possible par la mise au jour du fonctionnement routinier de la science, une sorte de statu quo élitiste qui s'appuie sur une « matrice de privilèges de classe, de genre et de race » (Dorlin, 2008 : 29). Les personnes qui subissent ce statu quo oppressant (et c'est le cas des femmes que nous avons rencontrées), puisqu'elles sont plus qualifiées pour prendre en compte les préjugés et les présupposés qui affectent la démarche et les résultats de la recherche, sont considérées par les épistémologies féministes comme plus disposées à adopter des positionnements et à produire des savoirs objectifs (Dorlin, 2008). Il s'agit du principe d'étrangeté où le fait de partir des positions minoritaires rend étrange ce qui nous semble familier et engage à revoir les savoirs faisant autorité (Dorlin, 2008). Enfin, l'objectivité forte implique de considérer les objets de connaissance comme des actrices et des acteurs ou des agentes et des agents et non comme des ressources passives (Dorlin, 2008).

Notre démarche révèle notre préoccupation pour cette notion d'objectivité forte non seulement parce que nous reconnaissons des points de vue minoritaires, mais aussi parce que nous accordons une importance significative à situer historiquement et socialement les discours que nous mobilisons afin de proposer une réflexion sur les savoirs hégémoniques.

3.1.2 Recherche qualitative, compréhensive, exploratoire et critique

Notre recherche s'inscrit dans les méthodes qualitative et compréhensive dans la mesure où il s'agit d'une démarche de proximité où la rencontre au moyen d'entretiens est au cœur de la collecte des données et que l'interprétation de ces données vise à extraire le sens de l'expérience subjective des personnes afin d'en développer une compréhension (Paillé, 2007). En s'appuyant sur l'interactionnisme historico-social, cette posture soutient que « chacun d'entre nous produit du sens autour de ce qu'il fait et autour de ce

que font les autres. [...] elle se centre sur la mise au jour des significations attribuées à l'agir ainsi que sur la mise au jour de la logique collective que constitue l'activité sociale » (Charmillot et Dayer, 2007 : 126).

La singularité et la complexité de l'objet de recherche et le caractère interactif des conduites humaines et des rapports sociaux sont donc à l'avant-plan (Anandòn, 2006). On reconnaît conséquemment la pluralité des lectures à l'égard des situations sociales (Anandòn, 2006). D'ailleurs, la crédibilité de la recherche repose surtout sur la rigueur de la description des données recueillies alors que le lectorat en arrive à voir et à entendre ce que la chercheuse ou le chercheur a vu et entendu dans le contexte du terrain de recherche (Charmillot et Dayer, 2007).

Comme notre question de recherche conduit à explorer un sujet pour lequel il existe peu de littérature dans le but de mieux le documenter, nous nous situons dans une démarche exploratoire (Gauthier, 2009 et Lefrançois, 1992).

À la lumière des aspects présentés dans la section portant sur les épistémologies féministes, il s'agit évidemment d'une recherche critique. Ce type de recherche doit nécessairement permettre une critique des aspects politiques, sociaux et culturels impliqués dans la situation des personnes afin de mettre au jour les rapports de pouvoir et de provoquer un changement social (Anandòn, 2006). Notre démarche se veut effectivement subjective et engagée et elle s'appuie sur une préoccupation active à exposer les facteurs systémiques au soutien des inégalités sociales et de l'oppression afin de décanoniser les savoirs faisant autorité. Les théoriciennes et les théoriciens critiques estiment d'ailleurs que les savoirs dominants produit par le siècle des Lumières ne sont pas émancipateurs puisque des rapports de pouvoir se sont établis par le biais de la technique et de la science moderne (Anandòn, 2006). Enfin, notre démarche vise l'émancipation et l'*empowerment* des personnes concernées au moyen du partage des connaissances générées par la recherche, ce qui constitue un autre élément important dans la recherche critique (Anandòn, 2006).

3.2 Population et recrutement

Cette recherche porte sur les mères adultes pratiquant le travail du sexe. Il s'agit d'un échantillon non probabiliste constitué par choix raisonnés. Ce type d'échantillon implique de constituer un sous-ensemble de la population cible en reproduisant autant que possible les caractéristiques connues de celle-ci (Contandriopoulos et al., 1990). On recourt donc à l'établissement de critères d'inclusion et d'exclusion

pour bâtir l'échantillon (Contandriopoulos et al., 1990). Celui que nous avons constitué est composé de huit mères adultes pratiquant le travail du sexe. Dans une recherche d'hétérogénéité, nous souhaitons inclure des femmes pratiquant ou ayant pratiqué le travail du sexe dans divers milieux (bars de danseuses, agences d'escortes, salons de massages érotiques, rue, etc.). Notre recrutement fut effectué au moyen de la technique « boule de neige »⁹⁵ en nous alliant nos deux informatrices clé. Nous leur avons transmis une affiche de recrutement incluant nos critères de sélection (Annexe A) qu'elles étaient invitées à diffuser dans leur réseau. Par ailleurs, tel que soulevé par Pheterson (2001), il existe des biais en recherche associés à l'échantillonnage via les institutions, et ce, particulièrement lorsqu'il s'agit de sujets stigmatisés. En ce sens, nous avons choisi de ne pas nous tourner vers les établissements prestataires de services sociaux, de santé ou autres à l'étape du recrutement.

3.3 Collecte de données

Considérant notre posture épistémologique, l'entrevue semi-dirigée fut retenue afin de recueillir nos données. L'interaction directe est privilégiée lorsque les informations recherchées impliquent des thèmes complexes, des réponses élaborées et qu'elles apparaissent plus susceptibles de nous être fournies directement par les personnes concernées par l'objet d'étude (Contandriopoulos et al., 1990).

Nous souhaitons aller à la rencontre des personnes sans *a priori* concernant leur expérience. Nous avons néanmoins dégagé certaines dimensions de cette expérience en rapport aux objectifs de notre recherche. Nous avons conséquemment développé un schéma d'entrevue souple (Annexe B) qui incluait des questions ouvertes préalablement formulées, mais qui nous permettait d'ajouter des questions en cours d'entrevue afin d'approfondir des éléments particuliers de l'expérience subjective de chaque personne. Une attention particulière fut portée à la formulation des questions afin qu'elles invitent la personne à élaborer. Ces aspects sont caractéristiques de l'entrevue semi-dirigée (Contandriopoulos, 1990).

Nous avons réalisé des entrevues d'une durée d'une à deux heures, lesquelles ont été enregistrées avec l'accord des femmes que nous avons rencontrées. Comme l'anonymat est un enjeu particulièrement sensible considérant notre objet de recherche, elles avaient le choix de participer à l'entrevue par

⁹⁵ La technique « boule de neige » est une technique d'échantillonnage qui implique de recourir à certaines personnes (dans ce cas-ci, des informatrices clés) qui recommandent la chercheuse et son projet aux personnes susceptibles d'y participer. L'échantillon se constitue au fur et à mesure que des personnes sont sollicitées et qu'elles en réfèrent d'autres qui sont en relation avec elles (Contandriopoulos et al., 1990).

téléphone ou en présentiel. Deux d'entre elles ont préféré l'entretien téléphonique et les six autres ont choisi la modalité en présentiel.

3.4 Traitement et analyse des données : L'analyse inductive par catégories conceptualisantes

L'analyse inductive est particulièrement adaptée et pertinente en contexte de recherche exploratoire, portant sur un sujet pour lequel il existe peu de littérature (Blais et Martineau, 2006). Elle vise à « donner un sens à un corpus de données brutes mais complexes, dans le but de faire émerger des catégories favorisant la production de nouvelles connaissances en recherche » (Blais et Martineau, 2006 : 2). La notion de sens renvoie ici à son caractère herméneutique : il s'agit, dans une démarche interprétative, de comprendre le sens que l'actrice ou l'acteur projette sur le monde à partir de son expérience singulière (Blais et Martineau, 2006).

Comme le cœur de la démarche consiste à faire émerger des catégories, on parlera aussi d'analyse par catégories conceptualisantes (Paillé et Mucchielli). « On peut définir la catégorie conceptualisante comme une production textuelle se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche. » (Paillé et Mucchielli, 2016 : 320). « La catégorie est un condensé de significations » (Paillé et Mucchielli, 2016 : 325). Elle concerne des phénomènes de natures diverses (par exemple : un vécu, un état, un processus, une dynamique) (Paillé et Mucchielli, 2016). Toutefois, elle est toujours évocatrice en ce qu'elle traduit la complexité de la vie psychologique, sociale et culturelle (Paillé et Mucchielli, 2016).

Les objectifs liés à l'utilisation de l'analyse inductive sont : (1) de condenser des données brutes dans un format résumé, (2) d'établir des liens entre les objectifs de la recherche et les catégories découlant de l'analyse des données brutes et (3) de développer un cadre de référence ou un modèle à partir des nouvelles catégories émergentes (Blais et Martineau, 2006 : 1).

Cela implique d'aborder d'emblée les données de recherche selon une perspective théorisante (Paillé et Mucchielli, 2016). Le type de travail analytique effectué dans l'identification des catégories se décline en trois possibilités : « un travail de description analytique, un travail de déduction interprétative, et un travail d'induction théorisante » (Paillé et Mucchielli, 2016 : 342).

Concrètement, l'analyse inductive est constituée de quatre étapes présentées par Blais et Martineau (2006) :

1. La préparation des données brutes (la rédaction des verbatims d'entrevue).
2. La lecture attentive et approfondie des données brutes, et ce, autant de fois que la familiarité avec le contenu ne l'exige.
3. L'identification des catégories émergentes à lumière des portions de texte qui révèlent une signification spécifique, et ce, en rapport aux objectifs de la recherche.
4. La révision et le raffinement des catégories, c'est-à-dire, l'identification de sous-catégories issues de segments d'entrevue qui exposent des contradictions, des déclinaisons, ou des perspectives n'ayant pas encore été identifiées.

Enfin, il faut souligner que la catégorisation implique un jugement critique (Paillé et Mucchielli, 2016).

Les enjeux réels animant des situations en apparence « ordinaires » sont rarement tout de suite évidents. Il faut y regarder de plus près, exercer son sens critique, [...] les individus ne font pas qu'interagir « innocemment » : ils s'influencent, se manipulent, se trahissent; les organisations ne brassent pas uniquement des affaires, elles socialisent, enculturent, contrôlent, stigmatisent; les sociétés ne se contentent pas de « fonctionner », elles trient, hiérarchisent, surveillent et punissent (Foucault); les cultures ne font pas que rassembler, elles conditionnent, cloisonnent, idéologisent (Paillé et Mucchielli, 2016 : 355).

Ainsi, la démarche inductive au moyen des catégories conceptualisantes engage à considérer les enjeux psychologiques et sociaux comme étant imbriqués aux phénomènes observés et donc à les évoquer à même l'unité de sens que constitue la catégorie (Paillé et Mucchielli, 2016).

3.5 Limites et biais de la recherche

Une limite importante de cette recherche tient dans la non-représentativité de l'échantillon eut égard à sa taille et à la méthode employée pour le constituer, soit le volontariat des personnes (Contandriopoulos et al., 1990). Bien que nous souhaitons que notre échantillon recoupe le plus de caractéristiques possible de la population cible, il demeure que la population des travailleuses du sexe est particulièrement hétérogène (Mensah, 2000), qu'il s'agit d'une recherche exploratoire et que nous ne prétendons pas à la

généralisation des résultats. Précisons qu'une démarche exploratoire qui s'appuie sur un échantillon constitué par choix raisonnés ne vise généralement pas à étudier les variations à l'intérieur d'une population mais plutôt à en explorer les particularités afin de faire émerger des idées nouvelles et de développer un regard différent en rapport au problème de recherche (Contandriopoulos et al., 1990). Nos résultats recourent cependant certaines observations issues d'autres travaux que nous avons présentés dont ceux de Bruckert (2012) et Comte (2010).

Cela dit, il faut aussi se méfier de la « pulsion de généralisation » qui fait l'impasse sur la subjectivité, consolide les savoirs dominants et concourt à l'oppression (Molinier, 2020). À ce propos, Pheterson (2001) soulève que les chercheuses et les chercheurs n'ont jamais dans les faits « démontré une quelconque spécificité des travailleuses du sexe qui ne disparaisse à l'examen de la confusion méthodologique entraînée par les variables utilisées, telles que l'emprisonnement, l'hospitalisation, l'usage de drogues ou le fait d'être sans-abri » (Pheterson, 2001 : 12). Au surplus, Payet et Giuliani (2010) nous mettent en garde quant à deux écueils. Ils relèvent d'abord le piège qui consiste à essentialiser les « acteurs faibles ». Ce concept réfère au fait d'être affaibli par les structures sociales (Payet et Giuliani, 2010). Ils nous invitent donc à nous affranchir des catégories institutionnelles et des présupposés idéologiques à l'égard des personnes. Ils commandent ensuite notre vigilance face au risque d'adopter une posture d'indignation et de défense à l'égard des « acteurs faibles ». Ces écueils estiment-ils, s'inscrivent dans une tentative des chercheuses et des chercheurs de réduire la dissonance que génère le contact avec la souffrance et la confrontation d'univers normatifs différents.

Enfin, puisque le contexte inhérent à la tenue d'une entrevue semi-dirigée n'est pas sans effets sur le contenu du discours de la personne interviewée, il nous fallait aussi tenir compte de la réactivité des variables et plus spécifiquement du biais de désirabilité sociale (Contandriopoulos et al., 1990). Pour contourner cet élément, il fut nécessaire de favoriser un rapport où la personne interviewée occupe la position haute, c'est-à-dire de reconnaître que c'est elle qui possède un savoir et non la chercheuse, de « rompre le lien hiérarchique entre le sujet [la chercheuse] et l'objet [de la recherche] » (Ollivier et Tremblay, 2000 : 48).

3.6 Diffusion des résultats

Les femmes qui ont participé à notre recherche seront avisées au moment du dépôt final du mémoire afin qu'elles puissent y avoir accès. Nous souhaitons également diffuser nos résultats en format résumé dans

certaines organismes offrant des services ou susceptibles d'offrir des services aux femmes et aux mères pratiquant le travail du sexe. La publication de nos résultats au moyen d'articles destinés à des revues scientifiques est envisagée afin de favoriser le partage des savoirs au sein de la communauté scientifique et universitaire, mais aussi de soutenir le travail de conscientisation, condition nécessaire au projet de changement social (Ollivier et Tremblay, 2000). Soulignons que cela est au cœur d'un autre principe de la recherche féministe : l'engagement du lectorat (Ollivier et Tremblay, 2000).

3.7 Considérations éthiques

Crête (2009) estime qu'il y a trois catégories à prendre en compte au chapitre de la responsabilité éthique des chercheuses et des chercheurs : la société, la communauté scientifique, les participantes et les participants à la recherche. Conséquemment, nous devons viser l'atteinte de résultats socialement bénéfiques, contribuer au développement des connaissances scientifiques, faire preuve de rigueur et de transparence dans l'ensemble de la démarche et avoir le souci des droits et de la dignité des personnes (Crête, 2009). Il est certainement pertinent de nous interroger sur les effets de notre recherche sur les femmes en général et sur la population cible (les travailleuses du sexe) (Crête, 2009). On doit considérer l'occurrence de préjudices potentiels dans la mesure où les résultats de nos travaux pourraient alimenter des jugements, voire une certaine disqualification sociale (Crête, 2009).

Puisque la réalité des mères exerçant le travail du sexe est un sujet délicat, il nous fallait demeurer sensibles aux effets de la participation à l'entrevue pour les personnes interviewées et donc porter attention à notre attitude et aux types de questions posées. À ce propos, Payet et Giuliani (2010) rappellent que l'enquête de proximité est une forme d'institution qui génère une situation asymétrique, laquelle est accentuée lorsque la personne interviewée se trouve socialement disqualifiée.

Si l'enquête est une institution, alors elle participe de la décence (ou de l'indécence) d'une société [dont les institutions n'humilient pas les gens]. Or, l'enquête auprès d'individus fragilisés, vulnérables, affaiblis est, dans son mouvement premier, indécente. [...] elle inscrit la rencontre dans une forte asymétrie. L'enquête prend acte de l'étanchéité des mondes et la manifeste. [...] L'épreuve de la décence est donc ici de déprendre l'enquête de sa « maladie congénitale » (la relation perverse savoir/pouvoir mise en évidence par Foucault [1975]) et de l'inscrire au contraire dans une entreprise de reconnaissance (Payet et Giuliani, 2010 : 24-25).

Cela dit, les bonnes intentions ne suffisent pas au dépassement des risques d'indécence de l'enquête de proximité (Payet et Giuliani, 2010). Il faut interroger notre propre sens commun en tant que chercheuse

ou chercheur « afin de saisir la faiblesse des enquêtés sans les affaiblir » (Payet et Giuliani, 2010 : 17). Évidemment, la reconnaissance de la valeur du savoir expérientiel des femmes rencontrées est encore ici un aspect précieux (Crête, 2009).

Une autre considération éthique incontournable est la préservation de l'anonymat des femmes interviewées et de la confidentialité des informations obtenues (Crête, 2009). À ce compte, les données ont été anonymisées lors de la transcription des entrevues. Les données d'entrevue et les coordonnées des personnes ont été conservées de façon sécuritaire (dossiers informatiques distincts avec code d'accès) et les informations partagées l'ont été strictement dans un cadre académique avec notre directrice de recherche. Toutes les données et informations concernant les femmes que nous avons rencontrées seront évidemment détruites au terme du dépôt final de ce mémoire.

Par ailleurs, il était essentiel d'informer clairement les personnes qui nous ont accordé une entrevue non seulement de notre objet de recherche mais aussi des enjeux et des risques associés à leur participation afin qu'elles puissent fournir un consentement libre et éclairé (Crête, 2009). Ces éléments étaient détaillés dans le formulaire de consentement (Annexe C) présenté préalablement à l'entretien, lors de la prise de contact. Elles ont aussi été avisées de la possibilité de se retirer de la recherche à tout moment, et ce, sans justification.

Pour terminer, nous relevons certains avantages de notre recherche pour la population à l'étude et les femmes que nous avons rencontrées. D'abord, nous proposons un angle d'analyse qui se situe en retrait du débat sur la morale et sur la dignité des travailleuses du sexe. Nous offrons la possibilité aux personnes qui ont participé à notre recherche d'être entendues et d'influencer les discours faisant autorité concernant les mères qui pratiquent le travail du sexe. Nous leur permettons aussi de transmettre leur point de vue au sujet de l'intervention sociale. Et, nous leur offrons une opportunité aussi modeste soit-elle, de participer au débat public et de prendre part à la visée de changement social qui anime notre démarche.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats de la collecte des données effectuée au moyen des entrevues semi-dirigées réalisées auprès de huit mères pratiquant le travail du sexe. Nous avons débuté les entrevues en les invitant à s'exprimer sur leur compréhension du concept d'articulation famille-travail, puis sur leur réalité de mère et de travailleuse du sexe. Nous les avons ensuite entendues sur leur expérience de l'articulation famille-travail dans leur rapport aux institutions, à leur travail, à leur entourage, à leurs proches, à leurs enfants et à elles-mêmes. Nous avons finalement documenté leur regard sur l'intervention sociale.

4.1 Situation des femmes rencontrées

Dans le but de préserver l'anonymat, nous préférons ne pas brosse un portrait individuel de chacune des femmes. Nous les présentons plutôt de manière générale, en exposant des éléments communs ou différents en rapport à une situation ou un aspect. Pour cette même raison, nous évitons d'associer leurs pseudonymes à certaines données sociodémographiques. Le tableau 4.1 résume la situation des femmes que nous avons rencontrées.

4.1.1 Quelques chiffres

Au moment des entretiens, les femmes rencontrées sont âgées de 38 à 53 ans. Elles sont mères et travailleuses du sexe. Elles s'identifient comme femmes québécoises. L'une d'entre elles précise cependant être d'origine yougoslave et une autre d'origine autochtone. Elles résident dans la région de Montréal ou en périphérie, soit sur la Rive-Sud ou sur la Rive-Nord. Cinq sont propriétaires ou copropriétaires d'une maison, deux vivent en logement et une demeure en coopérative d'habitation.

Cinq d'entre elles vivent en couple, trois sont célibataires, dont une est divorcée. Des cinq femmes qui vivent en couple, deux sont toujours en union avec le père de leurs enfants, une est en relation amoureuse avec un homme et deux sont en relation amoureuse avec une femme.

Elles ont entre un et cinq enfants. Trois ont exclusivement des enfants d'âge mineur, deux ont à la fois des enfants âgés de moins de 18 ans et de 18 à 21 ans et trois ont exclusivement des enfants âgés entre 20 et 30 ans. De ce nombre, deux ont aussi des petits-enfants d'âge préscolaire et primaire.

Trois des femmes rencontrées ont complété un diplôme d'études secondaires. De ce nombre, une a aussi suivi des cours au collégial, une a complété un certificat universitaire et une autre, une formation post-secondaire au privé. Des cinq femmes n'ayant pas terminé leurs études secondaires, une détient un diplôme d'études professionnelles.

4.1.2 La vie de famille

Au quotidien, elles nous semblent particulièrement investies dans la vie de famille, que ce soit auprès de leur(s) enfant(s), de leurs petit(s)-enfant(s) ou même de leur(s) propre(s) parent(s). Par exemple, l'une d'elles est mère au foyer, une autre s'occupe de la scolarisation de son enfant à la maison et une garde fréquemment ses petits-enfants en rapport à la condition de santé de l'un d'eux. Également, l'une d'elles confie s'être occupée de sa mère en fin de vie et une autre a assumé la garde de sa petite-fille pendant plusieurs mois pour soutenir les parents.

4.1.3 La vie au travail

Leur expérience de travail dans le domaine du travail du sexe va de 5 à 25 ans. Sept femmes ont fait leurs débuts à l'âge adulte alors qu'une a commencé à l'âge de 16 ans. Cinq d'entre elles ont aussi une expérience passée ou actuelle en tant que tierce partie, responsable de coordonner le travail du sexe d'une ou de plusieurs autres personnes.

Trois femmes sur huit ne pratiquent plus le travail du sexe au moment de l'entrevue, notamment en lien avec la pandémie de Covid-19. Une œuvre auprès d'organismes communautaires ayant une offre de services destinée aux travailleuses du sexe. Une s'est temporairement réorientée dans l'attente de reprendre ses activités d'escorte indépendante une fois les mesures sanitaires assouplies et une est retraitée du milieu depuis trois ans. Des cinq autres femmes, une pratique à titre d'escorte indépendante, deux à titre d'escortes en agence et deux sont propriétaires d'une agence d'escortes. De plus, une de ces cinq femmes maintient simultanément un emploi dans un autre domaine. Certaines abordent aussi leurs activités de loisir. Par exemple, deux femmes sont impliquées dans une ligue de compétition en rapport à leur passion.

Concernant leur parcours dans le domaine du travail du sexe, elles ont pour la plupart déjà pratiqué dans divers autres milieux (bars de danseuses, agences d'escortes, salons de massages érotiques). Une d'entre

elles confie avoir déjà pratiqué sur la rue. Une autre se spécialise dans Le service *BDSM*⁹⁶. Aucune ne rapporte l'implication d'un proxénète dans son parcours. Entre leur première expérience dans le domaine du travail du sexe et le moment où nous les rencontrons, certaines femmes ont déjà travaillé de façon plus ou moins prolongée dans un autre domaine (par exemple : en santé et dans l'alimentation) pour ensuite revenir à la pratique du travail du sexe. Certaines ont aussi déjà cessé ou réduit temporairement leurs activités dans ce domaine en fonction des besoins de leur(s) enfant(s), notamment suivant la naissance ou au cours de la petite-enfance.

⁹⁶ Acronyme composite anglophone pour « Bondage and Discipline, Domination and Submission, Sadism and Masochism ». Un spectre de pratiques érotiques et non-érotiques qui incluent la contrainte, la stimulation sensorielle, les jeux de rôle et les différentiels de pouvoir (Bruckert et Law, 2013).

Tableau 4.1 Situation des femmes rencontrées

Pseudonyme	Milieu de travail ⁹⁷	Nombre d'enfant(s)	Nombre d'heures de travail du sexe par semaine ⁹⁸
Cindy	Escorte en agence (<i>incall</i> /hotel)	2	9 heures
Josianne	Escorte en agence (<i>incall</i> /hotel)	2	40 heures et plus
Julie	Escorte indépendante (<i>outcall</i> ⁹⁹)	2	15 heures
Marie	Propriétaire d'une agence d'escortes	2	40 heures
Maude	Escorte indépendante (<i>incall</i> /domicile)	1	5 heures
Mélissa	Escorte indépendante (<i>incall</i> /local)	5	30 heures
Mérodie	Escorte en agence (<i>incall</i> /motel)	3	14 heures
Valérie	Propriétaire d'une agence d'escortes	3	40 heures et plus

⁹⁷ Au moment de l'entrevue ou lors de la dernière période d'activité.

⁹⁸ Au moment de l'entrevue ou lors de la dernière période d'activité.

⁹⁹ Le terme « *outcall* » signifie que la travailleuse du sexe se déplace dans un endroit choisi par le client, alors que le terme « *incall* » signifie que la travailleuse du sexe reçoit le client dans son milieu de travail (Bruckert et Law, 2013).

4.2 L'expérience de l'articulation famille-travail

Cette section traite de la compréhension qu'ont les femmes rencontrées de l'articulation famille-travail et de leur expérience concrète de celle-ci. D'abord, l'articulation famille-travail est comprise comme une situation obligatoire puisqu'on « a comme pas l'choix d'travailler pour faire vivre notre famille » (Mélodie, ligne 2) et qu'il faut « avoir un bon travail pour être capable de faire vivre la famille pis qu'les enfants manquent de rien » (Cindy, ligne 2). C'est aussi une sorte de « jonglerie » (Mélissa et Maude), « une espèce de gymnastique extraordinaire, spécialement pour les parents qui sont monoparental » (Julie, lignes 8-9). Cette gymnastique vise un équilibre entre les sphères de la vie familiale et de la vie au travail : « un équilibre sain » pour Julie, une harmonie entre la famille et le travail pour Valérie. Il s'agit aussi « d'avoir un revenu, assez pour pas être trop dans pauvreté ou pour au moins survivre » (Julie, lignes 9-10).

L'expérience de l'articulation famille-travail des femmes rencontrées est traversée par les thèmes suivants : adapter le travail à la réalité familiale, rehausser les conditions de vie de la famille, être consciente du stigmate de putain et l'affronter. Les prochaines sections exposent chacun de ces sujets.

4.2.1 Adapter le travail à la réalité familiale

Toutes les femmes rencontrées expriment adapter leur temps de travail en fonction de leur réalité familiale, comme en témoignent Marie, Mélissa, Valérie et Josianne :

[...] j'me suis basée un horaire sur l'horaire d'école de mes enfants. Faque nous on travaille de neuf à cinq, du lundi au vendredi (Marie, lignes 66-67).

[...] c'est moi qui fais mon horaire. [...] les enfants ont des activités ou quoique ce soit, je fais mon horaire. J'ai pas un *boss* [...]. Le p'tit est malade, c'est comme, j'rentre pas [...], ça finit là (Mélissa, lignes 382-386).

[...], j'travaillais deux jours, j'étais correcte, j'payais mon loyer, mon *char*, pis les cinq autres jours, j'étais avec mes enfants (Valérie, lignes 798-800).

[...] j'commençais à travailler après que mes enfants avaient commencé l'école, pis j'finissais pas mal en même temps qu'eux. Faque y'étaient pas longtemps au service de garde, pis j'pouvais revenir à la maison, avoir le temps de faire le souper, les devoirs, les dodos (Josianne, lignes 206-209).

Cette réalité familiale n'est évidemment pas statique. Par exemple, Mélissa explique avoir modifié ses horaires de travail à travers les années à partir du moment où elle a eu des enfants et selon l'âge de ceux-

ci : « j'ai changé mon horaire de travail parce que j'avais des enfants, pour m'adapter à leur horaire. Avant qui aillent à l'école, je préférais travailler les fins de semaines, de beaucoup, pis avoir toute la semaine avec eux-autres » (lignes 372-374).

Julie abonde dans le même sens tout en précisant avoir pu compter, à partir d'un certain moment, sur le fait que son aînée était en mesure de garder sa cadette. Cela lui a permis de pouvoir parfois travailler de soir :

[...] mes horaires j'essayais de les concentrer pendant que mes enfants étaient à l'école [...] quand mes enfants étaient plus grands, pis que ma plus grande pouvait se garder toute seule, des fois j'faisais des sorties d'soir [...] j'faisais la routine du dodo avec ma plus jeune pour pouvoir la coucher, pis après ça j'partais, pis je savais que sa grande sœur était là [...] faque ça m'avait permis de faire ma routine [...] avec ma fille (lignes 202-210).

Valérie nous rapporte une expérience un peu différente concernant la période où elle a mis sur pied son agence d'escortes. Elle organisait son temps, mais aussi son espace et son contexte de travail de manière à pouvoir assumer la charge de ses enfants. Dans l'extrait suivant, elle explique comment elle s'assurait que ses enfants ne soient pas exposés aux appels reçus des clients :

[...] au début, début, quand j'ai ouvert [l'agence], j'avais mes enfants avec moi à temps plein, [...] j'louais une suite en haut, pis là j'allais chercher les enfants à l'école. J'mettais les enfants dans la suite en-haut, pis c'est les filles qui gardaient. Chaque fois qu'une fille était pas occupée, elle allait en-haut, pis là ben, [...] si j'avais un autre appel, là c'est moi qui montais tsé. J'm'en allais dans salle de bain pour répondre [aux appels] (lignes 92-97).

Lorsqu'elle en a eu l'opportunité, elle a néanmoins préféré développer une offre de services qui soit plus en accord avec la routine de ses enfants : « j'ai réorganisé l'agence pour ne plus avoir à travailler le soir. Faque eux-autres ils allaient à l'école, pis le soir, moi j'étais à la maison, je faisais mon souper. Tsé, je finissais de travailler à cinq heures, j'allais chercher les enfants à garderie, comme n'importe quel *job* » (lignes 298-300).

Certaines femmes expriment s'être organisées en fonction d'un horaire de garde partagée suivant une séparation parentale, comme en témoigne Cindy : « j'travaillais de soir, faque souvent quand [mes enfants] allaient chez leur père une semaine sur deux, j'travaillais plus que l'autre semaine. L'autre semaine je m'arrangeais pour faire juste un soir [...]. On peut choisir dans c'te domaine-là les heures qu'on veut faire » (lignes 25-28).

4.2.1.1 Favoriser la présence auprès des enfants

L'adaptabilité du travail est directement en lien avec la priorité accordée aux enfants. Toutes les femmes rencontrées témoignent du fait que leur disponibilité à l'égard de leurs enfants¹⁰⁰ est un aspect prioritaire. En ce sens, Marie apprécie le fait d'être en mesure de répondre aux demandes ponctuelles du personnel scolaire et de pouvoir participer aux journées significatives : « l'école m'appelle parce que ma fille s'est blessée ou y'a quelque chose, ben j'peux m'en venir tout de suite, j'ai pas à *dealer* avec mon *boss* [...], pis quand qui a des journées importantes, j'peux prendre des congés » (lignes 75-79).

L'adaptabilité du travail en regard des besoins familiaux ajoutée au niveau de revenu, et ce, même en situation d'heures réduites sont des facteurs qui les ont menées à considérer le travail du sexe comme étant la meilleure option pour elles. Mélodie, Mélissa et Josianne expriment bien cette idée dans les extraits suivants :

[...] j'suis pas obligée de m'taper un 40 heures semaine. Faque j'peux travailler juste deux jours, pis le restant de la semaine j'suis à la maison, j'suis une maman à temps plein. (Mélodie, ligne 209).

Tsé, la latitude que j'ai c'est incroyable. La liberté que t'as, l'autonomie, et le salaire combiné là. Parce que la plupart des gens qui ont des salaires comme j'ai, y'ont pas la liberté que j'ai (Mélissa, lignes 390-392).

Envers mes enfants, j'ai jamais été aussi libre. Tsé, tes enfants tombent malades, j'ai pas envie d'travailler, j'y vais pas. Tsé, y'a des années, j'aurais pu perdre mon emploi deux, trois fois dans la même année, parce que tsé, une diarrhée à la garderie là, c'est une semaine ton enfant, une semaine toi [...]. Les employeurs, j'pense pas qui auraient bien compris ça totalement. [...] Jamais j'aurais pensé que ma vie aurait pu être aussi simple en faisant d'l'argent, pis en élevant mes enfants dans ça. [...] ça a été merveilleux pour moi. Ça a été un domaine parfait pour moi (Josianne, lignes 6-13).

¹⁰⁰ Dans la suite de ce chapitre, nous ne citons pas d'exemples spécifiques concernant l'implication auprès des petits-enfants puisque ces exemples comportent des données identificatoires. Par respect pour leur anonymat, nous nous concentrons donc sur les situations impliquant les enfants.

Cindy renchérit en expliquant que son travail en tant qu'escorte lui a permis d'être particulièrement impliquée dans le suivi scolaire de ses enfants, de leur offrir une présence soutenue au quotidien et de faire beaucoup d'activités avec eux :

[...] ça toujours bien été avec mes enfants à l'école, parce que justement j'étais présente. Euh mon fils a eu des difficultés un moment donné, [...] on a été voir une orthophoniste, pis j'ai fait le bout d'chemin que j'avais à faire. J'étais présente, j'ai toujours été là à 100% pour eux tsé. [...] Pis j'tais impliquée autant scolairement, que à la maison ou les fins de semaines ou peu importe là, on faisait des activités, pis tsé, on n'avait pas assez d'une fin de semaine pour tout faire (rires) (lignes 46-52).

À l'image de plusieurs, elle nous parle aussi de la possibilité de prendre des vacances plus souvent, avec moins de contraintes et d'avoir fait des voyages mémorables avec ses enfants : « j'pouvais prendre plus de vacances. [...] les avantages de vacances l'été. Moi, c'était pas juste d'aller à ronde. Nous autres on partait deux semaines [...]. J'ai faite des super beaux voyages avec mes enfants » (lignes 198-205).

4.2.1.2 Miser sur la qualité de la présence et du temps

La qualité du temps passé avec les enfants est au cœur des partages auxquels nous avons eu accès. En ce sens, Maude explique que du temps où elle recevait sa fille une semaine sur deux en fonction d'un horaire de garde partagée, elle ne travaillait pas lorsque celle-ci était présente : « on avait une semaine, une semaine. Faque la semaine que je l'avais là, c'tait des licornes, pis euh, c'tait beau, pis c'tait *cool*, pis c'tait *l'fun* tsé (rires) » (lignes 272-273). Julie s'exprime de façon similaire : « ma situation je la trouve privilégiée [...] ça me permet de pouvoir réduire le nombre d'heures que j'passe à l'extérieur de la maison pour travailler par exemple, pour pouvoir tsé, offrir du temps de qualité avec mes *kids* » (lignes 14-18).

De ces affirmations émerge un autre élément auquel les femmes rencontrées accordent une grande valeur. Avoir l'opportunité de travailler moins, tout en ayant des revenus fort appréciables, fait en sortes qu'elles se considèrent non seulement plus disponibles, mais aussi plus disposées à l'égard de leurs enfants. En ce sens, Cindy souligne que les soucis financiers, le stress et les longues heures de travail ont un impact sur la qualité de la présence :

[...] quand t'es brûlée, t'as pas l'énergie pour passer du bon temps, du temps de qualité avec les enfants. [...] moi j'étais un parent éducateur pour les sorties [scolaires]. Moi j'étais contente, pis mes enfants aussi [...]. Mais tsé, j'aurais pas pu aller aux pommes si j'avais pas eu une job de même. [...] parce que quand t'es aux pommes, pis que tu t'casses la tête de savoir comment tu vas payer ton loyer [...] c'est moins *l'fun* (lignes 212-213; 260-262).

Mérodie, souligne d'ailleurs qu'il est pour elle essentiel de vivre tous les moments marquants avec ses enfants : « j'me ferais pas un cinq, six jours semaine, parce que tsé, j'veux pas que ce soit ma voisine qui élève mes enfants, ou qui m'dise : « Ha! ta fille a fait ses premiers pas », ou telle chose. J'veux vraiment être consciente de tout ce qui est nouveau dans leur vie » (lignes 422-425).

4.2.2 Rehausser les conditions de vie de la famille

Le travail du sexe, par le revenu qu'il procure, est une opportunité pour les femmes rencontrées de rehausser les conditions de vie de leur famille. Cindy élabore sur ce point :

[...] un salaire normal, tu pouvais pas arriver à t'mettre d'l'argent d'côté, avoir une maison. [...] Pis d'avoir une auto qui fonctionne, pas avoir un *bazou* qui est tout l'temps au garage (rires). C'est ça, j'pense que c'est le plus gros avantage, c'est l'argent, pis d'être présent. [...] Pis c'est ça qui est l'fun aussi avec c'te métier-là, on est capable de s'mettre d'l'argent de côté. [...] Admettons t'es toute seule, pis t'as pas d'conjoint, ou comme tsé, une mère célibataire à la maison qui a trois enfants. T'es pognée là, oublie ça. Tu peux pas aller manger au resto à toutes le semaines, avec tes enfants. T'as d'la misère à arriver dans ton mois. Mais moi j'pouvais y aller, plus qu'une fois même. Tsé, comme les enfants quand on était allé en [voyage] [...]. On faisait du surf, du bateau, des activités. R'garde, ça coûte dix milles, j'm'en fout, au moins on va avoir du *fun*. Ça pas d'prix. Moi j'voulais que mes enfants voyagent pis qui manquent de rien (lignes 199-209; 244-252).

Valérie et Mérodie abondent dans le même sens, tout en précisant qu'elles ont voulu faire en sortes que leurs enfants grandissent dans de meilleures conditions que celles qu'elles ont connues au cours de leur enfance :

[...] j'ai fait beaucoup d'argent moi [...]. Je leur ai donné une vie, euh, incroyable à mes enfants. [...] faque des voyages, des écoles privées. [...] y'ont manqué de rien, toujours les derniers gadgets, les dernières sorties. Tsé, on va magasiner, ça coûte mille, tsé... Ça là, j'leur ai donné ça, pis moi j'ai manqué ça toute ma vie jeune. Chez nous, c'était pauvre, pauvre, pauvre (Valérie, lignes 405-413).

[...] chez moi, le strict minimum était dans l'épicerie, pis c'est vraiment le strict minimum. Faque tsé, moi quand j'ai commencé à travailler j'ai eu une fascination qui fallait tout l'temps que mon épicerie soit faite, que mon frigidaire soit plein, que mes comptes soient payés et tout. Et quand j'ai eu mes enfants ça vraiment été un effet de j'voulais pas qu'ils manquent de rien. Si y'avaient mettons une douillette, fallait qui en aient deux, au cas où, mettons qui arrive de quoi, je la change (Mérodie, lignes 129-134).

À ce stade, on constate que leur expérience de l'articulation famille-travail recoupe des constats exposés au premier chapitre de ce mémoire concernant la réalité des familles québécoises. Essentiellement, elles

prennent différents moyens dans le but d'ajuster la sphère du travail à la sphère familiale, elles priorisent le temps et la qualité du temps passé en famille et elles aspirent aux meilleures conditions de vie possibles.

Nous allons maintenant voir que leur expérience de l'articulation famille-travail se particularise et se complexifie en lien avec la persistance du stigmatisme de putain dans l'imaginaire social. Rappelons que le stigmatisme de putain se rapporte à un prisme de préjugés et d'émotions concernant la prostitution (Pheterson, 2011). Les prochaines sections exposent les manières qu'ont les femmes que nous avons rencontrées d'affronter ce stigmatisme et les enjeux découlant des stratégies qu'elles emploient.

4.2.3 Être consciente du stigmatisme de putain et l'affronter

La problématique qui sous-tend cette recherche expose que le travail du sexe est une activité associée à un profond discrédit puisqu'elle est marquée du stigmatisme de putain. Plus spécifiquement, nous avons vu que l'idée selon laquelle « on ne peut être mère et putain à la fois » est cristallisée dans l'imaginaire social. Les huit femmes que nous avons rencontrées sont conscientes de se trouver dans une situation stigmatisée. À la lumière de leur expérience, nous pouvons catégoriser leurs manières d'affronter la stigmatisation en fonction de deux grands types de stratégies : se distancier du stigmatisme de putain et lui résister.

En amont du recours à ces stratégies, se pose toujours la question de l'anonymat concernant leur travail. Concrètement, elles expriment vivre en tension entre le secret et le dévoilement. Ainsi, leur réalité se joue sur un continuum allant du secret absolu au dévoilement complet au sujet de leur travail. Leur positionnement sur ce continuum est changeant selon les personnes avec lesquelles elles sont en relation, les contextes et les enjeux. Julie résume bien cette idée en nous parlant de ses pairs : « j'ai d'autres amies qui sont dans le même bateau que moi, [...] j'ai d'autres amies qui sont mamans, pis on est toutes différentes dans notre spectre de qui qui l'sait dans notre monde, pis qui qui l'sait pas » (lignes 155-157). De plus, il faut souligner que le dévoilement n'est pas toujours volontaire et que les conditions de celui-ci ne sont pas nécessairement choisies, nous y reviendrons.

4.2.3.1 Dissimuler et mentir

L'articulation famille-travail implique des « complexités autres avec le travail du sexe, parce qu'il y a une notion d'anonymat souvent qu'on essaie d'amener par rapport aux enfants, par rapport à l'école, par rapport à tout ça » (Mélissa, lignes 4-5).

Certaines préfèrent ne rien divulguer à leur proches et à leurs enfants au sujet de leur travail, et ce, incluant les partenaires amoureuses et amoureux tel que nous l'explique Cindy : « quand j'me suis séparée j'ai rencontré quelqu'un tout de suite après, pis j'ai quand même été cinq ans avec, pis j'lui ai caché aussi, pis mes enfants y'étaient au courant de rien. [...] y savent pas, j'leur ai jamais dit. » (lignes 21-33). Cela implique cependant de mentir aux personnes qui les entourent, notamment en élaborant des scénarios concernant leur travail. Cindy poursuit sur ce sujet : « faut mentir tsé, j'disais à mon ex que j'travaillais dans un restaurant. Après ça, j'ai dit que j'travaillais dans un hôtel, à réception » (lignes 271-272).

En ce qui concerne les enfants, elles leurs diraient toutefois la vérité au sujet de leur travail si elles étaient confrontées à des questions de leur part. Mélodie précise cette idée : « c'est sûr que si un jour y m'parleraient parce que y'ont entendu des trucs, ou quoi que ce soit mettons, ben là c'est sûr que oui, je vais être honnête avec eux » (lignes 249-251). Josianne abonde dans le même sens : « J'pense pas que ce soit quelque chose que de moi-même j'leur avoue là, sur mon lit de mort là (rires) [...], mais [...] si y m'posent la question, j'les prendrai pas pour des cons là » (lignes 480-483).

Certaines, conservent le secret face à leurs enfants, mais le partage avec d'autres membres de leur famille. Josianne a dévoilé à son conjoint et à son père. Elle établit toutefois des frontières différentes quant au contenu divulgué à chacun : « mon père était là pour m'écouter [...] j'pouvais parler d'plus de choses que j'disais pas à mon *chum* » (lignes 383-384).

Lorsqu'elles choisissent de dissimuler leur travail, elles le font pour éviter les réactions dépréciatives à leur égard, comme nous en font part Cindy et Josianne :

C'est pas facile [...], j'y ai pensé avant de m'dire : « Bon ben, j'vais le laisser cacher mon secret ». [...] Si jamais j'en parle, c'est sûr que, [...] Y'en a qui portent pas d'préjugés, mais y'en a d'autres que oui [...] qui nous connaissent ou pas, les préjugés sont là pareil » (Cindy, lignes 461-467).

[...] mes enfants tsé, qui sachent qu'est-ce que j'ai faite, [...] j'aurais peur de comment y me percevraient (Josianne, lignes 339-341).

Quoi qu'il en soit, elles s'ouvrent toutes à au moins une personne parmi leurs proches¹⁰¹ comme en témoigne Maude : « J'ai trois *chum* de filles proches, proches qu'eux autres savent toute, j'peux me confier à eux autres » (lignes 121-122).

Pour certaines, il s'agit d'une amie ayant une expérience dans le travail du sexe :

J'ai une amie que ça fait quelques années qu'on se tient ensemble, pis elle c'est une ex travailleuse du sexe [...] on s'entend super bien, pis elle justement, j'y compte toute, c'est ma confidente » (Cindy, lignes 296-298).

[...] ma meilleure amie dans l'fond, elle le sait parce qu'elle aussi a déjà été dans c'domaine-là. Pas longtemps mais tsé, comme elle, a comprend aussi, [...] y'a pas d'jugements ou de mauvais côtés ou quoi que ce soit (Mélodie, lignes 119-123).

Maude et Valérie soulèvent une nuance, en nous expliquant avoir chacune ouvert sur leur travail avec leur mère, mais d'une manière qu'elles considèrent moins susceptible de générer des réactions négatives :

[...] la famille comme j'te dis y savent que j'ai été dans l'milieu, mais y savent pas c'que j'fais. [...] Ma mère, a sait que j'suis dans l'milieu, j'ai été réceptionniste longtemps pour une agence [...] mais euh, c'est à peu près tout [...]. Tsé, elle, c'est correct que sa fille est réceptionniste, r'garde ça m'a permis de voyager [...], mais euh, que sa fille fasse ça, euh. Faque a connaît l'milieu, j'y en parle tsé, mais sans plus (Maude, lignes 125-134).

[...] moi j'disais à ma mère que j'travaillais dans une agence d'escortes, mais que j'étais réceptionniste. [...] le fait de pas toucher à cette intimité-là...De pas faire ce pas là, il y a comme une honte avec ça. [Tandis que réceptionniste], j'baisse pas mes culottes! (rires) » (Valérie, lignes 497-501).

Ces deux derniers extraits suggèrent une notion de degré concernant le stigmatisme de putain, dans le sens où celui-ci peut être plus ou moins saillant aux yeux d'autrui en fonction de certaines caractéristiques se rapportant à l'image projetée. Les prochains extraits font écho à ce phénomène qui implique d'établir une certaine hiérarchisation à même la catégorie stigmatisante comme nous l'avons vu au deuxième chapitre.

¹⁰¹ Nous incluons dans les proches, les parents, la fratrie, les partenaires amoureuses ou amoureux, les membres de la famille élargie et les personnes avec lesquelles elles ont des relations d'amitié.

Une façon de se distancier du stigmaté de putain se joue au niveau de l'apparence physique. Cindy cherche à éviter les questions du types : « Qu'est-ce tu fais habillée de même? Maquillée d'même? Peignée d'même? Tu t'en vas faire la rue? » (Cindy, lignes 313-314). Tout comme Josianne :

[...] tout était normal là. J'allais porter [mes enfants] l'matin, j'allais au service de garde le soir. Tsé, j'tais démaquillée, j'tais habillée en jeans. J'ai jamais eu l'air de, pis donner l'impression de [...]. Y'a rien qui aurait pu laisser supposer que j'pouvais être escorte [...] t'aurais jamais pensé que j'allais, avec mon sac, que je m'en allais m'déshabiller pis coucher avec dix gars c'te journée-là (Josianne, lignes 285-292).

Par ailleurs, nous avons vu que la stigmatisation honoraire survient dans une situation où une personne vit les effets du stigmaté par association avec la personne qui en est originairement porteuse, par effet de contagion. Les femmes que nous avons rencontrées anticipent ce phénomène pour elle-même, mais aussi pour leurs enfants. Valérie nous dit avoir sensibilisé certaines de ses paires à ce sujet :

[...] des fois j'ai eu des discussions d'routine, j'disais là : « Mets-toi un autre chandail que ça pour aller chercher ta p'tite tsé, [...] C'est ça qu'tu montres. Donnes-y une chance, pas à toé, à elle! » [...] c'est elle qui va s'faire juger. Tsé, quand elle va avoir un mauvais comportement, y va arriver quelque chose là, c'est qui qui vont croire? C'est la p'tite que sa maman arrive toute bien, toute droite, en costume pis toute, qui est avocate ou c'est la pute qui est venue chercher sa fille hier! (Valérie, lignes 719-726).

Mélissa et Marie ont d'ailleurs choisi de ne rien dévoiler à certaines personnes concernant leur travail pour éviter les conséquences envers leurs enfants :

Moi j'l'ai toujours gardé secret pour les enfants, pas pour moi. [...] ça m'dérange pas qu'on l'sache, c'est pour mes enfants qui après ça vont avoir l'étiquette collée dans l'dos tsé, que j'trouvais ça plus problématique » (Mélissa, lignes 192-196).

[...] y'a des amis qui l'sauront jamais parce que j'le sais qu'y vont juger. Y comprendront pas, pis j'ai pas l'goût que leur regard sur moi ou sur mes enfants change (Marie, lignes, 142-143).

4.2.3.2 Marquer une rupture entre le travail et la vie personnelle

Plusieurs des femmes que nous avons rencontrées affirment établir une frontière plutôt rigide entre leur vie personnelle (notamment leur vie de famille) et leur vie au travail. Mélodie et Mélissa abordent ce sujet :

[...] j'vois vraiment la différence entre chez moi pis au travail. Faque tsé, pour moi quand j'viens au travail, j'viens pas tsé exemple, coucher avec plein d'personnes différentes ou quoi que ce soit. C'est vraiment un travail que j'fais. Chez moi, c'est mon amoureux, c'est mes enfants et tout, faque j'essaie de pas trop mélanger (Mélodie, lignes 61-65).

[...] côté vie personnelle et la job, ben c'est ça tsé, parce que t'as une vie amoureuse, t'as une vie de famille, ben la job faut qu'elle ait des limites. Faut qu'a reste dans sa boîte pis qu'a en dépasse pas trop. [...] s'en est venu à un point où j'ai ma lingerie de travail, pis ma lingerie personnelle [...] y'a vraiment une séparation (Mélissa, lignes 548-564).

Pour certaines, il s'agit de référer à des rôles différents. Cindy a utilisé la métaphore du jeu au cinéma pour nous expliquer comment elle sépare la sphère personnelle et la sphère du travail :

[...] moi j'ai embarqué dans un rôle là [...] c'est comme si tu vas tourner un film. Tu rentres là, c'est un, deux, trois, ça roule, pis quand tu sors de là c'est un, deux, trois, coupé. Mais c'était la même chose avec chaque client qui arrivait à ma porte. C'est un nouveau scénario, pis en même temps, j'tourne un film d'une heure à toutes les fois qui a un client qui arrive [...]. C'est vraiment, y'a vraiment aucun lien affectif ou émotionnel, c'est vraiment coupé, j'suis une actrice. Pis en même temps, ben on change de nom faque ça aide (lignes 36-42).

4.2.3.3 Se rassembler et d'entraider

En lien avec les préjugés et la stigmatisation, la plupart des femmes que nous avons rencontrées ont le sentiment d'être différentes des autres, comme en témoigne Valérie : « Tsé, j'ai toujours eu ce sentiment-là, j'suis pas comme les autres. Ce métier-là m'a amenée encore plus à m'sentir de même » (lignes 650-651).

Le contact avec d'autres travailleuses du sexe leur permet d'entretenir un espace où elles se sentent moins marginales :

[...] j'ai un côté sociable avec le monde normal, mais malgré tout ça, là où j'me sens l'mieux, c'est quand j't'assis dans mon bureau à l'agence. [...] avec des filles qui sont pareilles comme moi, qu'elles aussi y'ont l'sentiment de pas être normales. Tsé, j'suis pas mieux ou pire, on est toutes comme avec c'te sentiment-là, pis on s'en parle. Où je *fit*, c'est là. [...] j'en ai plein d'amis en dehors d'la job là, mais où j'suis l'plus moi-même, c'est avec les filles ici » (Valérie lignes 654-663).

Julie souligne que le moment où elle est entrée en relation avec la communauté des travailleuses du sexe fut un point tournant dans son parcours :

[...] quand j'ai rencontré d'autres travailleuses du sexe, pis que j'ai réalisé qu'elles existaient dans l'monde, pis que j'étais pas seule. [...] rencontrer d'autres personnes qui avaient des vécus proches et différents en même temps, mais que notre point commun c'tait qu'on avait toutes déjà échangé des services sexuels contre de l'argent. C'est le premier endroit où est-ce qu'on m'demandait pas pourquoi j'faisais ça. [...] ça m'a vraiment donné un « boost ». [...] de pouvoir comme créer ce sentiment de sécurité pis d'communauté-là (lignes 278-288; 306-307).

Pour Mélissa, le fait de pouvoir se confier à ses paires permet de se sentir entendue sans jugement :

[...] on a besoin d'en parler. On vit des choses qui sont assez uniques par rapport à notre travail : les situations avec les clients, les situations avec des fois la police, les situations avec les agresseurs, les situations avec les finances qui sont pas toujours évidentes. Pis y'a personne à qui tu vas pouvoir parler de ça autour qui va comprendre, qui va l'accepter sans jugement (lignes 472-475).

L'aide mutuelle est une ressource précieuse pour elles. Dans l'extrait suivant, Julie explique comment elles comptent les unes sur les autres et partagent de l'information sur les services pour circonscrire les effets de la stigmatisation :

[...] j'ai des collègues qui sont aussi mamans [...] on se planifie des vacances ensemble, on peut se soutenir, on s'appelle régulièrement, nos enfants peuvent surveiller les enfants des autres au besoin. Notamment on s'donne des conseils sur où aller chercher des services de santé qui sont le moins stigmatisants, pis qui ont le moins d'risque possible à passer de l'information sensible, peut-être à la DPJ¹⁰² ou ailleurs (lignes 157-162).

Cindy et Josianne abonde dans le même sens :

[...] y'a ben des bonnes personnes à l'entour de moi. J'ai toujours été entourée, les filles y m'ont toujours supportée. [...] pendant que j'étais en séparation [...]. Hum, fallait que j'quitte dans l'fond, fallait j'aille coucher ailleurs [...]. Faque j'me suis en allée à l'agence avec mes enfants. Ben la propriétaire de l'agence a m'a dit : « Ben viens t'en à l'hôtel, y'a une chambre de libre. Amène-les les enfants ». J'ai été là quelques jours. Mais si j'avais pas travaillé pour elle, je sais pas qu'est-ce que j'aurais fait [...] on s'entraide entre nous autres (Cindy, lignes 142-143; 487-492).

¹⁰² Direction de la protection de la jeunesse.

[...] ça été plus facile quand j'ai commencé à travailler pour ma dernière agence [...]. Là c'était vraiment ma deuxième famille. Aussitôt qu'on sortait d'un client, on s réunissait. Là on pouvait comparer, on pouvait un peu se défouler [...]. Pis la propriétaire aussi [...] quand on n'allait pas bien, ou telle affaire, on pouvait parler avec elle toute seule, pis tsé, ça nous libérait. J'avais pas envie d'en parler à quelqu'un qui comprenait pas ma situation faque en parlant avec quelqu'un qui a déjà vécu ça, a pouvait comprendre c'que j' ressentais. Juste quelqu'un qui dit : « J'te comprends », ça fait vraiment du bien (Josianne lignes 386-395).

4.2.3.4 Répliquer aux préjugés et aux stéréotypes

Le thème de la normalité revient souvent dans le contenu des entrevues. Plusieurs des femmes que nous avons rencontrées discutent des normes sociales concernant la famille et le travail. Elles soulèvent et confrontent les préjugés et les stéréotypes qui circulent en rapport à leur situation. D'abord, l'idée selon laquelle l'usage de substances est une réalité spécifique au travail du sexe est contredite par Marie et Valérie :

[...] être maman escorte ou être maman docteur, y'a pas de différence. J'veux dire, tant qui a pas d' consommation, mais tsé, c'parce que tu peux être médecin pis consommer, tu peux être police pis consommer, j'veux dire la consommation ne fait pas le travail (Marie, lignes 265-267).

[...] j'suis vraiment une anti-drogue, anti-alcool là. Faque tsé, c'est ça, malgré mon domaine qui a l'air tellement *wild* [...] Malgré toute ça, j'suis très restrictive, puis très, tsé, y'aura pas beaucoup de débordements là. Pis ça, ça va comme à l'encontre de toute l'image que les gens peuvent avoir, du métier (Valérie, lignes 539-543).

Marie, Mélissa et Cindy répondent aussi aux préjugés concernant les sévices présumément subits et l'exploitation sexuelle :

Tsé, tu peux pas dire à quelqu'un : « moi, j'connais une escorte, a prend son café l'matin [...], pis a s'en vient travailler, pis est contente d'arriver ». [...] dans leur tête, la fille est battue, a l'bras d'même, l'aiguille, on la pique pour qu'a travaille (Marie, lignes 153-156).

[...] tu dis qu't'es travailleuse du sexe, automatiquement t'es une droguée, une alcoolique, t'as eu une enfance difficile, tu t'es faite violer. Tsé, c'est ça, t'as le préjugé qui se déroule devant toi (Mélissa, lignes 704-706).

[...] souvent aussi, c'est : « Ha, si a fait c'te métier-là, c'parce qu'a l'a des problèmes [...]. On n'est pas toutes des *junkies*, pis des alcooliques, pis des que l'train nous a passé dessus ou j'le sais pas (rires). Mais c'est ça les images que les gens ont (Cindy, lignes 220-221; 455-457).

Josianne relève les préjugés relatifs à l'état psychologique des travailleuses du sexe :

[...] je sais que n'importe quoi que j'pourrais t'dire, tu pourrais jamais voir que c'était vraiment normal ma situation [...]. Ça l'est pas possible. On peut pas penser qu'une fille fait ça, ce métier-là, qu'est heureuse, qu'elle vit bien avec ça, [...] qu'est capable de s'déshabiller, pis d'endurer des clients toute la journée, pis de retourner faire sa vie normale après, avec ses enfants [...]. C'est ça, c'est incompréhensible [...] pour la société, c'est impensable (lignes 544-566).

Pour Josianne et Mélissa, l'association entre le travail du sexe et ces différents préjugés persistent notamment en conséquence du type d'histoires qui sont présentées dans les médias :

[...] le problème vient que y'a pas de filles qui ont bien vécu ça qui vont raconter leur histoire. Tsé, on en a vu aux nouvelles, on en a vu dans les journaux, c'est toutes des filles [...] qui sont tombées dans drogue, qui ont été violées jeunes, qui racontent l'histoire. [...] y'a pas d'fille normale qui a choisi d'elle-même de faire ce métier-là [...] qui va dire : « Heille non, moi je l'ai choisi, j'ai bien vécu ça, mes enfants y'ont pas eu de problèmes, j'ai pas été violée dans ma vie, j'ai pas eu de mauvais parents » [...]. Faudrait qui en ait plus de filles qui parlent [...] mais on veut pas s'faire identifier, pis on veut pas s'faire juger par nos proches, faque on l'fait pas (Josianne, lignes 561-571).

[...] les gens peuvent pas s'imaginer non plus que tu fais ce métier-là pour ma part, *clean* tsé. Parce que oui, y'en a des filles qui consomment [...] ça fait partie des réalités, mais j'en ai rencontré une tonne qui travaillaient *clean* aussi, à jeun tsé. [...] les cas problèmes sont toujours ceux qu'on voit, ceux qui ont pas de problèmes tu les vois jamais, t'en entends jamais parler, l'image que les gens ont, c'est les cas problèmes (Mélissa, lignes 698-704).

Certaines démentent aussi les préjugés relatifs aux clients. Elles précisent par exemple que « la majorité c'est des bonnes personnes » (Cindy, ligne 304) qu'ils sont « vraiment super respectueux » (Josianne, ligne 150). Valérie aborde spécifiquement l'aspect relationnel avec les clients : « on développe des liens fort avec les clients [...] j'trouve tellement qu'notre job nous amène à vivre une intimité avec les clients qu'on a nulle part ailleurs » (lignes 270-273). Elle nous parle aussi de leur vulnérabilité : « il faut voir le client aussi, comme un être humain. Ça aussi tsé, c'pas un fournisseur d'argent, c'est un être humain avec toutes ses vulnérabilités, pis il est ici pour une raison » (lignes 249-251). Elle renchérit en soulevant que la stigmatisation des travailleuses du sexe est aussi entretenue par le fait que la réalité des clients demeure appréhendée comme un phénomène marginal :

[...] ça arrivera jamais que ça va être acceptable moralement [...]. J'pense qu'il va toujours y avoir un p'tit jugement moral à ça [...] c'est pour ça qu'on entend jamais parler des clients [...]. Heille, j'en ai des clients qui viennent ici. J'roule là [...]. Samedi, dimanche, tous les jours [...]. Mais [...] au final, moralement ça sera jamais comme : « Oui, y'a pas d'trouble, on va aux escortes », pis : « Ha Huguette, j'suis en retard là, mais c'est parce que, tu comprends, j'ai pris une petite demi-heure aux escortes » (rires) [...] personne veut dire ça [...]. Ça s'peut pas, c'est pas possible. Faque, on reste stigmatisé pareil (Valérie, lignes 814-834).

Chez celles qui ont dévoilé leur travail à leurs enfants, on relève un souci de les sensibiliser aux préjugés et à la stigmatisation. C'est le cas de Julie et Marie :

[...] souvent dans nos conversations de tous les jours euh, les travailleuses du sexe [...] mes enfants savent que c'est des personnes qui sont stigmatisées là, pis criminalisées, pis toute le *kit* [...] pis que maman fait partie de c'te communauté-là (Julie, lignes 48-51).

Moi j'veux que mes enfants sachent la réalité pis que y'ont à respecter c'te métier-là autant que les autres [...] y vont savoir les vraies choses, pis y vont savoir aussi c'est quoi des préjugés [...]. J'leur explique aussi qui a d'la traite humaine, pis c'est complètement séparé. C'est deux choses séparées [...] j'trouve ça intéressant qu'eux sachent à un jeune âge faire la différence, parce que oui y'en a d'l'exploitation, y va toujours en avoir, mais ça fait pas partie du travail que nous on fait (Marie, lignes 121-132).

Une autre façon de confronter les préjugés est de normaliser leur travail. À ce propos, Mélissa, Josianne, Mélodie et Maude mettent le travail du sexe en rapport avec d'autres situations d'emploi pour expliciter leur point de vue :

Comme n'importe qui se lève le matin pour aller travailler. Moi j'suis pas exploitée parce que j'suis travailleuse du sexe, pas plus que l'gars qui charrie des poubelles est exploité. Moi si j'ai le choix entre sa *job* pis la mienne, j'garde la mienne (rires) (Mélissa, lignes 752-754).

[...] toi aussi y'a des journées que ça t'tente pas d'aller travailler, mais t'as pas le choix, tu y vas [...]. Tsé, c'est un peu comme une job normale. Un moment donné tu dis : « Ok, j'peux manquer une journée parce que mon enfant *feel* pas, mais une journée que c'est juste parce que moi ça m'tente pas, j'ferai pas ça à ma *boss* non plus, parce que je l'aime, je l'apprécie. Pis tsé, a va s'chercher une autre fille, a va avoir d'la misère à m'remplacer (Josianne, lignes 714-715; 722-727).

[...] moi j'vois vraiment ça comme un travail, là vraiment la même chose que toi mettons t'es avocate, tu t'occupes de tes clientes, ben moi c'est la même chose pour moi, c'est juste que c'est pas le même service que j'offre (Mélodie, lignes 172-174).

[...] ma sœur ça fait 25 ans qu'a fait sa job. C'est la même affaire pour moi. C'est mon gagne-pain (Maude, lignes 285-286).

4.2.3.5 Se valoriser dans le travail

Si elles répliquent aux préjugés pour affronter la stigmatisation, leur regard sur leur travail traduit aussi un rapprochement entre le travail du sexe et le travail du *care*. Certaines conçoivent d'ailleurs leur travail comme une voie de réalisation et d'épanouissement. Julie, Valérie, Mélissa et Cindy s'expriment sur ces aspects :

[...] j'trouve que les industries du sexe, pis l'monde qui y travaille, on est très proches des industries du soin, du *care*. Comme ceux qui prennent soin des personnes malades, qui donnent des soins de longue durée. Tsé, les psychologues, pis l'*entertainment*, c'est comme un peu un *mix* de tout ça. Pis y'a d'éducation qui s'fait au niveau d'hygiène personnelle, la santé sexuelle, les relations, les couples [...]. C'est super facile pour moi de faire le lien entre la pédagogie, l'éducation, l'amour, la bienveillance. [...] quand t'accueilles un client [...] évidemment on est dans la bienveillance [...] on accueille pis tsé, [...] sont finalement des hommes brisés qui ont besoin d'soins aussi tsé. [...] y doit avoir plein d'expériences, mais celles qui sont dominatrices par exemple. Ça implique tellement un savoir-faire aigu pour prendre soin d'la personne tout en lui infligeant certains supplices [...] ça nécessite beaucoup de savoir-faire, pis de connaissances au niveau des soins qui sont appropriés (Julie, lignes 394-416).

Moi j'adore mon métier, j'aime ça au bout [...] j'me suis rendue compte à côtoyer les filles que j'avais envie de prendre soin d'eux-autres aussi. Et ça dans ma *job* là, c'est ça que j'ai. J'aime ça tsé, j'aime ça être là pour les filles [...] j'me vois pas faire autre chose (Valérie, lignes 254-260).

[...] les qualités, le savoir-faire que tu prends pour gérer les gens, pour les amener où tu veux les amener. Parce que faire des clients là, c'est pas juste le *blowjob* tsé. C'est toute le côté-là y rentre, y'est gelé ou y'est saoul, y'est agressif, y'est frustré. Faut que tu gères cette personne-là [...]. Tu deviens capable de manœuvrer les situations, pis toutes sortes de personnes [...] quand ils repassent la porte en sortant, y'ont le sourire dans face. Peu importe comment y'a rentré, faut qui ressorte avec le sourire. Écoute, c'est des habiletés que tu retrouves pas partout [...]. Moi personnellement là, j'dirais pas que j'aime mes clients, mais être capable de donner d'la tendresse même quand t'as pas l'goût, ça s'apprend (Mélissa, lignes 492-507; 668-669).

On en parle pas beaucoup, mais on a des handicapés aussi qui viennent nous voir, en chaise roulante ou peu importe [...]. Faque j'me dis, moi si j'le fais, j'le fais pour une bonne raison [...]. J'le fais avec cœur. J'te donne un bon service parce que justement, c'est une bonne personne [...]. On prend soin des gens, on porte attention (Cindy, lignes 535-543).

Enfin, en rapport à la relation avec leurs enfants et à l'éducation de ceux-ci, Valérie, Josianne, Cindy et Mélissa soulignent certains liens entre les qualités et les compétences qu'elles développent au travail et leur rôle parental :

[...] j'ai réussi à prendre toute c'que les filles ont pu m'apporter pis l'transmettre à mes enfants [...]. J'ai des supers enfants, incroyables, humains, pour eux-autres là, les gens sont importants. C'est ça. J'ai réussi à amener ça à mes enfants, toute l'humanité que j'ai pris ici, j'ai réussi à leur transmettre ça tsé [...]. C'est comme, les gens c'est important, pis on r'garde c'qui s'passe autour de nous-autres. (Valérie, lignes 666-673).

[...] j'ai évolué là. Avec les clients, on parle. On a parlé d'mes enfants, on a parlé de ma famille, lui y m'raconte ses choses [...]. Ça l'a sûrement reflété sur mes enfants aussi. L'ouverture d'esprit est beaucoup plus grande pour moi que peut-être pour une autre mère qui a pas vécu ça. Faque ça l'a aidé dans notre communication avec les enfants [...]. Psychologiquement, ça m'a ouvert. [...] j'ai pas d'tabous (Josianne, lignes 604-613).

L'éducation sexuelle envers les enfants [...]. C'est sûr que tsé, y'apprennent pas toute à l'école. Nous autres dans c'métier-là, y'a ben des maladies ou ces affaires-là, ou ben les symptômes que nos enfants y connaissent pas. [...] j'peux leur apporter un peu d'expérience, pis j'peux utiliser mon bagage (Cindy, lignes 439-447).

[...] ça m'a permis de développer mon tact, ma retenue. [...] quand t'es dans l'service à la clientèle intense, on s'entend c'est du service à la clientèle extrême, j'devrais dire (rires). [...] t'apprends à prendre un grand respire puis exprimer c'que t'as à exprimer de façon plus posée et plus adéquate. Ça aide avec les enfants, c'est génial (rires) (Mélissa, lignes 661-667).

Les différentes stratégies employées pour affronter le stigmatisme de putain sont étroitement liées au niveau de dévoilement concernant le travail. Cela dit, le secret tout comme le dévoilement ne sont pas sans effets dans la vie des femmes et dans celle de leurs proches et de leurs enfants. Comme cela transparaît dans les extraits que nous avons présentés jusqu'à maintenant, il y a des enjeux associés au secret et au dévoilement. Il en est plus spécifiquement question dans la prochaine section.

4.2.4 Les enjeux associés au secret et au dévoilement

Selon l'expérience des femmes que nous avons rencontrées, les enjeux associés au secret et au dévoilement peuvent être catégorisés selon les thèmes suivants : la stigmatisation liée au dévoilement, le dévoilement contraint, le poids des mensonges, le stress face aux questions des proches et des enfants, l'implication des proches et des enfants dans la dissimulation et les mensonges et les contraintes liées au secret.

4.2.4.1 La stigmatisation liée au dévoilement

Tel qu'exposé au deuxième chapitre, la stigmatisation se joue à un niveau interpersonnel (ou symbolique) et à un niveau structurel. L'expérience des femmes rencontrées rend compte de ces deux niveaux de stigmatisation qui agissent aussi de façon enchevêtrée, comme le démontrent les extraits retenus jusqu'à maintenant.

Pour Maude, le fait que le père de son enfant possédait l'information relative à son travail est lié à des souvenirs difficiles. Cela fut utilisé pour la déprécier au tribunal alors qu'il était question de la garde de l'enfant. De plus, les préjugés associés à son travail semblent avoir influencés la position du juge à son endroit :

[...] y m'avait demandé une garde partagée. [...] Mais finalement, ben il l'a eu au complet la garde là. Au palais de justice, moi j'suis sortie de d'là j'étais traumatisée [...] y disait que j'étais dans l'milieu d'la prostitution pis de drogue. [...] Faque tout ça a faite que moi j'suis sortie d'la, j'avais même pu la garde de ma fille. Ça, ça a été un coup là. [...] L'juge [...], son idée était faite : « bon, madame c'est une prostituée, c'est sûr c'est une droguée, c'est sûr ci, ça, ça » (lignes 49-56; 84-87).

Un autre exemple nous est rapporté par Marie, alors que le résultat d'une recherche d'antécédents judiciaires a compromis la possibilité pour elle de s'impliquer dans le milieu scolaire de son enfant :

[...] j'ai un dossier criminel pour tenue de maison de débauche [...], pis je m'en suis jamais occupée. [...] tsé, ça m'a pas nuit. Bref, [...] fallait faire une recherche des antécédents là pour aller tsé, dans la classe avec ton enfant faire des activités. Pis j'ai eu un appel du directeur [...] y m'demandait c'était quoi ça, pis pourquoi c'était revenu à la recherche. Pis ça m'a un peu bloqué les choses [...]. C'était considéré comme délinquant sexuel. [...] Faque y m'ont dit que j'pourrais pas être avec le groupe d'enfants seule mettons, si j'voulais faire une activité. Ça, ça vraiment fait mal là. À ce moment-là, j'suis pu jamais retournée faire des activités à l'école (lignes 48-57).

Valérie confie avoir déjà vécu une arrestation policière. Bien qu'au moment de l'évènement, le père de son enfant était au fait de son travail et qu'ils entretenaient des rapports conviviaux, cette situation a eu pour effet de détériorer leur relation :

[...] on a eu une super de belle relation pendant des années, jusqu'à temps j'me fasse arrêter. Quand j'me suis faite arrêter, lui il était conscient de c'que j'faisais, mais là, on dirait que le fait de m'faire arrêter, ça y'a donné une claque dans face. [...] un policier que lui connaît lui a dit : « Ton ex, c'est sûr qu'est avec le crime organisé, pis ta fille est en danger ». Pis lui, y'était pas dans l'enquête pantoute c'te policier là. C'est juste, y'a su que j'm'étais faite arrêter. Faque le père à ma fille ça l'a comme *shaké* ça, pis [...] on a pu être amis après (lignes 339-347).

Julie nous parle pour sa part de l'impact des médias dans la gestion du dévoilement. Elle est sensible aux réactions dépréciatives des gens concernant des expériences de travailleuses du sexe partagées publiquement :

[...] Mélodie Nelson¹⁰³ a sorti un article dans *Urbania* pis a s'est faite rentrer dedans comme si c'tait la pire des personnes au monde. Pis évidemment, c'est comme à chaque fois, ça nous rappelle qu'idéalement on garderait nos histoires pour nous, pis qu'on n'oserait jamais l'dire à personne. Surtout pas d'être fière, pis de revendiquer des droits (lignes 115-118).

4.2.4.2 Le dévoilement contraint

L'expérience du dévoilement, ne se fait pas toujours de la manière et dans les conditions souhaitées par les femmes. La stigmatisation fait aussi en sorte qu'elles préfèrent parfois prendre les devants afin de limiter les conséquences négatives.

Mélissa nous confie avoir été mise devant le fait accompli suivant sa séparation du père de ses enfants, alors que celui-ci a profité d'une visite pour leur parler de son travail de manière désobligeante. Elle explique aussi comment elle s'y est prise pour répondre aux questions de ses enfants considérant leur jeune âge aux moments des faits :

[...] quand j'suis retournée les chercher à peu près une heure plus tard, il avait eu l'temps d'leur dire sa version de pourquoi on était plus ensemble. Parce que j'étais une ci, une ça, pis que mon travail c'était de baiser avec n'importe qui [...]. Faque on s'entend que t'as des questions après ça. C'est comme ça que mes enfants l'ont appris. Faque, j'ai répondu. J'ai expliqué qu'il y a des monsieurs qui sont tout seuls, qui ont besoin d'affection, pis qui en ont pas dans leur vie. Tsé, j'ai mis ça un peu rose avec des licornes là (rires) [...]. Pis que le travail de maman c'est de passer du temps avec eux autres, de les faire sentir bien, pis être payer pour ça oui. Pis oui y'a des câlins, comme des câlins d'amoureux, mais on l'sait que c'est pas pour vrai (lignes 120-128).

¹⁰³ Mélodie Nelson est une autrice et une journaliste québécoise qui a des enfants et qui offrait des services d'escorte (Nelson, 2021).

Elle n'est pas la seule à nous raconter une situation où elle a été prise au dépourvu et contrainte de parler de son travail. Dans le cas de Valérie, c'est une émission de télévision qui fut à l'origine de son dévoilement auprès de ses enfants :

[...] mes enfants ont su, [...] mon deuxième, [...] lui y'a compris c'que j'faisais en écoutant *Un tueur si proche*. Y'avait un épisode que la fille a s'est faite tuer. Une escorte a s'est faite tuer. Pis là, y'avait comme une mise en scène dans l'émission, pis y'entendait la réceptionniste [de l'agence]. Mais lui, y m'a déjà entendue faque [...]. Pis là y'est venu m'voir, pis y m'a dit : « Là, j'veux savoir qu'est-ce tu fais pour vrai dans vie » [...]. J'ai dit : « Bon, ben là ok, on va s'asseoir, pis on va en jaser tsé » (rires) (lignes 102-111).

Consciente de l'éventualité de devoir divulguer son travail dans un contexte qui ne serait pas favorable, ou à des personnes face auxquelles elle serait moins confortable, Julie a choisi de dévoiler certaines informations à des personnes de confiance en lien avec la possibilité d'être un jour appréhendée par les policiers :

Tsé, c'est arrivé que mes enfants se fassent garder pendant que j'parte une fin d'semaine pour faire du *touring*¹⁰⁴ dans une autre ville par exemple. Faque tsé, a fallu que j'créé un cercle autour de moi de gens qui savent qui j'suis, pis qu'est-ce que j'fais. [...] parce qu'un moment donné y'avait beaucoup de surveillance, pis de répression dans les hôtels. C'tait comme le lieu pour le trafic supposément. Faque y'était en train d'former tous les travailleurs d'hôtel de nous *spotter* les travailleuses du sexe. Faque moi ça m'rendait nerveuse [...] si j'me fais arrêter dans un hôtel, dans une autre ville, il faut que la personne chez moi a soit au courant de c'qui passe tsé, qui a la garde de mes enfants pendant que moi j'suis ailleurs. Faque c'est toujours aussi en prévention [...] c'est ça, de la réduction des méfaits des lois, pis du stigma entourant les travailleuses du sexe qui fait que, à la fin, j'me sens plus en sécurité de pouvoir le dire à mon monde, qui sachent où est-ce que j'suis (lignes, 139-146).

Dans ce même esprit, Marie a préféré de parler de son travail avec ses enfants pour éviter que ceux-ci ne l'apprennent d'une autre personne ou de façon importune : « mes enfants sont au courant. [...] j'ai expliqué dans des mots pour qu'les enfants comprennent (rires). Tsé, c'tait pas en détail là. Mais euh, moi j'trouve un moment donné que j'pouvais pas leur mentir toute ma vie, pis j'voulais pas qui l'apprennent de quelqu'un d'autre » (lignes 30-37).

¹⁰⁴ Julie fait ici référence au fait d'offrir des services d'escorte pour la durée d'un séjour que le client organise dans une autre ville ou dans un autre pays.

4.2.4.3 Le poids des mensonges

Si certaines abordent le sujet de leur travail avec leurs proches et leurs enfants, la plupart conservent le secret à l'égard de certaines personnes et des institutions. Cela implique de dissimuler et de mentir comme nous l'avons vu précédemment. Les mensonges ont cependant un coût. Les femmes que nous avons rencontrées nous parlent du poids et du stress ressentis, notamment dans les extraits suivants :

[...] c'est difficile, faut cacher, faut vraiment pas que l'école le sache, les parents des amis c'est surtout ça. Ouin c'est difficile de toujours mentir (Marie, ligne 147-148).

[...] c'est quand même des fois compliqué parce que tsé, n'importe qui là : « Ha qu'est-ce que tu fais dans vie? », « Ha ben j'fais telle affaire, [...] », c'est sûr qu'un moment donné ça pèse un peu parce que tsé, c'est tout le tout l'temps des menteries si on peut dire, tout l'temps se cacher et tout (Mélodie, lignes 75-78).

C'est d'ouvrage par exemple séparer les deux là. Tsé, la job pis la famille c'est d'ouvrage, c'est vraiment euh, ça tourne tout l'temps [...]. Les menteries aussi tsé, c'est pas *cool* là avec la relation avec ma fille [...]. Vivre dans les menteries, la double-vie, c'est ça qui est dur. [...] C'est vraiment la double-vie là, ça là, c'est (souple) (Maude, lignes 35-38; 531-533).

Le poids des mensonges est aussi ressenti dans les situations impliquant deux interlocuteurs qui ne disposent pas des mêmes informations au sujet de leur travail. Valérie a vécu cette tension dans les interactions impliquant son enfant et un autre parent :

[...] pour moi le plus difficile ça a été de composer avec les parents des amis. Parce que ça vient toujours ça la question : « Pis toi, qu'est-ce que tu fais dans vie? ». Pis moi, mes enfants, une fois qu'ils savent c'que j'fais [...]. Là mon enfant est là. Est-ce que je mens, devant mon enfant? J'ai trouvé ça très difficile. C'est arrivé [...], pis j'détournais l'sujet (rires). Parce que j'me disais : « J'peux pas montrer à ma fille que c'est correct de mentir ». Pis le malaise de mentir devant elle aussi quand elle, a sait très bien qu'est-ce que j'fais (Valérie, lignes 504-513).

4.2.4.4 Le stress face aux questions des proches et des enfants

Dans le même ordre d'idées, lorsqu'elles maintiennent le secret au sujet de leur travail, il arrive qu'elles soient confrontées à des questions de la part de leurs proches et de leurs enfants en lien avec certains détails concernant leur mode de vie. Elles se retrouvent parfois en situation de devoir trouver des explications spontanées pour éviter de se dévoiler, ce qui est aussi source de stress. Mélodie, Cindy et Josianne nous en donnent certains exemples :

[...] une situation que mettons j'viens travailler, pis j'me suis commandée du dépanneur. Pis quand j'suis revenue chez moi, j'ai rapporté mon sac avec la facture du dépanneur. [...] mon conjoint a vu la facture, il a fait : « Ben comment ça que t'étais dans tel hôtel, à telle chambre? » et tout. Là par exemple il a fallu que j'me trouve une échappatoire. [...] C'est sûr que des fois y me l'demandait : « Mais comment ça que t'es allée dépenser 200 piastres à tel magasin [...], comment ça que t'as autant d'argent tout le temps? » Faque c'est sûr que ça, c'est quand même assez compliqué (Mélodie, lignes 47-51; 136-139).

Ma fille un moment donné m'a dit : « J'comprends pas pourquoi [...], j'comprends pas comment tu fais maman pour payer toute, pis presque pas travailler ». Ça, ça été un peu stressant. Ben j'y ai dit que j'en avais mis de côté [...]. J'cachais de l'argent pour pas qu'a voit que j'faisais beaucoup d'argent, parce que c'est pas évident à cette âge-là de cacher ça [...] faut pas qui posent des questions (rires) (Cindy, lignes 318-326).

[...] au début quand y sont jeunes, c'est plus facile d'leur cacher les choses. [...] y fallait que j'laisse mon sac de travail dans l'auto, parce que tsé : « Est où ta brosse là? [...], pourquoi t'amènes ta brosse au travail? Ha, ton fer plat y'était pas dans l'tiroir? » (Josianne, lignes 428-432).

Lorsqu'elles racontent une histoire fictive à leurs proches et à leurs enfants concernant leur travail, cela implique non seulement de justifier certains détails qui peuvent leur échapper, mais aussi d'élaborer des scénarios sur des journées de travail imaginaires. Josianne en témoigne dans cet extrait où il est question de son travail fictif dans la restauration :

[...] c'était malaisant ça, de devoir raconter une journée qui s'est pas réellement passée. C'est difficile là, moi j'me suis pas préparée à ça là. Pis le faite de : « Ha, t'es chanceuse, tu sens pas la friture ». Tsé, j'viens d'prendre ma douche 20 fois dans journée, ben non, j'sens pas les frites là (rires). Elle, a remarquait ça tsé. C'est comme si a ressentait qui avait quelque chose de pas normal (lignes 469-473).

4.2.4.5 L'implication des proches et des enfants dans la dissimulation et les mensonges

Lorsqu'elles dévoilent leur travail à certains proches et/ou à leurs enfants, elles souhaitent pour la plupart préserver l'anonymat face à d'autres personnes et/ou aux institutions. Ce faisant, elles sont parfois contraintes d'impliquer les proches et/ou les enfants dans la dissimulation et les mensonges. Julie, Marie et Mélissa abordent cet enjeu concernant leurs enfants :

[...] depuis que mes enfants sont jeunes, depuis les premières fois où est-ce qu'on a abordé l'histoire des travailleuses du sexe [...] pis que c'était même un travail [...] on est toujours comme : « Faut qu'tu choisisses à qui tu vas en parler, parce que la société est pas encore prête à *dealer* avec nous autres tsé » (rires) [...] C'est un couteau à double tranchant où est-ce que tu veux être honnête avec tes enfants, mais où tu sais qu'après ça ils vont *carry* avec eux, y vont être obligés de garder certaines informations (Julie, lignes 90-105).

[...] les amis d'mes enfants, leurs parents tsé, faut toujours que j'dise à mes enfants : « Faut pas qu'on dise que maman fait ça comme travail, faut pas dire le vrai travail pour pas qui ait de jugements ». [...] c't'une grosse logistique là. Tsé, les enfants aussi là, faut qui pensent que : « Non, on peut pas dire c'que maman fait » (Marie, lignes 85-87; 213-214).

[...] y'ont toujours eu la possibilité de dire autre chose à leurs amis, à l'école, aux profs. Tsé, j'leur avais déjà donné une menterie à dire (Mélissa, lignes 167-168).

Dans le cas de Mélodie, elle compte sur une amie pour corroborer l'histoire fictive qu'elle raconte concernant son travail, considérant qu'elle entretient le secret dans la relation avec son conjoint : « moi j'me suis fait comme un faux travail. J'ai une amie qui travaille dans un domaine et tout, je lui ai demandé d'me faire comme un faux témoignage que j'travaille là [...]. Faque là, mon conjoint lui dans sa tête, il a un p'tit peu plus une confirmation » (lignes 71-75).

Celles qui ont dévoilé leur travail à leurs enfants, doivent composer avec l'éventualité qu'ils divulguent cette information. Mélissa nous raconte une expérience concrète à ce sujet :

[...] j'ai une de mes filles qui a décidé de dire à ses amis c'que j'faisais pour vrai. [...] la vie étant ce qu'elle est, ça y'est revenu dans face. [...] Pas de l'intimidation forte, mais assez pour faire un malaise. [...] y'a eu une chicane entre les deux sœurs là : « À quoi t'as pensé de dire ça à tout le monde? » (lignes 169-186).

Julie nous explique pour sa part comment elle aborde cette préoccupation avec ses enfants et quelles sont les alternatives auxquelles elle a réfléchi pour leur permettre de se confier :

[...] je mise sur que mes enfants aient développé, pis que je les aie mis en contact avec assez de personnes positives, non jugeantes, qui vont pouvoir si sont pas à l'aise de discuter des affaires avec moi, qui trouvent un endroit sécuritaire pour le faire, autre que le professeur d'école ou la travailleuse sociale d'école où est-ce que ça amenait un danger. [...] c'tait vraiment *challengeant*, ce l'est encore de toujours faire un rappel d'être comme : « J'te demande pas de garder un secret, mais de choisir avec qui t'en parle parce que y'a des gens qui vont pouvoir l'interpréter de façon que maman est pas une bonne maman (lignes 95-99; 111-113).

4.2.4.6 Les contraintes liées au secret

Outre le poids, le stress et les tensions vécues en rapport à la dissimulation et aux mensonges, le fait de ne pas dévoiler l'information relative au travail génère certaines contraintes dans les relations et le mode de vie.

Marie trouve difficile de ne pas pouvoir répliquer aux préjugés et aux stéréotypes qui circulent dans son entourage en lien avec son travail :

C'qui est difficile aussi c'est de, tu l'sais c'que tu fais comme travail, tu l'sais, t'es connais les filles, tu l'sais qui sont là pour travailler, tu l'sais qui a personne de forcé pis qu'on veut toutes travailler. Pis c'est fatiguant de voir que y'a personne d'autre que nous qui l'sait c'qui passe (lignes 149-151).

Cindy nous explique que malgré les amitiés qu'elle développe avec ses paires, il peut être compliqué de se fréquenter en dehors du milieu de travail lorsque les proches et les enfants de chacune ne possèdent pas nécessairement les mêmes informations au sujet du travail :

[...] nous autres où j'travaille, on a presque toutes des enfants, pis avant la pandémie, on faisait comme des barbecues à tous les étés, avec nos enfants, toutes les filles avec nos enfants. On a tout l'temps faite des gros party. [...] on s'voit, pis nos enfants y se voient aussi, pis tsé. C'est secret par exemple, c'est ça [...]. On a faite le choix de pas en parler à nos enfants. Faque c'est sûr qu'on peut pas mélanger n'importe quels enfants (lignes 512-517).

Valérie mentionne éviter de développer des amitiés avec les parents des amis de ses enfants pour limiter les risques de vivre des inconforts :

Moi j'ai eu zéro ami de parents. J'ai évité ça beaucoup, beaucoup, beaucoup, à cause de ça. [...] j'ai évité ça à cause de mon métier. Pis tsé, même : « Heille, on s'fait une fin de semaine de ski! ». « Hum, non » (rires). Pis j'suis super sociable. Faque ça été ça l'plus dur pour moi par rapport à mon travail » (lignes 504-518).

Plusieurs mères qui pratiquent le travail du sexe ont d'ailleurs tendance à s'isoler en lien avec la stigmatisation et les secrets qu'elles doivent entretenir. Mélissa nous parle de cette réalité : « y'a beaucoup d'filles qui s'isolent parce qu'elles veulent pas faire face à ce jugement-là. Elles ont peur de s'faire ôter les enfants. Elles ont peur que les enfants soient pénalisés » (lignes 727-729). Maude renchérit sur ce point en abordant la crainte de porter plainte aux policiers advenant une situation problématique avec un client : « porter plainte? Heille, oublie ça! J'ai un enfant tsé. [...] les filles font toutes ça dans peur

tsé, y cachent, y'ont peur d'la police, y'ont peur de ci, y'ont peur de ça. Si la police a vient, la DPJ va s'en mêler. Pis si la DPJ s'en mêle, m'a perdre mon p'tit » (lignes 523-531). Julie nous exprime d'ailleurs comment le sujet de la DPJ est récurrent avec les paires : « C'est le grand thème! Quand t'es maman pis que t'es dans une industrie euh, qui est encore un peu criminalisée [...] ben c'est sûr et certain que [la DPJ] c'est le grand thème! » (lignes 196-198).

Le fait que le travail doive demeurer secret à l'égard de certains services relevant des institutions gouvernementales génère aussi des enjeux relatifs aux conditions de vie et aux conditions de travail entourant la naissance d'un enfant. Mélissa nous raconte son expérience à ce sujet : « moi j'ai été obligée d'me mettre sur le B.S.¹⁰⁵! [...] j'suis retournée travailler, pis euh, j'allaitais, j'me vidais les seins entre deux clients là. C'était l'horreur (rires) » (lignes 733-740). Maude souligne être limitée au niveau du logement considérant qu'elle doit s'en tenir à ses prestations d'aide sociale dans la déclaration de ses revenus : « tu veux te louer un appart...Ok, y'est 1500 piastres par mois, mais euh, comment tu fais? Tsé, j'en ai d'argent là, mais c'est pas *legit* » (lignes 540-541). À ce sujet, Josianne a dû prendre certaines dispositions afin d'avoir une existence fiscale et un meilleur niveau de vie : « Tsé, j'ai déclaré des salaires pendant mettons un an parce que j'voulais avoir un nom, j'voulais avoir une vie là. Comme, on s'est acheté une maison, toute ça. Faque j'me déclarais un salaire en fonction que j'paye pas trop d'impôts, mais qui pouvait être rentable » (lignes 250-253).

Les secrets, font que certaines femmes passent sous silence une part importante de leur expérience. Conséquemment, elles ont l'impression de ne pas pouvoir donner réellement accès à qui elles sont, selon les personnes et les circonstances. Mélodie et Josianne nous parlent de cet aspect :

Ben c'est sûr, de jamais pouvoir comme parler honnêtement de qu'est-ce que j'fais, c'est sûr que c'est comme un p'tit stress, c'est comme plate (Mélodie, lignes 111-112).

Tsé, j'me fais des amis, pis j'peux pas leur dire complètement tout c'que j'ai vécu dans ma vie ou j'peux pas faire de liens [...], y faut j'modifie la réalité tout l'temps. [...] c'est juste plate que j'cache ma personnalité, j'cache qui j'suis, j'cache c'que j'ai vécu [...] j'cache une partie d'moi. [...] même avec mon *chum* [...] lui y racontait sa journée, mais moi j'pouvais pas [vraiment] raconter la mienne (Josianne, lignes 302-307; 407-411).

¹⁰⁵ Mélissa fait ici référence au fait de recevoir des prestations d'aide sociale.

4.3 Regard sur l'intervention sociale

À ce stade, nous constatons que l'expérience de l'articulation famille-travail des femmes que nous avons rencontrées est traversée par la stigmatisation et les manières de l'affronter. Voyons maintenant ce qu'elles ont à nous dire au sujet de l'intervention sociale¹⁰⁶.

4.3.1 Des services sociaux et de santé inadaptés

Certaines ont eu recours à des services psychosociaux ou de santé dans le cadre desquels elles ont dévoilé leur travail. La stigmatisation se manifeste aussi dans ces expériences comme en témoigne Julie :

[...] j'suis arrivée un peu en crise comme qu'on dit psychosociale (rires) au CLSC¹⁰⁷ de mon quartier [...] j'ai été prise en charge par la médecin qui était là sur place. Pis la médecin, a m'a dit des affaires vraiment horribles [...] a m'avait dit des affaires genre : « [...] j'en connais plein des prostituées [...] c'est donc l'enfer c'que vous vivez! » [...] a n'en beurrerait épais pis a s'rendait pas compte qu'était en train de parler d'moi en même temps qu'à disait ça [...] elle avait pas mis de côté ses biais personnels par rapport à la prostitution faque ça été vraiment difficile. [...] le sentiment qui montait tout l'temps, que les gens essayaient de mettre sur moi, c'était que j'prenais pas des bons choix, pis qu'une maman c'était surtout pas une prostituée. C'est ça que j'entendais dans tous les services où est-ce que j'allais (lignes 66-75; 301-304).

Pour Mélissa, la persistance des préjugés et de la stigmatisation concernant le travail du sexe a non seulement fait en sorte qu'elle n'a pas été considérée lors d'une consultation médicale, mais qu'elle n'a pas reçu les soins nécessaires :

[...] « Hum, j'pense j'ai une MTS¹⁰⁸ », « Ha oui? comment ça? », « Ben j'suis escorte », « [...] vous avez juste trop travaillé, vous êtes irritée. » [...] *dismissed* [...] Passe moins d'clients dans une journée, tu vas être moins irritée chère! Wow! j'avais une crise d'herpès [...]. J'suis allée voir un autre médecin deux, trois jours après, mais si le premier avait pris la peine, j'aurais eu la p'tite crème, pis la crise aurait été moins pire (lignes 689-696).

¹⁰⁶ Il faut prendre en considération que les femmes que nous avons rencontrées évitent de façon générale les services institutionnels. Lorsqu'elles sont en rapport avec les institutions, elles utilisent habituellement des stratégies de dissimulation. La section 4.3 expose certaines expériences et certaines idées. Nous ne prétendons cependant pas ici fournir un portrait étoffé de l'expérience de l'intervention sociale des mères pratiquant le travail du sexe.

¹⁰⁷ Centre Local de Services Communautaires.

¹⁰⁸ Maladie Transmissible Sexuellement.

4.3.1.1 Des postures d'intervenantes et d'intervenants qui victimisent et vulnérabilisent

Elles dénoncent aussi le fait d'être perçues d'emblée comme des victimes et des personnes en difficulté. Elles déplorent le fait de devoir cadrer dans ce schème de pensée pour avoir accès à certains services, comme le mentionne Julie: « fallait que j'me positionne en victime pour avoir des services. » (ligne 85).

Elles rappellent que le travail du sexe ne fait pas en soi la situation de vulnérabilité, de déséquilibre ou de crise :

[...] j'ai toujours pris ça comme un travail comme les autres. Pis tsé, j'veux dire, toi dans ton travail, t'as-tu besoin d'ressources pour te faire aider? Non. Faque pour moi c'est ça tsé. [...] juste ça c't'un préjugé, de penser qu'on a besoin d'ressources. [...] si t'es bien dans ton métier pis que tu fais 3000 par semaine, tu s'rais pas supposée d'avoir besoin d'ressources, tu comprends. Faque si t'as d'la difficulté, si ça va vraiment pas bien, t'as besoin d'aide psychologique, t'as besoin d'aller t'chercher un panier de bouffe, ben t'as surement des problèmes de consommation. Pis ça, ça fait pas partie de ton travail, avoir des problèmes de consommation, ça fait partie de ta personne qui a un problème de consommation (Marie-lignes 171-174; 190-195).

[...] c'est pas la job le problème, c'est si pour faire la job, faut que tu t'saoules la gueule ou que tu t'gèles la face, pis qu'après ça t'es inaptes à t'occuper de tes enfants. Là ça devient un problème. Si tu ramènes tes clients à la maison pis que tes enfants sont en contact avec ça, là ça devient un problème (Mélissa, lignes 577-580).

4.3.1.2 Les risques du dévoilement auprès des intervenantes et des intervenants

À l'égard des services, la gestion du dévoilement est un enjeu central qui est souvent résolu par la dissimulation et le mensonge afin d'éviter les conséquences associées à la stigmatisation. Les extraits suivants illustrent cette situation :

[...] avant même que tu exposes ta situation, quand tu fais face à un intervenant, si tu dis que t'es travailleuse du sexe, y'ont déjà un portrait préfabriqué dans leur tête, pis c'est ça, pis c'est tout. T'es aussi bien de pas l'dire si tu veux avoir un service qui est plus en accord avec tes besoins. De laisser sous silence cette partie-là qui est quand même importante, va m'assurer d'avoir une meilleure écoute de l'intervenant avant de donner cette partie d'information-là (Mélissa, lignes 708-712).

[...] la travailleuse sociale [...] Elle était comme : « Ben là, parce que si vous retombez dans l'industrie du sexe, je vais être obligée de faire un signalement. » [...] j'y avais menti tsé, j'y avais dit : « Ben non! Je retomberai jamais là-dedans. ». [...] fallait que j'mente sur ma situation actuelle pour être sûre qu'a me fasse pas un signalement. [...] pour protéger ma

famille de la DPJ, pis de l'intrusion, de toute ça, ben évidemment j'avais menti (Julie, lignes 75-87).

[...] par rapport à la santé, c'était vraiment, de temps en temps on faisait faire des dépistages. Faque tsé, j'voulais pas vraiment avouer que j'étais escorte là. Dans l'fond, j'voulais pas qui mettent ça dans mon dossier médical. Faque, ça a été compliqué c'te côté-là pour moi [...] ça a été des mensonges par rapport au médical par rapport à ça (Josianne, lignes 270-275).

4.3.2 Propositions concernant l'intervention sociale

Les femmes que nous avons rencontrées ont des réflexions et des propositions à soumettre concernant l'intervention sociale. Elles posent aussi un regard plus large en abordant le niveau socio-politique. Ainsi, elles souhaitent la reconnaissance de leur travail en tant que travail à part entière. Elles aspirent à bénéficier des dispositions prévues par les lois sur les conditions de travail, à pouvoir travailler dans la dignité et de façon plus sécuritaire, à améliorer leurs conditions de vie et à franchir des pas vers leur reconnaissance sociale :

[...] à partir du moment qu'il y a la reconnaissance comme quoi c'est un métier, t'as droit aux mêmes services que n'importe qui d'autres. C'est juste ça que ça prend. À partir du moment où c'est pas criminalisé, où c'est reconnu, où c'est accepté, faire des impôts, c'est pu un problème, aller au CLSC pour n'importe quel besoin normal de vie avec tes enfants, c'est pu un problème. [...] la légitimation de ce qu'on fait, l'acceptation, ça ferait qu'on aurait accès aux mêmes ressources que le restant du monde pis ce serait assez. [...] tsé, un travailleur autonome qui fait ses impôts a droit à un congé parental (Mélissa, lignes 719-736).

[...] faut légaliser ça, pis y faut que ce soit plus encadré dans l'sens sécuritaire [...]. C'est ça, de complètement légaliser pis que justement là, ça va s'encadrer là, ça va être plus sécuritaire. Les filles auront pas peur de faire des plaintes quand qui arrive des choses (Marie, lignes 258-262).

Nonobstant, Valérie rappelle que le problème de fond reste que le travail du sexe est essentiellement envisagé sous l'angle de la moralité : « En fait, j'ai pas l'impression que c'est une question de légalité. J'pense que c'est une question de moralité. Pis de faire l'amour avec 10 personnes dans la même journée, c'est pas moralement acceptable (Valérie, lignes 742-744).

4.3.2.1 Être sensible aux besoins et mettre les préjugés de côté

Elles mettent en lumière l'importance de porter avant tout attention aux besoins exprimés par les personnes et non à ce qu'elles font comme travail : « Ça devrait être : « Comment qu'on peut faire pour

te soutenir dans ton *struggle*? », à place de cocher la case : « Heille c't'une travailleuse du sexe, a met surement ses enfants en danger. » (Julie, lignes 380-382).

Elles dénoncent le fait que ce qu'elles ont à dire concernant leur situation ne soit pas considéré puisque les préjugés prennent le dessus :

[...] écoutez-les c'qui ont à dire. Pas les juger [...]. Parce que c'est tellement tabou la prostitution, y pensent que c'est une vie de débauche [...]. Tsé, la fille ok, c'est beau a fait des clients, mais son p'tit y'est habillé, y'a des bonnes notes à l'école, y'a un beau p'tit lunch pour amener à l'école, euh un p'tit vélo à tous les deux ans (Maude, lignes 352-354; 366-368).

Elles déplorent aussi une tendance dans les services à viser la sortie de la prostitution :

[...] que l'approche soit pas : « J'veux t'sortir de ton milieu absolument. ». Non, non, a veut peut-être pas sortir là. Peut-être qu'est bien, mais peut-être aussi qu'a l'a certains problèmes, a l'a peut-être moins d'ressources [...] ça fonctionne pas d'arriver en disant tu vas avoir des ressources mais y faut qu'tu sortes de ton métier [...] c'est sûr que c'est pas recevable de l'aide comme ça. C'est pas de l'aide là [...] d'aller dire : « C'que tu fais, c'est pas bon pour toi. ». C'est sûr que déjà là, on décroche (Marie, lignes 224-236).

Elles soulignent également qu'au Canada, le travail du sexe demeure envisagé sous l'angle de l'exploitation sexuelle et de l'oppression des femmes¹⁰⁹. Pour Marie, il y a un travail d'information et d'éducation à faire afin que les intervenantes et les intervenants abordent la situation des femmes avec nuance et objectivité et que les services soient adaptés et appropriés :

C'est qu'l'exploitation pis le travail du sexe c'est complètement différent. [...] Ça c'est c'que la plupart des gens comprennent pas. [...] des filles qui sont *pimpées* ou qui sont pris vraiment dans l'milieu, [...] là on tombe dans l'exploitation [...] ça l'a aucun rapport avec notre travail, ça c'est autre chose. Faudrait éduquer les gens sur c'est quoi l'travail du sexe. Faut séparer le travail du sexe de l'exploitation sexuelle (lignes 128-130; 241-264).

Mélissa renchérit sur l'usage du terme victime :

Moi j'suis pas une victime. J'ai déjà vécu des agressions, oui, mais je ne suis pas une victime parce que j'suis une travailleuse du sexe. Ce n'est pas un synonyme, pas pantoute, là (lignes 642-644).

¹⁰⁹ Se référer au contexte légal présenté au premier chapitre.

Julie abonde dans le même sens en soulevant les liens entre le langage et le paternalisme des institutions et des organismes :

[...] le langage tsé, oui y peut être stigmatisant [...]. Évidemment quand toute la majorité des gouvernements, pis des décideurs utilisent juste c'te langage là, ça va teinter leur programmation [...] ça va teinter où est-ce qui vont mettre de l'argent, pis ça peut mettre à mal certaines affaires (lignes 338-343).

4.3.2.2 Favoriser une approche de proximité

Certaines femmes que nous avons rencontrées sont en lien avec une intervenante sociale relevant d'un organisme communautaire qui les rejoint directement dans leurs milieux de vie et de pratique. Les formes d'aide et d'accompagnements et les services dont elles bénéficient dans ce contexte sont variés et très appréciés. Elles soulignent la disponibilité de l'intervenante, l'accueil sans jugement, la souplesse du cadre d'intervention et l'accessibilité d'un service de dépistages des ITSS. Mélodie et Josianne nous en donnent des exemples concrets :

[...] j'ai eu des problèmes juridiques [...] avec tout le stress de l'arrestation, le palais de justice, [...]. Je l'avais rencontrée à l'agence où est-ce que je travaillais, pis elle venait avec moi à toutes mes rencontres [...] elle passait la journée avec moi pour m'accompagner comme aussi moralement, pis émotionnellement (Mélodie, lignes 341-351).

Elle a beaucoup rectifié nos problèmes des dernières années, ça nous a facilité beaucoup. Le fait de pouvoir vraiment avouer qu'est-ce qui m'est arrivée, pis qu'est-ce qui m'inquiète sur mon corps, ma santé, les tests, les vaccins. Faque ça, ça a été vraiment une grande ouverture pour les filles (Josianne, lignes 276-279).

Cette approche de proximité permet de limiter le nombre d'expériences stigmatisantes dans le parcours des femmes. Ce type d'approche est aussi envisagé au travers du soutien mutuel entre les paires comme le mentionne Julie :

[...] un groupe de soutien « par et pour » [...]. J'aimerais beaucoup que les gens y donnent des sous pis qu'y financent de plus p'tits collectifs, pas juste des organisations, pour pouvoir donner du pouvoir aux principales concernées tsé. [...] j'aimerais que les mères travailleuses du sexe évidemment puissent recevoir une partie d'enveloppe de qu'est-ce que les organismes reçoivent pour qu'elles puissent s'autoorganiser avec leurs besoins spécifiques (Julie, lignes 435-444).

4.4 Conclusion du chapitre

Des partages des huit femmes que nous avons rencontrées émane une revendication : être reconnues en tant que mères aux même titre que les autres :

Nos enjeux sont les mêmes : Où j'envoie mon enfant s'faire garder? La garderie c'est tu la bonne? J'l'envoie tu dans un CPE¹¹⁰? [...] L'école privée c'est tu une bonne option? [...], l'horaire, faut que je *fit* ça [...] Tsé, on a les mêmes enjeu, que n'importe quel parent, pis on veut l'meilleur pour nos enfants. Pis on cherche les spéciaux, avec nos *Publi-sacs*, pis heille (rires). C'est ça là, on est des parents (Valérie, lignes 753-759).

À leurs yeux, leur situation n'a rien d'exceptionnelle. Elles travaillent pour offrir une qualité de vie à leurs enfants et elles ont le sentiment de se réaliser dans leur travail. Elles en retirent une richesse qui supporte aussi leur rôle parental. Elles déplorent qu'on les appréhende d'emblée par la catégorie de l'inaptitude parentale et souhaitent ultimement que leur parole soit reçue et entendue dans le débat public afin d'en changer les termes.

¹¹⁰ Centre de la Petite Enfance.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Dans le cadre de notre recherche, l'expérience de l'articulation famille-travail des mères qui pratiquent le travail du sexe est traversée par la gestion des temps et des espaces de la vie familiale et du travail comme le suggèrent les connaissances sur la réalité des familles et des mères québécoises (Descarries et Corbeil, 2002^b; Malenfant, 2002; Tremblay, 2003 et Seery, 2014 et 2020). Également, nos observations reflètent le propos de Descarries et Corbeil (2002^b) qui nous invitent à développer une conception élargie de la famille et de l'articulation famille-travail en considérant les responsabilités familiales (notamment des femmes) selon un spectre allant de la naissance des enfants à la vieillesse des parents.

L'expérience de l'articulation famille-travail des femmes que nous avons rencontrées implique de naviguer avec l'illégitimité que leur confèrent une identité professionnelle souillée. D'ailleurs, cela ne leur permet pas de se prévaloir des dispositions relatives à la politique familiale et au droit du travail, notamment en ce qui concerne la naissance, l'éducation et l'accompagnement des enfants, à moins d'avoir recours à la dissimulation et aux mensonges.

En tant que stigmaté, la pratique du travail du sexe est effectivement exclue du monde du travail (Merteuil et Schaffauser, 2017). Le travail rémunéré demeure pourtant un aspect primordial de la citoyenneté, de la mesure de l'intégration sociale de la personne et de la « valeur » qu'on lui accorde (Malenfant, 2002 et Fortier et Deschenaux, 2016). « Le propos est récurrent depuis Marx, le travail est puissance de créativité et de subjectivation » (Molinier, 2020 : 51).

Samtani et Trejos-Castillo (2015) soulignent que les mères pratiquant le travail du sexe doivent réconcilier leur posture d'être humain discrédité en regard de leur métier et leur posture de mère, laquelle est définie par des standards sociaux particulièrement élevés. Elles observent que l'écart entre ces deux postures génère une situation dans laquelle ces femmes n'arrivent pas à se reconnaître et à être reconnues en tant que bonnes mères, et ce, qu'importe les efforts consentis à la qualité des soins prodigués à leur(s) enfant(s). Nos données suggèrent cependant qu'elles se considèrent bienveillantes et compétentes dans leur rôle parental. Les écueils se situent surtout dans la stigmatisation vécue et les enjeux associés au maniement de leur identité sociale. Leur expérience de l'articulation famille-travail est imprégnée par la stigmatisation tout autant symbolique que structurelle.

Une des manières par lesquelles elles font face à la stigmatisation est de se valoriser dans leur travail. Elles témoignent à ce sujet de compétences et de réalités se rapportant au travail du *care*. Cela rejoint le propos de certains écrits militants et de travaux de recherche scientifiques présentés au deuxième chapitre. Tel qu'observé notamment par Berstein (2007), les femmes que nous avons rencontrées font des liens entre leur travail et celui d'autres professionnelles des soins et services aux personnes, elles utilisent des connaissances provenant de la relation d'aide et conçoivent leur travail comme une voie de réalisation.

La reconnaissance du travail du sexe en tant que travail et son corollaire, l'accès à la citoyenneté et aux dispositions de la politique familiale et du droit du travail apparaît évidemment comme une pierre d'angle en matière d'articulation famille-travail pour ces femmes. Si une entrée par le travail du *care* semble prometteuse, il n'en demeure pas moins qu'il souffre toujours d'un défaut de reconnaissance chronique (Molinier, 2011 et 2020). Des effets de la stigmatisation à l'inscription du travail du sexe dans un champs professionnel déjà affecté par des dynamiques de pouvoir et d'oppression, le défi est grand pour réfléchir au travail du sexe autrement que sous l'angle de la déviance et de la victimisation. C'est néanmoins ce que nous proposons dans ce dernier chapitre.

Nous allons d'abord discuter de la construction du présupposé posant le travail du sexe comme facteur d'inaptitude parentale, puis nous allons mobiliser la perspective du *care* comme cadre de réflexion critique.

5.1 Le travail du sexe et l'inaptitude parentale

Le travail du sexe est appréhendé comme un attribut personnel qui acquiert un statut de permanence sur le plan identitaire (Bruckert, 2012). On prétexte à l'égard des travailleuses du sexe que ce qu'elles font nous permet de définir et de juger de qui elles sont (Bruckert et Parent, 2000). Comme cette imperfection attachée au travail est présumée en cacher d'autres (Goffman, 1975), le stigmate de putain renforce l'association entre la pratique du travail du sexe et les défaillances personnelles (Pheterson, 2001; Comte, 2010 et Bruckert, 2012). S'agissant des travailleuses du sexe ayant des enfants, cette présomption supporte celle de l'inaptitude parentale (Pheterson, 2001 et Comte, 2010). On les pose en définitive comme des mères en danger et dangereuses (Coderre et Parent, 2000).

Puisque « le statut de prostituée est plus à même de disqualifier la mère que le statut de mère de donner qualité à la prostituée » (Pheterson, 2001 : 23), « réhabiliter » la mère implique nécessairement de

déstigmatiser la prostituée en explorant les mythes, les préjugés et les stéréotypes au soutien de la stigmatisation symbolique et structurelle.

5.1.1 Le travail du sexe, l'aliénation et la vulnérabilité

Remontant aux origines du stigmatisme lié à la pratique du travail du sexe, Comte (2010) souligne la persistance d'un présupposé dans l'imaginaire social voulant qu'il existe un lien intrinsèque entre la sexualité et l'être (l'identité). Selon ce discours, les expériences impliquant la sexualité marquent l'identité en l'enrichissant lorsqu'elles sont vécues dans l'intimité amoureuse du couple (et du mariage) et en la dégradant lorsqu'elles surviennent par exemple, dans un cadre où l'acte sexuel est l'objet de vente (Comte, 2010). La nature dégradante associée à cette activité est alors posée comme une aliénation de la sexualité aliénant l'identité (Comte, 2010). Comme identité et sexualité sont conceptualisées de façon imbriquée dans l'imaginaire social, vendre sa sexualité « c'est vendre son être et se voir vidé(e) de sa « substance » » (Comte, 2010 :436).

Cette idée nous semble expliquer en partie pourquoi l'argumentaire centré sur la notion de choix ne contribue pas nécessairement à reconnaître l'agentivité des femmes exerçant le travail du sexe. D'ailleurs, « l'impudicité sexuelle attribuée aux prostituées [...] est perçue comme un choix chargé de vulnérabilité honteuse » (Pheterson, 2001 : 120).

De plus, cette compréhension axée sur la perte d'intégrité personnelle colore les interprétations (notamment en recherche) de l'expérience des travailleuses du sexe.

Ainsi, quand il s'agit de l'industrie du sexe, ce que l'on découvre de manipulation de soi et de distanciation professionnelle d'avec les clients, de difficultés relationnelles dans les relations privilégiées, d'exploitation de la part d'employeurs [...], de violences de la part des clients, de sentiment d'être dégradé(e), de perte d'estime de soi et de perte d'identité, est présumé provenir du fait de l'offre de son corps [...]. Pourtant ces mêmes problématiques peuvent tout aussi bien être observées dans des occupations professionnelles qui n'ont rien à voir avec le sexe (Comte, 2010 : 437).

Or, certaines des difficultés précitées ne résultent en rien de l'implication de la sexualité dans le travail, mais plutôt du fait que le travail du sexe demeure une activité hautement stigmatisée (Comte, 2010 et Bruckert, 2012). Conséquemment, les prétentions des discours faisant autorité, du fait de cette stigmatisation, se concrétisent dans leurs effets en vulnérabilisant les personnes (Hannem, 2012 et Bruckert et Hannem, 2013). Par exemple, rappelons que les difficultés dans les relations avec les proches

sont souvent alimentées par un déséquilibre dans le pouvoir issu de l'anticipation d'être dévoilée ou que l'information disqualifiante ne soit utilisée à des fins de contrôle (Hannem, 2012). Les stratégies de dissimulation ont pour effet de briser la narration de soi (Comte, 2010) et d'inhiber la participation à la vie sociale (Hannem, 2012 et Bruckert, 2012). La stigmatisation impacte les conditions de vie alors que les expériences douloureuses incluent le déni de droits, de dignité et de parole (Bruckert et Parent, 2000; Mensah, 2000 et Bruckert et Hannem, 2013), le refus de se voir louer un appartement, l'impossibilité de recevoir un prêt à la banque ou encore l'ostracisme à l'intérieur des services sociaux (Bruckert et Parent, 2000). Les violences vécues dans le cadre du travail ne sont pas inhérentes au travail du sexe, mais étroitement liées à la stigmatisation et à un contexte de pratique clandestinisée (Bruckert et Parent, 2000 et Bruckert et Hannem, 2012 et 2013). Non seulement les personnes pratiquant le travail du sexe se retrouvent dans des situations potentiellement plus à risque, elles évitent aussi de signaler les menaces, les abus et les agressions (Corriveau, 2000; Bruckert, 2012 et Bruckert et Hannem, 2013) puisque la putain est proclamée complice de sa propre destruction (Peterson, 2001).

La violence, la maladie et, à l'extrême, la mort sont considérées comme la conséquence et le châtement du danger auquel on s'est soi-même exposé. Le meurtre d'une prostituée [...] est pensé comme « meurtre de la prostitution » [...]. Le meurtre des putains n'inquiète, ne désole ni ne scandalise la société dominante. Bien plutôt, il permet au public de se dissocier davantage des putains et il renforce l'idée que l'impudicité est un crime qui mérite la peine de mort (Peterson, 2001 : 120-121).

Concernant la stigmatisation en recherche, Bruckert et Hannem (2012) nous rappellent qu'elle se joue à deux niveaux. Il s'agit d'une part de focaliser sur les préjugés et les stéréotypes dans la sélection des participantes et de généraliser l'opprobre à la population ciblée. Et, d'autre part, de sélectionner certaines participantes sur un critère de relative normalité en rapport aux caractéristiques disqualifiantes du groupe auquel elles appartiennent. On établira par exemple dans cette deuxième situation des différences entre les travailleuses du sexe qui pratiquent la danse érotique et celles qui exercent sur la rue, entre celles qui ne font pas l'usage de substances et les toxicomanes, entre les mères des classes populaires et les mères qui pratiquent le travail du sexe. Cela a pour effet de hiérarchiser les personnes stigmatisées. Néanmoins, comme on s'appuie dans les deux cas sur les différences entre les femmes plutôt que sur ce qu'elles ont en commun en termes d'oppression, les préjugés, les stéréotypes et les rapports de pouvoir qui les concernent toutes s'en trouvent occultés. Cela conduit au morcèlement des causes des femmes.

5.1.2 Le travail du sexe et la souffrance psychique

Le phénomène de « manipulation de soi » est jugé particulièrement délétère sur le plan psychique lorsqu'il s'agit du travail du sexe (Comte, 2010). Pourtant, l'instrumentalisation de soi et de son corps pour se faire reconnaître est valorisée et constitue même une voie de réussite sociale dans plusieurs autres situations de travail (Comte, 2010). Par exemple, savoir « se vendre » est une qualité jugée essentielle lorsqu'il s'agit de décrocher un contrat, un emploi ou une promotion (Comte, 2010). Le développement de cette habileté est soutenu par de nombreux livres à succès présentant des stratégies pour se fabriquer une image gagnante (Comte, 2010). « Fondamentalement, le muscle de l'ouvrier et le sourire de l'ouvrière sont prostitués aux exigences de la classe dominante. » (Pheterson, 2001 : 108).

Ainsi, l'enjeu semble se situer davantage dans la déviance à l'égard des prescriptions sexuelles que dans l'instrumentalisation de la sexualité (Comte, 2010). À ce propos, « le lien réputé être intrinsèque, chez la femme, entre son identité personnelle et sa sexualité, n'a rien de « naturel »; il n'existe que grâce à la construction sociale dont il a été l'objet, [au soutien du système patriarcal] » (Comte, 2010 : 440).

Le phénomène de manipulation de soi est présenté dans certaines études portant sur le travail du sexe en tant que « manufacture d'une identité virtuelle », c'est-à-dire, la mise en scène d'une identité de travail qui correspond aux souhaits du client mais pas nécessairement à la personnalité et aux préférences sexuelles de la travailleuse du sexe (Comte, 2010). Si l'objectif affirmé de cette manufacture est de fidéliser le client, le recours à la fiction s'inscrit aussi dans les stratégies de négociation et de résistance au stigmatisme que nous avons vues (Comte, 2010 et Bruckert, 2012).

La performance de rôle dans le cadre du travail se rapporte au concept de travail émotionnel (Hochschild, 2012). Le travail émotionnel est de plus en plus commercialisé dans les sociétés néolibérales dans les domaines des soins et services aux personnes (Hochschild, 2012), alors que l'on prétend que la manipulation de soi est la source d'une souffrance psychique lorsqu'il s'agit du travail du sexe (Comte, 2010). La rupture entre l'identité personnelle et l'identité professionnelle est cependant loin d'être un élément exclusif au travail du sexe, mais elle est dans ce contexte pathologisée en tant que manœuvre de dissociation (Comte, 2010). On estime que « vendre sa sexualité est tellement pénible que la personne ne peut faire autrement que fuir son corps et la situation lorsque cela se produit » (Comte, 2010 : 439). Le fait de mettre en scène, de jouer, ne compromet pourtant pas nécessairement l'image de soi, sauf lorsque

cela est chargé d'un sentiment de honte (Compte, 2010). Or, la honte paraît surtout rattachée à la stigmatisation et non à l'instrumentalisation de la sexualité (Comte, 2010).

5.1.3 Les croisades morales, la rhétorique prohibitionniste et les institutions

L'appréhension de l'expérience des travailleuses du sexe dans l'imaginaire social souffre non seulement d'un défaut de reconnaissance, mais aussi d'un défaut de nuance. Certains processus sociaux sont en jeu dans cette situation. Nous avons vu que la stigmatisation structurelle se manifeste lorsque les discours sur le risque ciblent des personnes discréditées justifiant ainsi l'intervention des institutions à leur égard (Bruckert et Hannem, 2013). Ces discours comportent une dimension morale (Mathieu, 2015). La résistance à décriminaliser ou à légaliser la prostitution est d'ailleurs étroitement liée à la difficulté de sortir du registre moral pour appréhender cette question (Maugère, 2014). Les travailleuses du sexe sont effectivement confrontées à une croisade morale essentiellement soutenue par la rhétorique prohibitionniste.

Les croisades morales ne sont pas nécessairement conservatrices ou réactionnaires et elles ont toutes les chances d'évoluer au fil du temps alors qu'elles sont portées par des motivations et des logiques sociales qui ne sont pas homogènes (Mathieu, 2005). Il ne faut pas méconnaître « la complexité des logiques présidant à l'engagement dans des mouvements de réforme morale que l'on ne peut sans danger résumer à leur ambition de normalisation, de discipline ou de domestication des classes populaires » (Mathieu, 2005 : 5). Dans bien des cas, l'enjeu n'est pas nécessairement une politique de classe, mais une politique de statut, alors que les réformes morales constituent un moyen pour un groupe culturel de « préserver de défendre ou rehausser la prédominance ou le prestige de son style de vie à l'intérieur de la société » (Gusfield (1963) dans Mathieu, 2005 : 8). Nonobstant, les croisades morales souffrent toujours d'une tension entre le caractère socialement localisé de leur partisanerie et leur prétention à l'universalité (Mathieu, 2005). C'est là qu'entre en jeu les rhétoriques privilégiées par les militantes et les militants et les stratégies de présentation du groupe (par exemple : l'image des adeptes et des porte-paroles en tant qu'indicateur de la généralité de la cause) (Mathieu, 2005). Ces éléments permettent d'appréhender les croisades morales non pas comme des initiatives marginales ou autoritaires, mais bien comme des causes qui rejoignent le plus grand nombre (Mathieu, 2005). Ainsi, « l'étude des croisades morales gagne à ne pas surestimer la spécificité de son objet » (Mathieu, 2005 : 10).

La croisade morale portant sur la prostitution est animée et légitimée par la rhétorique prohibitionniste qui trouve force de vérité dans la mobilisation experte portant sur la traite mondialisée des femmes et des enfants aux fins de prostitution (Chaumont, 2012 et Mathieu, 2012). Cette croisade est emblématique d'un triste héritage : l'esclavage (Chaumont et Wibrin, 2007). À ce compte, Chaumont et Wibrin (2007) estiment que c'est par abus de langage et déformation des faits que depuis plus d'un siècle, on assimile la traite des Noirs à la prostitution des femmes et des enfants. Nul doute quant au potentiel mobilisateur du terme cependant « puisque l'esclavage est désormais, au moins en droit, l'une des rares pratiques universellement réprouvées » (Chaumont et Wibrin, 2007 : 121).

Bien sûr, il ne s'agit en aucun cas de nier le phénomène derrière le mot et ce n'est pas le propos des écrits que nous mobilisons dans cette section. Ils nous invitent cependant à la vigilance en dénonçant le manque de rigueur intellectuelle, voire l'irresponsabilité de celles et ceux à qui l'on reconnaît une expertise quant à la nature et l'ampleur des faits prétendument fondés qu'elles ou qu'ils avancent (Chaumont, 2012 et Mathieu, 2012).

Chaumont (2012) et Mathieu (2012) soulignent que c'est avant tout le statut des autrices et des auteurs au soutien du mouvement prohibitionniste qui confère expertise et autorité à leurs discours. Ce sont par exemples des universitaires qui signalent leurs titres et invoquent leur implication dans des instances à prétention scientifique (Mathieu, 2012). Ces personnes privilégient néanmoins des canaux de diffusion militants alors que leurs travaux ne sont généralement pas retenus par les revues scientifiques (Mathieu, 2012).

On déplore l'imprécision de leurs enquêtes, la très forte intertextualité entre les autrices et les auteurs, le recours au portrait horrifique et le saisissement par les chiffres (Mathieu, 2012). L'usage des récits et des témoignages exemplaires est effectivement caractérisé par un effet de saturation chiffrée¹¹¹ « offrant le spectacle quantifié de la souffrance des prostituées » (Mathieu, 2012 : 176). Et, c'est bien à la mesure du grand nombre de personnes « soumises » à la prostitution dans le monde que s'établit cette souffrance, à

¹¹¹ « L'industrie de la prostitution infantile exploite 400 000 enfants en Inde, 100 000 enfants aux Philippines, entre 200 000 et 300 000 en Thaïlande, 100 000 à Taïwan, entre 244 000 et 325 000 enfants aux États-Unis [...]. On estime qu'en Chine populaire, il y a entre 200 000 et 500 000 enfants prostitués. Quelques 35% des prostituées du Cambodge ont moins de 17 ans [...]. Certaines études estiment qu'au cours d'une année, un enfant vend « ses services sexuels » à 2000 hommes [...]. Un rapport du Conseil de l'Europe estimait en 1996 que 100 000 enfants de l'Europe de l'Est se prostituaient à l'Ouest. » (Poulin (2003) dans Mathieu, 2012 : 173).

l'ère des dénonciations altermondialistes (Mathieu, 2012). Il s'agit donc de solliciter la froide objectivité des chiffres pour émouvoir la lectrice ou le lecteur tout en prêchant implicitement par l'évidence du nécessaire engagement dans la cause de la protection des femmes et des enfants (Mathieu, 2012). Si ce procédé a pour effet d'atteindre la sensibilité du public, voire de générer un véritable choc moral, le recours aux chiffres permet aussi d'inscrire le discours « dans le registre d'autorité du savoir expert » (Mathieu, 2012 : 173).

L'insoutenable réalité dont témoigne les chiffres est enjointe des facteurs de vulnérabilité des prostituées¹¹² : leur jeune âge, l'ampleur et la gravité des violences subies, les symptômes psychiques, la fréquence du recours à l'usage de substances, l'exposition au VIH¹¹³ et la soumission aux souteneurs dont on mesure la rentabilité à l'échelle de l'économie mondiale (Mathieu, 2012).

Ce matériau discursif ne résiste cependant pas à l'examen rigoureux desdits chiffres qui ont la fâcheuse particularité d'exposer des fourchettes d'estimations très larges, d'être invérifiables, de s'appuyer sur un usage circulaire de données de seconde main et même de témoigner d'aberrations statistiques (Chaumont, 2012 et Mathieu, 2012). De plus, ils apparaissent gonflés par les migrations concernant le travail clandestin et/ou domestique qui n'a rien à voir avec la prostitution (Chaumont, 2012 et Mathieu, 2012). Le second problème, et il est de taille, c'est que ces expertes et ces experts gagnent la reconnaissance dans nombre d'arènes influentes et que leurs discours sont aussi mobilisés dans la guidance des politiques publiques après avoir séduit le monde académique (Chaumont, 2012). « Forts de crédit à la fois scientifique et moral, ils ont durablement marqué les représentations » (Chaumont, 2012 : 130). Émerge ici le fondement autoritaire de la posture visant la sortie de la prostitution. Au travers de cette protection intéressée (Tronto, 2009), persiste la nécessité que la croisade morale perdure, au risque que ses entrepreneuses et ses entrepreneurs se retrouvent sans légitimité sociale (Becker, 2020).

¹¹² Parmi les prostituées de Thaïlande, « au moins un tiers sont des enfants, principalement des fillettes » (Attac (2008) dans Mathieu, 2012 : 177); « tous les indices concordent et les clignotants sont au rouge : une grande majorité de prostituées a subi des abus sexuels au cours de l'enfance. Le pourcentage est énorme : 80% » (Coquart et Huet (2000) dans Mathieu, 2012 : 178); « 80 à 95% de toutes les formes de prostitution sont contrôlées par un proxénète [...] les prostituées qui se disent indépendantes [...] représentent une faible minorité, moins de 10% » (Attac (2008) dans Mathieu, 2012 : 178).

¹¹³ Virus de l'Immunodéficience Humaine.

5.2 La perspective du *care* comme cadre de réflexion critique

Si les chiffres au soutien du « fléau prostitutionnel » nous heurtent par leur ampleur, il nous faut probablement les réviser en regard du phénomène de la crise du *care*. Dans les faits, les migrations contemporaines concernent pour beaucoup le travail domestique (Hochschild, 2004 et Nakano-Glenn, 2009). Une industrie grandissante du *care* s'est effectivement glissée dans le vide du rôle traditionnel de l'épouse des pays occidentaux (Hochschild, 2004). « Les flux migratoires contemporains sont caractérisés par l'importante proportion de migrantes [en quête de meilleures conditions de vie pour leurs propres enfants laissés au pays] venues combler le soi-disant « déficit de *care* » des pays du Nord. » (Nakano-Glenn, 2009 : 127).

L'amour et le *care* sont devenus le « nouvel or du monde » (Hochschild, 2004). Alors que « l'amour apparaît véritablement comme une denrée rare et limitée, comme un minerai extrait de la terre » (Hochschild, 2004 : 67), on se choque toutefois peu de l'importation massive de celles qui deviennent nos ménagères, nos nourrices, nos aides-soignantes, etc. (Chaumont, 2012). Pourtant, la fuite de l'amour des nours des pays du Sud au profit des pays du Nord n'est pas sans conséquences¹¹⁴. À ce sujet, Molinier (2020) introduit la notion de préjudice psychosocial en abordant les travaux de Hochschild (2004). Le préjudice psychosocial survient lorsque le poids des représentations sociales accentue le tort réel (Molinier, 2020). Bien que les mères des pays du Sud confient leurs enfants à d'autres femmes de leur communauté pour venir s'occuper des enfants du Nord, leurs homologues du Sud souffrent de l'absence de leur mère, d'autant plus « dans un système de genre où la maternité signifie avant tout présence et disponibilité » (Molinier, 2020 : 190). Ainsi, malgré les efforts et les sacrifices de leur mère pour leur fournir de meilleures conditions de vie de loin, ces enfants sont en proie à des blessures psychologiques (Molinier, 2020). Ce phénomène migratoire nourrit également en silence l'idéologie de la maternité intensive (Hochschild, 2004) problématisée au premier chapitre. Mais la situation nous l'avons vue, engage davantage à l'indignation lorsqu'il s'agit du sexe.

Réitérons qu'utiliser la putain comme symbole des inégalités, de l'oppression et de l'assujettissement des femmes, en plus de la diaboliser, mystifie la réalité sociale (Pheterson, 2001). Cela contribue notamment

¹¹⁴ « On estime que 30% des enfants philippins [...] vivent dans des ménages où au moins un parent est parti à l'étranger. [...] Comparés à leurs camarades de classe, les enfants des travailleurs.es migrants.es tombent plus souvent malades; ils sont plus souvent colériques, confus, apathiques; et leurs résultats scolaires sont particulièrement faibles. D'autres études sur cette population révèlent une augmentation de la délinquance et du suicide infantile. » (Hochschild, 2004 : 66).

à occulter l'étendue et la valeur du travail du *care* à l'échelle mondiale puisque les migrantes se voient rapidement lapidées par le stigmate de putain (Pheterson, 2001). Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les luttes pour la reconnaissance des travailleuses du sexe rejoignent les luttes des travailleuses domestiques « pour sortir leur labeur du mépris, des préjugés, de l'exploitation clandestine » (Mensah, 2000 : 89). Ensemble, ces luttes s'inscrivent dans un contexte plus large de luttes relatives au travail invisible et infériorisé des femmes (Mensah, 2000). De plus, dire que le travail du sexe est une composante du travail du *care* permet de mettre en évidence que la sexualité avec les hommes n'est ni naturelle, ni gratuite, mais qu'il s'agit plutôt d'un travail extorqué aux femmes dans la structure patriarcale (Merteuil et Schaffauser, 2017).

Cette tendance à circonscrire le phénomène des migrations des femmes à la traite aux fins de prostitution masque aussi le fait que le *care* est « notre plus précieuse ressource » (Hochschild, 2004 : 74). Or, dévalorisé et contenu, le *care* est politiquement inopérant (Tronto, 2009). À ce sujet, rappelons que l'assignation des femmes à la sphère domestique assure le rejet des activités de *care* de la sphère publique (Paperman et Laugier, 2011) et que l'exclusion des questions relatives au *care* de l'arène politique garantit l'endiguement des femmes dans la sphère privée (Paperman, 2011 et 2015). Ainsi, elles assument « le premier rôle du *care* non pas par nature mais par héritage socio-historique. » (Molinier, 2020 : 57). Cette situation s'articule sur des systèmes d'oppression qui supportent le déni de citoyenneté (Nakano-Glenn, 2009). À ce propos, l'identité légale d'une femme s'est historiquement fondée par le mariage dans celle de son mari (Nakano-Glenn, 2009). Le travail de la femme ne lui appartient pas et le travail du *care*, partie intégrante du devoir conjugal, ne peut relever du marché du travail choisi et consenti (Nakano Glenn, 2009). De plus, les figures traditionnelles du *care* sont la servante, la domestique et la nourrice (Cresson et Gadrey, 2004). Ce faisant, au carrefour des rapports de sexe, de classe et de race, se dessine la relation négative qui persiste entre le *care* et la citoyenneté (Nakano-Glenn, 2009). Elle émane de l'historicité de l'absence de choix et de liberté qui caractérise le *care*, alors que depuis l'Antiquité, la capacité à agir librement et à faire des choix est considérée comme une qualification à la citoyenneté (Nakano Glenn, 2009).

Si une large part des tâches domestiques est toujours assumée gratuitement par les femmes dans le cadre familial et conjugal, « le développement de leur activité salariée favorise l'émergence de nouveaux métiers à la frontière du secteur sanitaire, social et des emplois de maison » (Cresson et Gadrey, 2004 : 29). Nos théories politiques et morales actuelles interviennent toutefois dans le maintien des inégalités de pouvoir

et de privilèges et abaissent celles et ceux qui effectuent les tâches de soin dans notre société (Tronto, 2009). Enfin, bien que le domestique inclus le sexuel, lorsque celui-ci est mis en évidence, il se rapporte à l'impudicité (Pheterson, 2001).

5.2.1 Le travail du sexe comme travail du *care*

La focalisation sur la fonction maternelle participe à la naturalisation, l'essentialisation et l'euphémisation des pratiques de *care* (Tronto, 2009) en les mystifiant dans le stéréotype de la femme-mère-épouse (Damamme et Paperman, 2009). Conséquemment, plus grande est la proximité entre le travail professionnel et le travail dit profane, plus cette mystification est efficace (Damamme et Paperman, 2009) et moins on considère ce travail comme une activité méritant un salaire (Cresson et Gadrey, 2004). D'ailleurs, la décence et l'honneur des femmes se mesure à l'invisibilité de leur travail surtout lorsqu'il relève historiquement de la sphère privée (Pheterson, 2001). « Les femmes sont [donc] autorisées à donner gratuitement de la sexualité, mais non pas à la négocier » (Pheterson, 2001 : 65). Les besoins sexuels sont ainsi difficilement admis socialement en dehors de l'hétérosexualité reproductive dans l'institution du mariage et on ne les conçoit pas à l'intérieur des pratiques de soins (Merteuil et Shaffauser, 2017).

Pour dénaturiser les pratiques de *care* une voie utile consiste à en faire émerger les compétences (Cresson et Gadrey, 2004). S'agissant des personnes pratiquant le travail du sexe, elles mobilisent « des habiletés techniques, interpersonnelles et physiques [...] des capacités d'intimité, de gestion, de marketing et de promotion de ses services; en étant capables de composer avec une stigmatisation constante » (Mensah, 2000 : 88-89). Sourire, se maquiller, se rendre disponible, prendre soin, bien qu'il s'agisse d'aspects naturalisés dans la matrice hétéronormative, dans le couple et dans l'amour, font partie du soucis de l'autre¹¹⁵ dans le travail du sexe, qui de ce fait, peut être vu comme un travail du *care* (Merteuil et Schaffauser, 2017). Également, si l'attention est le lien qui fait exister la détresse (le besoin) d'une personne pour une autre (Molinier, 2020), le *care* mobilise « un travail psychique de réflexion et d'anticipation combiné avec un travail de mise en latence de sa propre inquiétude, de sa propre agressivité, irritation ou ambivalence » (Molinier, 2020 : 96). En ce sens, le travail du sexe est aussi « un travail intellectuel, un travail d'acteur, un travail émotionnel, un travail sur soi, un travail de soin, un travail de

¹¹⁵ En référence au titre de l'ouvrage de Paperman et Laugier (2011).

compréhension et d'adaptation aux autres, un travail d'éducation sexuelle » (Merteuil et Schaffauser, 2017 : 234).

L'amour et le travail ne s'excluent donc pas mutuellement, cet antagonisme relève plutôt d'une construction idéologique historiquement située¹¹⁶ (Nakano-Glenn, 2009). Alors que l'on doit pour le reconnaître cesser de réduire et d'essentialiser le travail du *care* à l'amour et à la bienveillance de la mère, « maintes situations montrent que l'attachement pour les personnes dont on s'occupe [...] constitue une condition psychologique qui en rend les contraintes plus supportables » (Molinier, 2011 : 345). Il s'agit effectivement de faire des destinatrices et des destinataires du soin des personnes suffisamment aimables pour endurer de leur consacrer l'attention particularisée qu'exige ce travail (Molinier, 2020). Cet amour demeure pourtant naturalisé plutôt que considéré comme un travail et plus spécifiquement comme un travail émotionnel (Molinier, 2011 et Hochschild, 2004). Cette non-reconnaissance du travail du *care* tient aussi au fait qu'il doit, pour être bien accompli, s'effacer (Molinier, 2011).

S'agissant des hôtesse de bar au Japon, Rhacel Salazar Parreñas (2012) montre que la capacité à faire preuve d'écoute, d'attention et d'empathie est un savoir-faire garant non seulement de la fidélisation de la clientèle, mais de leur propre sécurité (Molinier, 2020). Ce travail émotionnel est néanmoins sous-pesé dans l'appréhension de leurs compétences, alors que « les motifs pour se soucier des autres ne sont pas nécessairement à rechercher du côté d'une nature bienveillante ou aimante » (Molinier, 2020 : 81). En outre, si la peur des hôtesse face à leurs clients nous choque, la peur des patientes et des patients existe aussi dans le soin gériatrique (Molinier, 2020). Le travail émotionnel qui permet d'apaiser les débordements et d'adoucir les risques d'agression est au cœur des habiletés des aides-soignantes (Molinier, 2020). Nonobstant, s'agissant des hôtesse (et des travailleuses du sexe), ce qui reste à l'avant plan c'est le sexe. Il nous faut toutefois réfléchir à ce que le stigmatisme de putain nous empêche de voir.

L'ambivalence des affects mobilisés dans les pratiques de *care* est un autre aspect occulté par l'idéologie de la tendresse féminine : il faut aimer la personne à qui est destiné le soin et on suppose que cet amour est naturel (Molinier, 2004). Pourtant, c'est plutôt « l'expérience du travail qui construit aiguise et stabilise

¹¹⁶ « La manière dont Marx définit le travail non aliéné correspond exactement à [l'appréhension] du travail du *care* bien effectué, en tant qu'il comporterait à la fois un aspect intellectuel, un aspect physique et un aspect émotionnel. » (Nakano Glenn, 2009 : 117).

le sens de la sollicitude ou la sensibilité à la détresse d'autrui » (Molinier, 2004 : 14) et le travail du *care* peut aussi devenir l'occasion du pire¹¹⁷ (Molinier, 2004). Or, cette bipolarité du travail du *care* est non seulement éludée dans l'imaginaire social, mais aussi dans les débats féministes (Molinier, 2004). Lorsqu'il est question des corps et des soins qu'ils requièrent, il paraît impossible de départager l'amour et la haine (Molinier, 2004). Il s'agit là d'une résistance coûteuse puisque les corps, les odeurs, les déjections, les cris des enfants, etc. provoquent des émotions moins avouables (Molinier, 2004) qui rendent le travail du *care* difficilement formulable publiquement (Molinier, 2011). Cela soutient à la fois le défaut de langage pour en rendre compte et la marginalisation de certaines pratiques (Molinier, 2011). Ainsi, tout comme la sexualité dans le travail de soin, les émotions ambiguës ou controversées n'existent pas. Après tout, la mère stéréotypique en plus d'être asexuée (Descarries et Mathieu, 2009) témoigne d'un amour sans failles (Molinier, 1999 et 2004).

La réflexion sur cet embarras au sujet des affects impliqués dans le travail du *care* est pertinente en ce qui concerne le travail du sexe. Alors que l'occultation de la haine des femmes dans les pratiques du *care* mystifie la réalité, l'amour ne manque pas de générer le paradoxe concernant le travail du sexe. S'il faut aimer dans les pratiques de soin, l'amour des travailleuses du sexe à l'égard des clients est pathologisé. Un des éléments sur lequel s'appuie cette situation réside dans la problématisation des clients. L'intrication des logiques militantes et institutionnelles dans la production discursive concernant les clients de la prostitution en brosse un portrait bien particulier : ce sont des « monstres ordinaires » (Mathieu, 2015). Ils sont d'abord ramenés à l'animalité, à la bestialité, à la barbarie, à la prédation, à la violence, au sexisme et au racisme (Mathieu, 2015). L'homogénéité de leur groupe ne s'arrête pas là. Dans la volonté de signaler aux États l'urgence d'agir, le discours prohibitionniste invoque aussi le caractère ordinaire du client : c'est « monsieur tout le monde » (Mathieu, 2015 : 11). Le client est donc ce « nouvel avatar de la banalité du mal » (Mathieu, 2015 : 11). Si tous les clients sont des persécuteurs hostiles envers les femmes puisqu'attachés à l'ordre traditionnel et inégalitaire des rapports entre les sexes¹¹⁸ (Mathieu, 2015), comment en arriver à les concevoir comme des êtres humains, vulnérables et soumis à l'universalité des relations de dépendance? De dire l'inadmissibilité d'une expérience de travail en ce domaine décrite comme généralement agréable et épanouissante. La seule dérogation à l'indignation générale du public

¹¹⁷ Le travail des éducatrices à l'enfance, des préposées et des aides-soignantes par exemple implique le risque du débordement pulsionnel et du passage à l'acte (Molinier, 2004).

¹¹⁸ Soulignons que « la thèse du façonnement patriarcal de la demande prostitutionnelle permet non seulement d'élargir le statut d'opresseur à potentiellement tous les hommes, mais aussi d'attribuer symétriquement le statut de victime à l'ensemble des femmes » (Mathieu, 2015 : 12).

avisé est peut-être le client handicapé. Puisqu'on l'admet plus facilement dans la dimension du soin, il semble effectivement plus acceptable qu'une femme offre des services d'accompagnement sexuel à un homme handicapé (Merteuil et Schaffauser, 2017). Toutefois, le caractère misérable du nécessiteux nous l'avons vu, concoure aussi à la dévalorisation et à la marginalisation du *care*.

5.2.2 Le travail du sexe comme sale boulot

La problématique du *care* rencontre celle du sale boulot d'une part parce que ces deux perspectives posent la question de l'indifférence des privilégiés (Tronto, 2009), c'est-à-dire « celle de la construction [sociale] de ce qui permet de garder les mains propres » (Molinier, 2010 : 12). Et, d'autre part, parce que les activités réputées les plus ingrates impliquées dans le souci des autres recouvrent des réalités se rapportant à la souillure, à la maladie, aux déjections du corps et à la mort (Molinier 2011 et 2010). Le sale boulot constitue en outre la part du travail du *care* la plus éloignée du rôle médical, associé à celui du bon père de famille et donc la plus dévalorisée (Molinier, 2009).

La proximité des travailleuses du *care* avec les objets du sale boulot que l'on s'efforce d'occulter¹¹⁹ corrompt notre manière de les appréhender et entretient leur défaut de reconnaissance sociale (Molinier, 2010 et 2011). Le savoir des aides-soignantes trouve effectivement peu d'écho dans la sphère publique, car en plus de ramener la vulnérabilité à l'évidence de l'imaginaire social, ce savoir sur l'intimité dévoile que ces êtres vulnérables que nous sommes tous sont parfois tordus et qu'il faut l'être au moins un peu pour s'en occuper (Molinier, 2011). Reléguer les soins corporels et d'hygiène dans le sale boulot préserve ainsi notre tranquillité d'esprit (Molinier, 2011).

Cela dit, « le tabou culturel, qui frappe simultanément les activités en relation avec des déjections ou des cadavres et la parole de ceux/celles qui réalisent ces activités, tend à masquer opportunément le tabou, encore plus profond, de la sexualité » (Molinier, 2011 : 347). La plupart des théories du *care* trichent avec la réalité en se taisant non seulement sur le dégoût et la haine que génèrent les pratiques de soin, mais aussi en ne rendant pas compte de la dimension sexuelle qui n'a pourtant rien de mystérieuse pour les travailleuses du *care* (Molinier, 2009 et 2011). Dans ses travaux portant sur les aides-soignantes en gériatrie, Molinier (2009 et 2020) relève « qu'une censure sociale en forme de désaveu recouvre la centralité du sexuel dans le soin gériatrique : cela n'existe pas. Ou bien, cela ne devrait pas exister »

¹¹⁹ En salle d'autopsie par exemple, il est d'usage de couvrir le visage du cadavre, ses parties génitales et d'éviter de disséquer les mains afin de mieux « gérer l'émotion humaine qui menace l'ordre établi » (Hochschild, 2012 : 70).

(Molinier, 2020 : 156). Le soin gériatrique est néanmoins saturé par les corps et constamment confronté à la désinhibition qui accompagne les pathologies des personnes vieillissantes (Molinier, 2020). La sexualité dans l'univers des soins pose un problème majeur puisqu'elle est particulièrement déviante à l'égard de la frontière privé/public (Molinier, 2009).

Si dans les pratiques de *care* les soins sexuels sont stigmatisés en tant que sale boulot, le « sale » est mis à l'avant plan dans le travail du sexe notamment par la rhétorique de la traite et de l'exploitation sexuelle. Alors que l'inscription du travail du sexe dans le monde du travail est déjà malaisée dû à sa proximité avec l'activité domestique (la sphère privée), sa résonance avec le sale boulot constitue probablement l'écueil le plus important en rapport à sa reconnaissance sociale.

Par ailleurs, bien que le travail ne se fasse pas par enchantement, la pénibilité des tâches et l'angoisse liée au travail peut être surmontée et sublimée lorsque le travail a un sens pour la personne qui le fait (Molinier, 2020). L'investissement dans le travail en dépit de la reconnaissance sociale se maintient dans plusieurs emplois du *care* recouvrant le sale boulot. Il convient donc de réfléchir au sens de ces métiers pour les personnes qui les exercent. « Après tout, il existe des activités plus amusantes et moins ingrates » (Molinier, 2020 : 81).

Les travaux de Doniol-Shaw (2009) portant sur l'engagement paradoxal des aides à domicile face aux situations repoussantes révèlent que le sentiment de responsabilité face à la vulnérabilité et l'impression de faire une différence sont des leviers de motivation dans l'engagement malgré le dégoût auquel les aides à domicile sont confrontées quotidiennement. Leurs expériences de travail sont pour elles « des épreuves extraordinaires ouvrant au déploiement de l'intelligence et de la subjectivité, renouvelant le sens du travail et nourrissant en retour le travail ordinaire » (Doniol-Shaw, 2009 : 40). Elles arrivent à faire sens de leur expérience par la mise en récit, soit l'élaboration d'une intrigue autour des épreuves significatives de leur vie au travail (Doniol-Shaw, 2009). Ses observations s'inscrivent dans la valeur de la communauté de sensibilité et de délibération (Molinier, 2011 et 2020) et dans la fonction cathartique du récit tragicomique (Molinier, 2004). Dans une étude au sujet du dégoût dans le travail d'assistance aux soins personnels par les préposées aux bénéficiaires, Marché-Paillé (2010) souligne pour sa part qu'en plus de passer par le support du collectif de travail, la subversion du dégoût vers la compassion procède par la présence sensible à l'égard des bénéficiaires et la conversation avec ces personnes.

Il y a des liens entre les réalités du travail du *care*, le sale boulot et l'expérience des femmes que nous avons rencontrées. L'ambiguïté des affects mobilisés et le travail émotionnel sont au cœur de la pratique du travail du sexe. De plus, le soutien de la communauté des paires est une ressource à l'égard des situations où cette ambiguïté paraît plus forte. Toutefois, dans l'imaginaire social, l'engagement des travailleuses du sexe dans leur travail est aussitôt compris en termes d'aliénation et d'exploitation. Dans les faits, il nous semble que le véritable enjeu ne soit pas de dénoncer la prétendue aliénation de ces femmes, mais plutôt de désocculter les conditions et les structures d'inégalités sociales et économiques qui font en sorte que pour elles, il s'agit d'une avenue plus intéressante et épanouissante que d'autres types d'emplois (Pheterson, 2001).

5.2.3 Les mythes au service du pouvoir, les défenses viriles et les institutions

La mise au jour des pratiques de *care* permet de le politiser et d'ouvrir aux femmes des opportunités d'accès à la parole et au pouvoir (Tronto, 2009). La politisation du *care* engage à visibiliser « qui s'occupe de quoi et comment » (Paperman, 2009 : 103). Les personnes qui sont dans le besoin, celles qui en prennent soin et le plus souvent ceux qui décident des ressources à déployer ont effectivement des légitimités et des statuts très différents dans la société (Tronto, 2009).

Cette attention sur ce que Tronto (2009) désigne comme les moments moraux du *care* permet non seulement de mettre au jour à qui reviennent les tâches de soin et l'importance de leur travail, mais de profiler ceux qui prennent les décisions et le paternalisme des institutions envers les personnes jugées déviantes, aliénées, victimes et sans agentivité (Tronto, 2009). Il y a des enjeux qui soutiennent cet agencement. Les obstacles à « la possibilité de penser la valeur d'une activité qui n'a rien d'exceptionnel » (Molinier, 2020 : 174) s'appuient sur des arguments modelés par les structures de pouvoir existantes (Tronto, 2009). Or, « si le *care* se voit attribuer la position qui lui revient, les questions relatives à « qui prend soin de qui » et à la légitimité des arrangements actuels deviennent des questions morales et politiques centrales » (Tronto, 2009 : 155).

Le paradigme néolibéral (patriarcal) de l'autonomie implique toutefois l'idée que pour être accompli, on doit s'affranchir de l'émotion, de la sensibilité (Gilligan, 2011¹²⁰). Les théories du développement sont

¹²⁰ Gilligan, C. (2010). Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care* (Nouvelle édition augmentée), (p. 37-50). Paris : Éditions de

conformes à ce schisme (Gilligan, 2011). Il est donc impossible d'écouter réellement les femmes dans un régime patriarcal, puisqu'elles remettent en doute les voix de l'autorité (Gilligan, 2011). Il est effectivement « plus facile de raconter une histoire fautive sur la nature humaine quand les filles sont silencieuses ou rendues silencieuses, quand les voix des femmes ne prennent pas part à la conversation » (Gilligan, 2011 : 47).

En revanche, en adoptant la perspective du *care* on se donne les conditions théoriques pour entendre leurs voix différentes (Gilligan, 2011). Ainsi, nous modifions les hypothèses que nous formons sur les personnes, « nous changeons les termes des questions que nos théories morales doivent résoudre » (Tronto, 2009 : 214) et l'immoralité peut se dissiper (Gilligan, 2011).

En maintenant les travailleuses du sexe dans un statut de victime, ce qui est empêché d'être vu est peut-être l'ordinaire de la vulnérabilité des hommes et le fait qu'ils sont eux-aussi soumis aux relations de dépendance. De ce point de vue, les objections à admettre que la réalité des travailleuses du sexe relève de l'ordinaire s'incarnent dans « les ripostes défensives suscitées par la levée du clivage entre le public (ce qui peut se dire tout haut) et le privé (ce qui doit être gardé secret) » (Molinier, 2009 : 238). Au regard des défenses collectives viriles, il est probablement plus pratique de confiner les femmes dans le registre de la vulnérabilité que de reconnaître la dépendance des hommes. Admettre cette situation constitue un affront à « l'illusion d'un corps et d'un esprit masculins triomphant de toutes les embûches » (Molinier, 2020 : 144).

Les défenses viriles sont fortes lorsqu'il s'agit d'occulter le sale boulot (Molinier, 2011), particulièrement en ce qui concerne la sexualité (Molinier, 2009). Ce que l'on souhaite entendre, c'est une « description du *care* expurgée des manifestations de la sexualité » (Molinier, 2009 :241). Un récit qui ne les fasse surtout pas apparaître telle qu'elles sont : ordinaires, tordues, bizarres, irréductibles aux tentatives de normalisation (Molinier, 2009). On attend d'une description du *care* que « le corps soit réduit à n'être que le corps du besoin, mais pas celui du désir. On se heurte là à de puissantes défenses collectives » (Molinier, 2009 : 241). Comme on délègue une réalité anxiogène aux travailleuses du *care*, on conteste effectivement

l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Ce texte reprend une conférence donnée par l'auteurice le 13 mai 2009 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

la légitimité de leur savoir en les réduisant au silence qu'impose le sale boulot (Molinier, 2020). S'agissant du travail du sexe, cela est particulièrement efficace pour ne pas avoir à y penser.

Les mécanismes de cette dénégation par les puissants sont subtils et ils sont raffinés par les structures de pouvoir et d'oppression que sont le sexisme et le racisme (Tronto, 2009). L'occultation des liens d'interdépendance produit justement les effets de marginalisation de discrimination et de stigmatisation par les institutions (Gonin, Grenier et Lapierre, 2013).

Il apparaît cependant simpliste de nous en tenir aux défenses viriles. Au cœur des institutions, elles s'intriquent avec les défenses féminines (les postures de la muliérité). Ainsi, il y a des femmes en position privilégiée ou subordonnée qui occupent la sphère publique et qui soutiennent les structures du patriarcat¹²¹ (Tronto, 2009) et donc les défenses viriles (Molinier, 2002). À ce propos, les constats de Molinier (2009) dans le cadre d'une enquête réalisée en soins gériatriques sont éclairants. Elle rapporte notamment une situation de soins à prodiguer à un homme agité atteint de démence sénile. Il est question de la tolérance de certaines aides-soignantes à l'égard de ses pulsions à toucher une partie érotique de leur corps dans le but de le calmer. Elle montre comment cette situation est, dans le contexte gériatrique, ordinaire. Or, la présentation de son matériel aux médecins et au personnel soignant et encadrant (incluant des femmes) génère de vives objections. On perçoit notamment l'histoire « en termes d'aliénation atavique [des aides-soignantes] aux désirs malsains d'un vieillard » (Molinier, 2009 : 240).

La logique qui imprègne les institutions exclut donc les voix du *care* (Gonin, Grenier et Lapierre, 2013). Ce sont des récits qui ne cadrent pas dans les visées rationalistes et universalistes des discours faisant autorité (Molinier, 2020). Puisqu'ils sont centrés sur la norme d'autonomie, ces discours sont intriqués à l'injonction de responsabilisation en intervention sociale (Gonin, Grenier et Lapierre, 2013). Concernant les travailleuses du sexe, comme on les marque du saut de l'impudicité, de l'aliénation et de la victimisation, elles deviennent rapidement des agentes coupables ou des victimes passives de la transgression (Pheterson, 2001), et ce, qu'importe leurs difficultés réelles ou appréhendées. D'ailleurs, ne l'oublions pas, toute irrégularité dans leur situation demeure en premier lieu interprétée en fonction du stigmaté (Goffman, 1975).

¹²¹ On s'attend d'ailleurs à un certain conservatisme de la part des femmes qui occupent des positions de pouvoir (Tronto, 2009).

L'idéologie de l'autonomie produit en outre les nécessiteuses et les nécessiteux et engage la rhétorique de la protection des vulnérables (Tronto, 2009). Un travers des dominants consistent toutefois à confondre leur expérience avec la « vérité » (Molinier, 2009). Cela dissimule les dangers auxquels sont confrontées les personnes dites vulnérables dans leur rapport à celles et ceux qui se portent à leur défense en s'arrogeant le droit de définir à leur place leurs besoins (Tronto, 2009). S'instituent conséquemment des rapports de pouvoir et d'oppression (Tronto, 2009). À ce propos, les discours consensuels (ce que le *care* n'est pas) sont « le lieu d'une volonté écrasante » (Molinier, 2020 : 202).

La version politique du *care* s'ancre dans une visée émancipatrice attentive à la parole des personnes marginalisées, discriminées et stigmatisées (Gonin, Grenier et Lapierre, 2013). Sa posture particulariste invite à « prendre en compte les contexte sociaux, politiques et culturels dans lesquels s'inscrivent les individus » (Gonin, Grenier et Lapierre, 2013 : 101). Faire l'impasse sur le contexte soutient les processus de marginalisation, de discrimination et de stigmatisation, ainsi l'éthique universaliste concoure à occulter les inégalités sociales et leurs effets sur les personnes (Gonin, Grenier et Lapierre, 2013).

CONCLUSION

Cette recherche, nous a permis d'aller à la rencontre de mères pratiquant le travail du sexe afin d'explorer et d'analyser leur expérience de l'articulation famille-travail. De façon plus spécifique, nous nous intéressons à leur rapport aux institutions, à leur travail, à leur entourage, à leurs proches, à leurs enfants et à elles-mêmes dans l'exercice de leur double réalité. Nous souhaitons aussi réfléchir à l'intervention sociale, aux types d'interventions souhaitées par ces femmes ainsi qu'à leur reconnaissance sociale et leur citoyenneté.

À l'image de notre revue de littérature, l'expérience de l'articulation famille-travail des femmes que nous avons rencontrées tient pour beaucoup au fait de déployer des stratégies individuelles pour manœuvrer leur double réalité (Descarries et Corbeil, 2002^b; Malenfant, 2002; Tremblay, 2003 et Seery, 2014 et 2020). En ce sens, la flexibilité des horaires de travail et l'autonomie financière sont des éléments qui ressortent significativement des entrevues réalisées. Également, cette expérience est particulièrement marquée des effets de la stigmatisation symbolique et structurelle. Au travers de leurs histoires, nous relevons deux grands types de stratégies pour faire face à cette stigmatisation : elle se distancie du stigmate de putain ou elles lui résistent. Cela reflète les travaux de Comte (2010) et Bruckert (2012). Notre démarche apporte en outre un éclairage, puisque pour se débrouiller avec la stigmatisation, elles doivent parfois impliquer leurs enfants dans les moyens mobilisés.

La communauté des paires a une valeur significative dans leur quotidien, tant au niveau des enjeux de la vie familiale que de ceux du travail. Ensembles, elles élaborent leur parole, une voix différente, « une nouvelle grammaire [du travail] » (Molinier, 2020 : 199) en termes de travail du *care*.

Toutefois, leur travail émotionnel (soutien, compassion, éducation, etc.), indépendamment de la prestation sexuelle, n'est pas soumis à une tarification précise; il n'est pas reconnu (Tabet, 2004). Comme c'est le cas pour le travail du *care*, l'occultation de l'étendue des pratiques dans le travail du sexe semble participer à sa dévalorisation.

Par ailleurs, l'illégitimité attribuée aux mères qui exercent le travail du sexe s'intrique avec les discours sociaux dominants au sujet de la prostitution, les enjeux légaux la concernant et la maternité en tant qu'institution normative. Si les ancrages traditionnels supportent la proposition selon laquelle la maternité

qualifie les femmes d'une meilleure moralité, cette idée exclue celles qui sont considérées comme indignes (Tronto, 2009). Or, la fonction politique la plus insidieuse du stigmat de putain est justement de diviser les femmes entre celles qui sont honorables et celles qui ne le sont pas (Pheterson, 2001).

Le regard des femmes que nous avons rencontrées sur l'intervention sociale soulève en outre le problème des services sociaux et de santé inadaptés. Ce constat n'est pas étonnant puisque les significations imaginaires sociales au sujet des mères qui exercent le travail du sexe imprègnent les institutions. D'ailleurs, l'usage du mot traite dans la problématisation de la prostitution, en plus de perpétuer un débat confus, voire offensant, réduit « au statut de mineures irresponsables des personnes pour lesquelles l'accès à la parole publique est déjà malaisé du fait de leur lourde stigmatisation » (Chaumont et Wibrin, 2007 : 131). Sur cette situation prend appui une bien détestable pratique qui consiste à prendre des adultes pour des enfants : le paternalisme (Chaumont et Wibrin, 2007). De plus, cet usage conduit au gommage conceptuel de l'esclavage et du travail tout comme à celui de la violence et de la prostitution (Parent et Bruckert, 2000). Il n'est donc plus possible d'observer les situations empiriquement, la démarche étant polluée par les émotions et les jugements de valeur (Parent et Bruckert, 2000). À ce propos, il persiste « une absence de consensus autour du rejet de la morale comme critère d'ordonnement de la politique en matière de prostitution » (Maugère, 2014 : 33). Le registre viril semble avoir un fort ascendant sur cette situation ce qui n'est certes pas sans conséquences pour les premières concernées :

Les épistémè viriles n'ont pas seulement un effet d'exclusion des femmes, de mise à l'écart ou de représailles contre les rebelles, jusqu'à la justification de la violence. En déformant leurs expériences qui pour la plupart « n'entrent pas » dans les schémas conceptuels ou les pratiques discursives en vigueur, ces épistémè les rendent malades (Molinier, 2020 : 202).

Les prétentions universalistes des institutions antagonisent les femmes en occultant les rapports de sexe (Molinier, 2020). Pourtant, « les prostituées acquièrent souvent plus d'autonomie vis-à-vis d'hommes violents ou dépendants lorsqu'elles s'allient à d'autres femmes et entrent dans le débat public. » (Pheterson, 2011 : 89).

Cela dit, les travailleuses du sexe, comme les femmes et les féministes d'ailleurs ne constituent pas des catégories homogènes. Or, le féminisme ne doit justement pas prétendre à unir toutes les femmes sous une fausse bannière universelle pour mieux chasser celles qui échappent aux normes (Molinier, 2020). La dissension est nécessaire à la conversation et à l'avancement des idées et des sociétés (Molinier, 2020).

Le problème n'est pas le conflit, mais bien l'aseptisation de la réflexion qu'engendre les discours faisant autorité en interaction avec les registres défensifs collectifs (Molinier, 2020).

La perspective du *care* engage à considérer la pluralité des voix morales (Laugier, 2009). À l'égard du travail du sexe, elle permet de considérer les expériences des femmes qui l'exercent et d'en finir avec les tendances homogénéisantes qui posent leur situation de façon univoque. Elle nous invite à les faire advenir comme sujets politiques, alors qu'elles font parties d'un des groupes les plus réduits au silence (Mensah, 2000). La voix des travailleuses du sexe, est une voix difficilement formulable et entendable dans le langage dominant. Comme la réalité de l'expérience s'effrite facilement lorsque les mots manquent, il est difficile d'en faire sens dans la sphère publique (Molinier, 2020). La perspective du *care* propose une autre façon de penser et d'agir, et ce, à juste titre, « car on ne démolira jamais la maison du maître avec les outils du maître » (Lorde (2003) dans Molinier, 2020 : 171).

La pertinence de cette recherche en travail social et en études féministes réside en ce qu'elle révèle le caractère partiel et partial du savoir/pouvoir qui dénie sa situation historique (Dorlin, 2008). Ainsi, elle met au jour les rapports de pouvoir et d'oppression institués dans les discours sociaux dominants au sujet de la prostitution, de la maternité et du travail. Elle présente un point de vue (*standpoint*) socialement et historiquement situé (Dorlin, 2008) qui « élucide les conditions matérielles [d'existence des femmes] obscurcies et ignorées par le savoir dominant » (Dorlin, 2008 : 19). Elle propose une production de connaissances à partir du vécu et de la parole des principales concernées et privilégie à ce compte, des point de vue minoritaires et minorisés (Dorlin, 2008). « Si le féminisme a un sens, c'est [probablement] de donner des mots pour nommer les expériences féminines, de persévérer à déconstruire les épistémè viriles pour créer les nouveaux outils qui déconstruiront la maison du maître » (Molinier, 2020 : 202).

Enfin, les notions portant sur la stigmatisation et la perspective du *care* nous permettent de penser les inégalités sociales et les différentiels de pouvoir auxquels sont confrontées les mères pratiquant le travail du sexe et de problématiser leur exclusion de la citoyenneté. Ces réflexions ont des retombées pour le travail social dans la mesure où elles invitent à accueillir ces femmes avec un regard soucieux de leur subjectivité et de leur agentivité.

Pour terminer, nous proposons une nouvelle piste de recherche en lien avec la notion de préjudice psychosocial introduite par Molinier (2020). Dans un raisonnement similaire, il nous semble intéressant

d'étudier le préjudice psychosocial des enfants des mères pratiquant le travail du sexe alors qu'elles sont appréhendées comme des mères indignes et inaptes dans l'imaginaire social.

ANNEXE A
AFFICHE DE RECRUTEMENT

MATERNITÉ ET TRAVAIL DU SEXE



Participant^{es} recherch^{ées}
dans le cadre d'un mémoire
de maîtrise en travail social

Vous êtes invit^{ées} à participer à une entrevue individuelle de 60 à 90 minutes visant à explorer l'expérience de l'articulation famille-travail des mères pratiquant le travail du sexe.

POUR PARTICIPER À LA RECHERCHE

- Vous êtes âgée d'au moins 18 ans
- Vous vous exprimez en français
- Vous pratiquez le travail du sexe
- Vous avez au moins un enfant

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Explorer l'expérience de l'articulation famille-travail des mères pratiquant le travail du sexe.

Analyser les leviers et les obstacles rencontrés par les mères pratiquant le travail du sexe dans l'exercice de leur double réalité.

Réfléchir aux approches en intervention sociale à l'égard des mères qui pratiquent le travail du sexe.

Réfléchir à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté de ces femmes.

CONFIDENTIALITÉ

L'entrevue sera enregistrée aux fins de transcription et d'analyse.

Comme nous sommes sensibles à l'importance que revêt l'anonymat et la préservation de votre vie privée, les renseignements recueillis seront anonymisés et strictement confidentiels.

Le matériel de recherche (enregistrement et transcription), ainsi que votre formulaire de consentement seront sécurisés et conservés par l'étudiante-chercheure.

Ce matériel sera détruit suivant le dépôt final du mémoire de recherche.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

CONTACTEZ L'ÉTUDIANTE-CHERCHEURE...

Étudiante-chercheure :

Annick Deslauriers : 514-297-0113

deslauriers.annick@courrier.uqam.ca

Directrice de recherche :

Maria Nengeh Mensah

Professeure à l'École de travail social de l'UQAM

514 987-3000 poste 1723 mensah.nengeh@uqam.ca



MERCI

ANNEXE B
GRILLE D'ENTREVUE

1. Rappel de la question et des objectifs de recherche

Comment les mères qui pratiquent le travail du sexe, composent avec leur réalité de mère et les ressources et les contraintes qui incombent à leur travail. Plus spécifiquement, qu'en est-il de leur rapport aux institutions, à leur travail, à leur entourage, à leurs proches, à leur(s) enfant(s) et à elles-mêmes dans l'exercice de leur double réalité?

Les objectifs de la recherche :

- E. Explorer l'expérience de l'articulation famille-travail des mères pratiquant le travail du sexe en allant à leur rencontre;
- F. Analyser les leviers et les obstacles rencontrés par ces femmes dans l'exercice de leur double réalité;
- G. Réfléchir aux approches en intervention sociale à l'égard des mères pratiquant le travail du sexe ainsi qu'aux types d'interventions souhaitées par ces femmes.
- H. Réfléchir à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté de ces femmes.

2. Retour sur le formulaire de consentement

3. Rappel du fonctionnement de l'entrevue

Enregistrement, durée, possibilité de prendre une pause ou d'arrêter l'entrevue à tout moment, canevas d'entrevue semi-dirigée (certaines dimensions ont été identifiées, mais il s'agit de questions ouvertes et le cadre est souple).

4. Questions d'ouverture

- a. Que veut dire pour toi la notion d'articulation famille-travail?
- b. Parle-moi de ta situation de mère.
- c. Parle-moi de ta situation de travailleuse.
- d. Parle-moi des liens ou des rapports entre les deux/Comment vis-tu cette double réalité ?

5. Exploration de l'expérience de l'articulation famille-travail

- a. Parle-moi de ton expérience de l'articulation famille-travail en lien avec les institutions (exemple : services de santé & services sociaux, écoles, garderies, organismes, services judiciaires, police, etc.).
- b. Parle-moi maintenant de ton expérience de l'articulation famille-travail en lien avec ton travail. (Quels sont les aspects de ton travail qui t'aident à articuler les deux sphères? Quels sont les aspects qui ne t'aident pas?).

- c. Parle-moi maintenant de ton expérience de l'articulation famille-travail en lien avec ton entourage et tes proches. (Quels sont les aspects de ton entourage qui t'aident à articuler la famille et le travail? Quels sont les aspects qui ne t'aident pas?)
- d. Parle-moi de ton expérience de l'articulation famille-travail en lien avec tes enfants.
- e. Parle-moi de ton expérience de l'articulation famille-travail dans ton rapport à toi-même.

6. Regard sur l'intervention sociale

- a. Quelles interventions sociales t'ont aidée à articuler la famille et le travail? Donne-moi un exemple.
- b. Que pense-tu de l'approche en intervention sociale visant la sortie de la prostitution?
- c. Que pense-tu du rapport entre ton travail et tes compétences parentales?
- d. Qu'est-ce qui devrait être différent dans l'intervention sociale à l'égard des mères qui pratiquent le travail du sexe?
- e. Quelles ressources sont manquantes à ton avis pour les mères qui pratiquent le travail du sexe?
- f. Quelles interventions sociales aurais-tu souhaitées dans ton parcours?

7. Données sociodémographiques

- a. Quel âge as-tu?
- b. De quelle(s) origine(s) es-tu?
- c. Vis-tu en milieu rural ou urbain?
- d. Combien d'enfant(s) as-tu? Quel âge a-t-il/ont-ils?
- e. Combien d'heures travailles-tu par semaine?
- f. Dans quel milieu de travail du sexe pratiques-tu?
- g. Quel est ton niveau de scolarité?

8. Terminer l'entretien

- a. Y a-t-il autre chose que tu aimerais partager avec moi?
- b. Comment as-tu trouvé l'expérience de l'entrevue de recherche ?
- c. Connais-tu d'autres mères qui pratiquent le travail du sexe qui aimeraient participer à la recherche? Pourrais-tu leur remettre mes coordonnées?
- d. As-tu des questions pour moi?

9. Remercier la personne

ANNEXE C
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

ARTICULATION FAMILLE-TRAVAIL : EXPLORATION AUPRÈS DES MÈRES PRATIQUANT LE TRAVAIL DU SEXE

IDENTIFICATION

Étudiante-chercheure

Annick Deslauriers

Programme : Maîtrise en travail social

Téléphone : 514 297-0113

Adresse courriel : deslauriers.annick@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Maria Nengeh Mensah

Professeure à l'École de travail social

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Téléphone : 514 987-3000 poste 1723

Adresse courriel : mensah.nengeh@uqam.ca

BUT GÉNÉRAL DU PROJET ET DIRECTION

Vous êtes invitée à prendre part à une entrevue visant à explorer l'expérience de l'articulation famille-travail des mères qui pratiquent le travail du sexe. Les objectifs de la recherche sont :

- ✓ Explorer l'expérience de l'articulation famille-travail des mères qui pratiquent le travail du sexe.
- ✓ Analyser les leviers et les obstacles rencontrés par les mères qui pratiquent le travail du sexe dans l'exercice de leur double réalité.
- ✓ Réfléchir aux approches en intervention sociale à l'égard des mères qui pratiquent le travail du sexe et aux types d'intervention souhaitées par ces femmes.
- ✓ Réfléchir à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté de ces femmes.

NATURE ET DURÉE DE VOTRE PARTICIPATION

Votre participation consiste à nous accorder une entrevue individuelle au cours de laquelle nous vous poserons des questions au sujet de la manière dont vous articulez votre réalité de mère avec les leviers et les obstacles relatifs à votre travail. Nous ciblerons en entrevue :

- ✓ Votre rapport aux institutions, à votre travail, à votre entourage, à vos proches, à vos enfants et à vous-même dans l'exercice de votre double réalité;
- ✓ Les leviers et les obstacles relatifs à votre travail en rapport à votre vie familiale;
- ✓ Votre expérience de l'intervention sociale;
- ✓ Votre perception de l'intervention sociale et de ce qu'elle devrait être à l'égard des mères qui pratiquent le travail du sexe.

Cette entrevue sera enregistrée avec votre permission et aura une durée de 60 à 90 minutes. Nous conviendrons ensemble de la journée et de l'heure de l'entrevue.

L'entrevue sera ensuite retranscrite à des fins d'analyse de contenu et de production du mémoire de maîtrise. Si vous le souhaitez, vous pourrez lire, corriger et commenter la transcription de votre entrevue avant qu'elle ne soit analysée.

DIFFUSION

Le mémoire final sera publié via la plateforme Web *Archipel* à l'adresse <https://archipel.uqam.ca>, une bibliothèque virtuelle de l'UQAM regroupant les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat. Il est possible que les résultats de la recherche soient aussi utilisés dans le cadre de la publication d'articles ou lors de conférences ou de communications scientifiques.

AVANTAGES

Il n'y a pas d'avantages directs à votre participation. Elle contribuera toutefois à l'avancement des connaissances de la réalité des mères qui pratiquent le travail du sexe. Votre participation à l'entrevue de recherche constitue également un espace pour vous exprimer librement et sans jugement. Enfin, comme nous souhaitons vous entendre au sujet de l'intervention sociale, votre participation peut être une opportunité d'ajouter votre voix aux pistes de réflexion que nous souhaitons formuler à cet égard.

RISQUES

Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation au projet. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions posées en entrevue pourraient raviver des émotions désagréables liées à votre expérience personnelle. Également, comme les entrevues seront enregistrées et que leur transcription se fera sur support informatique, cela peut constituer un risque au niveau de l'anonymat et de la confidentialité. Comme les thèmes de recherche sont socialement sensibles, voire tabous, le risque de stigmatisation demeure présent. Vous devez aussi savoir que l'étudiante-chercheuse est intervenante à la Direction de la protection de la jeunesse.

MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES

Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. L'objectif de l'entrevue sera d'explorer votre vécu de mère et de travailleuse et non celui de votre (vos) enfant(s). Toutes données nominatives ou identificatoires concernant votre (vos) enfants ne sont pas pertinentes dans le cadre de cette recherche. Les coordonnées de certaines ressources d'aide, de conseil et de support se trouvent aussi annexées au présent formulaire. Sachez qu'il est de ma responsabilité d'étudiante-chercheuse de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue si j'estime que votre bien-être est menacé. Toutes les données partagées seront anonymisées (voir CONFIDENTIALITÉ) afin que le contenu de la retranscription de l'entrevue ne permette pas de vous identifier. Si vous le souhaitez, vous pourrez aussi lire la transcription de votre entrevue et y apporter des corrections et des commentaires avant que nous passions à l'étape de l'analyse des données. Tous les dossiers et les fichiers contenant les données informatisées seront codés et protégés par un mot de passe.

CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue demeurent confidentiels et que seules l'étudiante-chercheuse et sa directrice de recherche auront accès à l'enregistrement de votre entrevue et au contenu de sa transcription. La transcription ne permettra pas de vous identifier. Votre nom et prénom, et toute information qui permettrait de vous identifier formellement ne seront connus que de l'étudiante-chercheuse et de sa directrice de recherche. Les entrevues retranscrites seront codées et seules l'étudiante-chercheuse aura la liste des participantes et du code alphanumérique qui leur aura été attribuées. Le dossier informatisé sera sécurisé et ne sera accessible que par l'étudiante-chercheuse et sa directrice de recherche au moyen d'un mot de passe. Les formulaires de consentement seront enregistrés dans un dossier distinct de celui des retranscriptions d'entrevues. Les enregistrements seront détruits suivant leur transcription et tous les documents relatifs à votre entrevue (exemple : notes manuscrites) seront conservés sous clé durant l'étude. L'ensemble des documents seront détruits suivant le dépôt final du mémoire de recherche.

La confidentialité pourrait cependant être brisée par obligation légale de l'étudiante-chercheuse si votre sécurité ou celle de quelqu'un d'autre pouvait être menacée. Cette démarche s'effectuerait alors de manière transparente et autant que possible, avec votre collaboration, afin de vous diriger, ainsi que les personnes concernées, vers les ressources appropriées.

PARTICIPATION VOLONTAIRE

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche, et ce, sans justification. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que l'étudiante-chercheuse puisse utiliser les renseignements recueillis aux fins de la présente recherche (incluant la publication d'un mémoire, d'articles, la présentation des résultats lors d'une conférence ou de communications scientifiques).

COMPENSATION FINANCIÈRE

Il n'y a pas de compensation financière associée à votre participation.

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS ?

Vous pouvez contacter l'étudiante-chercheuse ou la directrice de recherche pour des questions additionnelles concernant les conditions dans lesquelles se déroulera votre participation et vos droits en tant que participante de recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQÀM. Pour toute question ne pouvant être adressée à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la coordonnatrice du CERPÉ via l'adresse suivante : cerpe.fsh@uqam.ca

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier chaleureusement.

CONSENTEMENT

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tel que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction et j'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation est volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni nécessité de fournir une justification. Il me suffira alors d'en informer l'étudiante-chercheuse.

Une copie signée de ce formulaire de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom en lettres moulées

Coordonnées (téléphone et/ou courriel)

Signature

Date

Engagement de l'étudiante-chercheuse

Je, soussignée certifie

- (a) Avoir expliqué à la signataire les termes du présent formulaire;
- (b) Lui avoir clairement expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du présent projet;
- (c) Avoir répondu aux questions qu'elle m'a posées au meilleure de ma connaissance;
- (d) Lui avoir clairement indiqué qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (e) Que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom en lettres moulées

Signature

Date

BIBLIOGRAPHIE

Alliance Canadienne pour la Réforme des Lois sur le Travail du sexe. Récupéré de <https://sexworklawreform.com/>

Anandòn, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26 (1), 5-31.

Association canadienne de justice pénale (2014). *C-36 Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Récupéré de <https://www.ccja-acjp.ca/pub/fr/memoires-articles/c-36-loi-sur-la-protection-des-collectivites-et-des-personnes-victimes-dexploitation/>

Aubert, N. (2004). Que sommes-nous devenus? *Sciences Humaines*, (154), 36-41.

Bastien, R. et Laé J.-F. (2011). La famille et l'instruction, la pauvreté et l'hygiène publique sous l'œil de l'histoire. *Service social*, 57 (2), 113-128. <https://doi.org/10.7202/1006299ar>

Bédard, A. (2012). Les réponses sociales au travail du sexe des femmes : quelle place pour le renouvellement démocratique des interventions sociales? *Nouvelles pratiques sociales*, 24 (2), 227-244. <https://doi.org/10.7202/1016357ar>

Becker, H.S. (2020). *Outsiders, Études de sociologie de la déviance* (Nouvelle édition revue et augmentée). Paris : Éditions Métailié.

Bernheim, E. (2017). Sur la réforme des mères déviantes : les représentations de la maternité dans la jurisprudence de la Chambre de la jeunesse, entre différenciation et responsabilité. *Revue générale de droit*, (47), 45-75. <https://doi.org/10.7202/1040517ar>

Bernstein, E. (1999). What's Wrong with Prostitution? What's Right with Sex Work? Comparing Markets in Female Sexual Labor. *Hastings Women's Law Journal*, (10), 90-117. Récupéré de <https://repository.uchastings.edu/hwlj>

Bernstein, E. (2007). Sex Work for the Middle Classes. *Sexualities*, 10 (4), 473-488.

Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26 (2), 1-18.

Bourgeault, G. (2004). Entre la sécurité et la liberté. Dit et contredit : tensions et contradictions. Dans G. Bourgeault (dir.), *Éthiques : Dit et Non-Dit, Contredit, Interdit* (p. 45-71). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Bruckert, C. (2012). The Mark of "Disreputable" Labour. *Workin'lt: Sex Workers Negotiate Stigma*. Dans, S. Hannem et C. Bruckert (dir.), *Stigma Revisited*. (p. 55-78). Ottawa: University of Ottawa Press.

Bruckert, C. et Hannem, S. (2013). Rethinking the Prostitution Debates: Transcending Structural Stigma in Systemic Responses to Sex Work. *Canadian Journal of Law and Society*, 28(1), 43-63. <https://doi.org/10.1017/cls.2012.2>

Bruckert, C. et Parent, C. (2000). Le travail du sexe comme métier. Dans C. Parent et al. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 55-78). Québec : Les Presses de l'Université du Québec

Brugère, F. (2020). La persistance du patriarcat. *Multitudes*, 2(79), 193-198. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2020-2-page-193.htm>

Caradonna, A. (2008). Travailleurs du sexe, unissez-vous! Dans M. N. Mensah, C. Thibouthot et L. Toupin (dir.), *Luttes XXX : Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe* (p. 122-127). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Cardi, C. (2007). La « Mauvaise mère » : figure féminine du danger. *Mouvements*, (49), 27-37. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-1-page-27.htm>

Cardi, C. (2010). La construction sexuée des risques familiaux. *Politiques sociales et familiales*, (101), 35-45. Récupéré de http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2010_num_101_1_2837

Cardi, C. (2015). Les habits neufs du familialisme. *Mouvements*, 2 (82), 11-19. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2015-2-page-11.htm>

Cardi, C. Odier, L., Villani, M. et Vozari, S. (2016). Penser les maternités d'un point de vue féministe. *Genre, sexualité & société*, (16), 1-25. <https://doi.org/10.4000/gss.3917>

Charmillot, M. et Dayer, C. (2006). Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques. *Recherches Qualitatives*, Hors Série (3), 126-139.

Chaumont, J-M. et Wibrin, A-L. (2007). Traite des Noirs, traite des Blanches : même combat? *Cahiers de recherche sociologique*, (43), 121-132. <https://doi.org/10.7202/1002483ar>

Chaumont, J-M. (2012). Le militant, l'idéologue et le chercheur. *Le Débat*, 5 (172), 120-130. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2012-5-page-120.htm>

Coderre, C. et Parent, C. (2000). Corps en danger, mères sous contrôle : les pratiques du service social concernant la prostitution. Dans S. Frigon et M. Kerisit (dir.), *Du corps des femmes* (p. 57-92). Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Cohen, Y. (2008). Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : Le genre des politiques sociales. *Revue d'histoire de la protection sociale*, (1), 95-111. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2008-1-page-95.htm>

Cohen, Y. (2012). Le genre des États-providence : maternalisme et familialisme en France et au Canada. *Revue française des affaires sociales*, (2), 32-51. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2012-2-page-32.htm>

Cohen, Y. (2019). *Prostitution et traite des femmes, Une cause féministe en France et au Canada au tournant du xx^e siècle*. Montréal : Del Busso.

Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviance et Société*, 34(3), 425-446. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2010-3-page-425.htm>

Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (2013). *Beyond pimps, procurers and parasites: Mapping Third Parties in the Incall/Outcall sex industry*. Rapport de recherche rédigé par Chris Bruckert et Tuulia Law [Document PDF]. Canada : Gouvernement du Canada. Récupéré de [https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/ManagementResearch%20\(4\).pdf](https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/ManagementResearch%20(4).pdf)

Conseil du statut de la femme (2010). *Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*. Étude rédigée par Francine Descarries et Marie Mathieu. [Document PDF]. Dépôt légal en 2009. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Québec : Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/resume-de-letude-entre-le-rose-et-le-bleu.pdf>

Contandriopoulos, A-P. et al. (1990). Planification opérationnelle de la recherche. Dans A-P. Contandriopoulos, F. Champagne, L. Potvin, J-L. Denis et P. Boyle (dir.), *Savoir préparer une recherche. La définir, la structurer, la financer* (p. 55-87). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Corbin, A. (1978). *Les Filles de Noce : misère sexuelle et prostitution aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Aubin Montaigne.

Corriveau, P. (2000). Réguler le travail du sexe, Entre la victimisation et la liberté de choisir. Dans C. Parent et al. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 29-54). Québec : Les Presses de l'Université du Québec

Cresson, G. et Gadrey, N. (2004). Entre famille et métier : Le travail du care, *Nouvelles Questions féministes*, 3(23), 26-41. Récupéré de

<https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2004-3-page-26.htm>

Crête, J. (2009). L'éthique en recherche sociale. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. 5^e édition (p. 243-265). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Damamme, A. et Paperman, P. (2009). Care domestique : délimitations et transformations. Dans P. Molinier, P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 133-155). Paris : Éditions Payot & Rivages.

Delphy, C. (2002). La maternité occidentale contemporaine : le cadre du désir d'enfant. Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité* (p. 68-82). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Descarries, F. et Corbeil, C. (2002^a). La maternité au cœur des débats féministes. Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité* (p. 23-50). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Descarries, F. et Corbeil, C. (2002^b). Articulation famille/travail : quelles réalités se cachent derrière la formule? Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité* (p. 456-477). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Desmarais, L. (2002). L'avortement ou l'envers d'un mythe. Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité* (p. 51-67). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Doitteau, N. (2004). *La perception des femmes prostituées quant à la relation avec leur(s) enfant(s)*. (Mémoire de maîtrise). Québec. Université Laval.

Doniol-Shaw, G. (2009). L'engagement paradoxal des aides à domicile face aux situations repoussantes. *Travailler*, 2(22), 27-42. Récupéré de

<https://www.cairn.info/revue-travailler-2009-2-page-27.htm>

Dorlin, E. (2008). Épistémologies féministes. Dans E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités* (p. 9-31). Paris : Presses Universitaires de France.

Douglas, M. (2001). *De la souillure, Essai sur les notions de pollution et de tabou* (2^e éd.). Paris : Éditions La Découverte.

Federici S. (2014). *Caliban et la sorcière, Femmes, corps et accumulation primitive* (2^e éd.). Genève, Paris, Marseille : Éditions Entremonde.

Fonds de recherche Société et culture (2016). *La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*. Sous la

direction de Nadine Lanctôt. [Document PDF]. Québec : Gouvernement du Québec. Récupéré de https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/05/pf_2016_rapport_n.lanctot.pdf

Fortier, S. et Deschenaux, F. (2016). Des parcours d'engagement dans la maternité : trois modalités d'une quête de reconnaissance, d'équilibre et d'épanouissement. *Recherches sociographiques*, 57(1), 103–121. <https://doi.org/10.7202/1036623ar>

Foucault, M. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Paris : Éditions Gallimard.

Foucault, M. (1972). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Éditions Gallimard.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir, Naissance de la prison*. Paris : Éditions Gallimard.

Foucault, M. (1984). *Histoire de la sexualité II, L'usage des plaisirs*. Paris : Éditions Gallimard.

Fusulier, B. et Nicole-Drancourt, C. (2015). Retour sur l'impossible conciliation Travail/Famille. *Revue Interventions économiques*, (53), 1-12. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2643>

Galbally, P. J. (2016). Playing the Victim: A Critical Analysis of Canada's Bill C-36 from An International Human Rights Perspective. *Melbourne Journal of International Law*, 17 (1), 135-169. Récupéré de <https://ssrn.com/abstract=2800939>

Gauthier, B. (2009). La structure de la preuve. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. 5^e édition (p. 169-198). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Gilligan, C. (2011). Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care*, Nouvelle édition augmentée, (p. 37-50). Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Giust-Desprairies, F. (2019). Imaginaire social. *Sociologie clinique*, 350-353. Récupéré de <https://www.cairn.info/dictionnaire-de-sociologie-clinique---page-350.htm>

Goffman, E. (1963/1975). *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de minuit.

Gonin, A., Grenier, J. et Lapierre, J-A. (2013). La souffrance éthique au travail : L'éthique du *care* comme cadre d'analyse critique et comme prospective dans le champ de la santé et des services sociaux. *Reflets*, 19(2), 85-110. <https://doi.org/10.7202/1021181ar>

Gouvernement du Canada (2014). Réforme du droit pénal en matière de prostitution : Projet de loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Récupéré de https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/c36fs_fi/

Gouvernement du Québec (2022). Loi sur la protection de la jeunesse. Récupéré de <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>

Hacking, I. (2004). Between Michel Foucault and Erving Goffman: between discourse in the abstract and face-to-face interaction. *Economy and Society*, 33(3), 277-302. <https://doi.org/10.1080/03085145042000225671>

Hannem, S. (2012). Theorizing Stigma and the Politics of Resistance. Symbolic and Structural Stigma in Everyday Life. Dans, S. Hannem et C. Bruckert (dir.), *Stigma Revisited*. (p. 10-28). Ottawa: University of Ottawa Press.

Hannem, S. et Bruckert C. (2012). Concluding Thoughts. Academic Activism: A Call to Action. Dans, S. Hannem et C. Bruckert (dir.), *Stigma Revisited*. (p. 176-182). Ottawa: University of Ottawa Press.

Hochschild, A. R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler*, 1(9), 19-49. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-travailler-2003-1-page-19.htm>

Hochschild, A. R. (2004). Le nouvel or du monde. *Nouvelles Questions Féministes*, 3(23), 59-74. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2004-3-page-59.htm>

Hochschild (2012). *Le prix des sentiments, au cœur du travail émotionnel*. Paris: Éditions La Découverte.

Krüsi, A. et al. (2014). Criminalisation of clients: reproducing vulnerabilities for violence and poor health among street-based sex workers in Canada-a qualitative study. *BMJ Open*. Récupéré de <https://doi:10.1136/bmjopen-2014-005191>

Lacaze, L. (2013). L'interactionnisme symbolique de Blumer revisité. *Sociétés*, 3(121), 41-52. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-societes-2013-3-page-41.htm>

Larousse (2023). *Familialisme*. Récupéré de

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/familialisme/32787>

Laugier, S. (2009). Le sujet du *care* : vulnérabilité et expression ordinaire. Dans P. Molinier, P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 159-200). Paris : Éditions Payot & Rivages.

Laurent, A. (1993). L'émancipation concrète : les individualismes (XIXe siècle). Dans A. Laurent, *Histoire de l'individualisme* (p. 44-65). Paris : Presses Universitaires de France.

Le Breton, D. (2016^a). La constitution historique de l'interactionnisme symbolique. Dans D. Le Breton, *L'interactionnisme symbolique*, 4^e éd., (p. 9-43). Paris : Presses Universitaires de France.

Le Breton, D. (2016^b). Les grands axes théoriques de l'interactionnisme Dans D. Le Breton, *L'interactionnisme symbolique*, 4^e éd., (p. 45-98). Paris : Presses Universitaires de France.

Lefrançois, R. (1992). Les finalités et les objectifs de recherche. Dans R. Lefrançois (1992), *Stratégies de recherche en sciences sociales, Applications à la gérontologie* (p. 29-67). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Lenoir, R. (2005). A propos de la généalogie de la morale familiale. *Actuel Marx*, 1 (37), 43-54. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2005-1-page-43.htm>

Levy, J. et Jakobsson, P. (2014). Sweden's abolitionist discourse and law: Effects on the dynamics of Swedish sex work and on the lives of Sweden's sex workers. *Criminology & Criminal Justice*, 14 (5), 593-607.

Lhuillier, D. (2005). Le « sale boulot ». *Travailler*, 2(14), 73-98. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-travailler-2005-2-page-73.htm>

Maffesoli, S-M. (2013). Dignité de la femme et liberté des femmes : Les débats autour de la prostitution. *Esprit*, 398 (10), 41-50. Récupéré de <http://www.jstor.com/stable/24277300>

Maggie's Toronto Sex Workers Action Project (2022). Récupéré de <https://www.maggiesto.org/>

Malenfant, R. (2002). Concilier travail et maternité : un sens, des pratiques, des effets. Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité* (p. 478-500). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Marché-Paillé, A. (2010). Le dégoût dans le travail d'assistance aux soins personnels, s'en défendre mais pas trop. *Travailler*, 2(24), 35-54. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-travailler-2010-2-page-35.htm>

Mathieu, L. (2005). Repère pour un sociologie des croisades morales. *Déviance et Société*, 1(29), 3-12. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2005-1-page-3.htm>

Mathieu, L. (2012). De l'objectivation à l'émotion. La mobilisation des chiffres dans le mouvement abolitionniste contemporain. *Mots. Les langages du politique*, (100), 173-185. <https://doi.org/10.4000/mots.20989>

Mathieu, L. (2015). Des monstres ordinaires. La construction du problème public des clients de la prostitution. *Champ pénal*, (12), 1-24. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9093>

Maugère, A. (2009). *Les politiques de la prostitution. Du Moyen Âge au XXI^e siècle*. Paris : Dalloz.

Maugère, A. (2014). La résistance au changement de la politique en matière de prostitution au Canada, La puissance d'un système de pensée moral. *Déviance et Société*, 1(38), 29-53. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2014-1-page-29.htm>

Mensah, M. N. (2000). L'idée de communauté et l'action collective, Réflexions à partir du Forum XXX. Dans C. Parent et al. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 79-106). Québec : Les Presses de l'Université du Québec

Mensah, M. N. (2006). Débat féministe sur la prostitution au Québec : point de vue des travailleuses du sexe. Dans M. N. Mensah, C. Thibouthot et L. Toupin (dir.), *Luttes XXX : Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe* (p. 221-228). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Mensah, M. N. (2010). Féministes et travailleuses du sexe : Une alliance pour déconstruire le stigmate de la putain. *Revue canadienne de service social*, 27(2), 205-220. Récupéré de <https://www.jstor.org/stable/41669936>

Mensah, M. N., Thibouthot, C. et Toupin, L. (2011). Introduction : une soif de justice. Dans M. N. Mensah, C. Thibouthot et L. Toupin (dir.), *Luttes XXX : Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe* (p. 17-39). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Merteuil, M. et Schaffauser, T. (2017). Le travail du sexe : entretien croisé avec Morgane Merteuil et Thierry Schaffauser. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (32), 215-236. Récupéré de <https://journals.openedition.org/traces/6921>

Molinier, P. (1999). Prévenir la violence, l'invisibilité du travail des femmes. *Travailler*, (3), 73-86).

Molinier, P. (2000). Virilité défensive, masculinité créatrice. *Travail, genre et société*, 1(3), 25-44. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societe-2000-1-page-25.htm>

Molinier, P. (2002). Féminité sociale et construction de l'identité sexuelle : perspective théoriques et cliniques en psychodynamique du travail. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 31(4), 1-15. <https://doi.org/10.4000/osp.3438>

Molinier, P. (2004). La haine et l'amour, la boîte noire du féminisme? Une critique de l'éthique du dévouement. *Nouvelles Questions Féministes*, 3(23), 12-25. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2004-3-page-12.htm>

Molinier, P. (2009). Quel est le bon témoin du *care*? Dans P. Molinier, P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 233-251). Paris : Éditions Payot & Rivages.

Molinier, P. (2010). Au-delà de la féminité et du maternel, Le travail du care. *Champ psy*, 2(58), 161-174. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-champ-psy-2010-2-page-161.htm>

Molinier, P. (2011). Le care à l'épreuve du travail, Vulnérabilités croisées et savoir-faire discrets. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care*, Nouvelle édition augmentée (p. 339-357). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Molinier, P. (2020). *Le travail du care* (2^e éd.). Paris : La Dispute.

Murnan, A., Bates, S. et Holowacz, E. (2020). Understanding the risk and protective factors among children of mothers engaged in street-level prostitution. *Child and Youth Services Review*, (112), 1-12. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.104899>

Nakano Glenn, E. (2009). Le travail forcé : citoyenneté, obligation statutaire et assignation des femmes au *care*. Dans P. Molinier, P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 113-131). Paris : Éditions Payot & Rivages.

Nelson, M. (2021). *C'est mon histoire : Maman et escorte, Sans secrets dans la cour d'école. Elle Québec*. Récupéré de <https://www.ellequebec.com/societe/cest-mon-histoire/cest-mon-histoire-maman-escorte>

Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). Quelques principes de la recherche féministe. Dans M. Ollivier et M. Tremblay (2000), *Questionnements féministes et méthodologies de la recherche* (p.16-58). Montréal : L'Hamattan.

Ovidie. (2018, 6 février). *Là où les putains n'existent pas*. [vidéo]. France. Arte.tv. Récupéré de <https://www.arte.tv/fr/videos/071485-000-A/la-ou-les-putains-n-existent-pas/>

Paillé, P. (2007). La recherche qualitative : une méthodologie de la proximité. Dans : H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux - Tome III. Théories et méthodologies de la recherche* (p. 409-443). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Paillé, P. et Muchielli, A. (2016). L'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes. Dans P. Paillé et A. Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Quatrième édition (p. 319-377). Paris : Armand Colin.

Paperman, P. (2009). D'une voix discordante : désentimentaliser le *care*, démoraliser l'éthique. Dans P. Molinier, P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 90-110). Paris : Éditions Payot & Rivages.

Paperman, P. (2011). Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care*, Nouvelle édition augmentée (p. 321-337). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Paperman, P. (2015). L'éthique du *care* et les voix différentes de l'enquête. *Recherches féministes*, 28(1), 29-44. <https://doi.org/10.7202/10300992ar>

Paperman, P et Laugier, S. (2011). Introduction à la première édition, Sens and Sensibility. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care*, Nouvelle édition augmentée (p. 21-34). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Parazelli, M. (2004). Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 9-32. <https://doi.org/10.7202/010570ar>

Parazelli, M. (2013). La prévention précoce au Québec, Perspectives normatives d'une approche controversée. *Contrepoint*, (3), 50-67.

Parazelli, M. et al. (2003). Les programmes de prévention précoce : Fondements théoriques et pièges démocratiques. *Service social*, 50(1), 81-121. <https://doi.org/10.7202/006920ar>

Parent, C. et Bruckert, C. (2000). Le débat actuel sur le travail du sexe. Dans C. Parent et al. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 7-27). Québec : Les Presses de l'Université du Québec

Payet, J.P., C. et Giuliani, F. (2010). Introduction : Rencontrer, interpréter, reconnaître, catégorisation et pluralité de l'acteur faible. Dans J-P. Payet, C. Rostaing et F. Giuliani (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles* (p. 7-19). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Pheterson, G. (2001). *Le Prisme de la prostitution* (Édition augmentée). Paris : L'Harmattan.

Pinel, E. C. (2004). Y'our're Just Saying That Because I'm a Woman: Stigma Consciousness and Attributions to Discrimination. *Self and Identity*, 3(1), 39-51. <https://doi.org/10.1080/13576500342000031>

Prostitutes of Ottawa-Gatineau Work, Educate and Resist (POWER). *Sex worker's rights are human rights*. Récupéré de <https://www.powerottawa.ca/fr/>

Raid, L. (2009). Care et politique chez Joan Tronto. Dans P. Molinier, P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 57-87). Paris : Éditions Payot & Rivages.

Robert, M-P. et Bernatchez, S. (2017). Les théories de la criminalisation à l'épreuve de la prostitution. *Revue générale de droit*, 47(1), 47-76. <https://doi.org/10.7202/1040496ar>

Roy, V. et Lindsay, J. (2017). L'interactionnisme symbolique. Dans J. Lindsay (dir.), *Théories et modèles d'intervention en service social des groupes* (p. 65-89). Québec : Presses de l'Université Laval.

Saint-Jacques, M-C., Turcotte, D. et Oubrayrie-Roussel, N. (2012). L'éducation familiale à l'heure des compétences parentales. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (16), 1-16. Récupéré de <http://journals.openedition.org/efg/3933>

Salazar Parreñas, R. (2012). Le travail de *care* des hôtesse de bar au Japon. *Travailler*, 2(28), 15-31.
Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-travailler-2012-2-page-15.htm>

Samtani, S. et Trejos-Castillo, E. (2015). Motherhood and Sex Work A Negotiation of Identities. Dans R. Bromwich et M. M. Dejong (dir.), *Mother, Mothering and Sex Work* (p. 276-293). Bradford: Demeter Press.

Seery, A. (2014). Famille et travail : constats et propositions des jeunes féministes au Québec. *Enfances, Familles, Générations*, (21), 216-236. <https://doi.org/10.7202/1025967ar>

Seery, A. (2020). Une politique familiale visant une meilleure articulation famille-travail. Enjeux pour des parents québécois de milieu socioéconomique modeste. *Enfance Familles Générations*, (35), 1-26.
Récupéré de <https://journals.openedition.org/efg/10331>

Stella. (2015). *Vivre et travailler en sécurité et avec dignité*. Récupéré de <https://chezstella.org/>

Tabet, P. (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes, Des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan.

Tabet, P. (2004). *La grande arnaque, Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Paris : L'Harmattan.

Tahon, M-B. (2002). Maternité ou citoyenneté. Dans F. Descarries et C. Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité* (p. 83-106). Montréal : Les Éditions du Remue-ménage.

Touraine, A. (1989). La crise de la modernité. *Interface*, (mars-avril 1989), 30-34.

Tremblay, D-G. (2003). La difficile articulation des temps sociaux : concilier la vie familiale et la vie professionnelle. *Revue Interventions économiques*, (31), 1-25. Récupéré de <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/904>

Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable, pour une politique du care*. Paris : Éditions la Découverte.

Tronto, J. (2011). Au-delà d'une différence de genre, Vers une théorie du *care*. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres, Éthique et politique du care*, Nouvelle édition augmentée (p. 51-77). Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.